

■ Février 2020
■ INJEPR-2020/03

Jeunes sortant du système de protection de l'enfance en France et au Québec

Faire face aux difficultés de transition
vers la vie adulte via une association d'entraide

AUTEUR·E·S

- Isabelle Lacroix (direction scientifique), chercheuse associée INJEP, CREVAJ-ENAP/Printemps-UVSQ/Paris-Saclay
- Rosita Vargas Diaz, Isabelle-Ann Leclair-Mallette et Martin Goyette (CREVAJ-ENAP), Isabelle Frechon, (Printemps-UVSQ/Paris-Saclay)



Jeunes sortant du système de protection de l'enfance en France et au Québec

Faire face aux difficultés de transition vers la vie adulte via une association d'entraide

Isabelle Lacroix (INJEP/CREVAJ-ENAP/Printemps-UVSQ/Paris-Saclay)

Rosita Vargas Diaz (CREVAJ-ENAP)

Isabelle-Ann Leclair-Mallette (CREVAJ-ENAP)

Martin Goyette (CREVAJ-ENAP)

Isabelle Frechon (Printemps-UVSQ/Paris-Saclay)

Pour citer ce document

Lacroix I., Vargas Diaz R., Leclair-Malette I.-A., Goyette M., Frechon I., 2020, *Jeunes sortant du système de protection de l'enfance en France et au Québec. Faire face aux difficultés de transition vers la vie adulte via une association d'entraide*, INJEP Notes & rapports/Rapport d'étude.

REMERCIEMENTS

Cette recherche a été financée dans le cadre des subventions de « Développement Savoir » du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) du Canada et soutenue par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP).

Composition de l'équipe de recherche internationale et interdisciplinaire (sociologie, science politique, sociodémographie, travail social, psychoéducation) :

- Isabelle Lacroix, responsable de la recherche, chercheuse associée à l'INJEP et à la chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables (CREVAJ) de l'École nationale d'administration publique (ENAP) à Montréal, et membre du laboratoire Printemps-CNRS, université Versailles-Saint-Quentin/Paris-Saclay ;
- Rosita Vargas Diaz, doctorante en travail social à l'université de Montréal, assistante de recherche de la CREVAJ ;
- Isabelle-Ann Leclair-Malette, docteure en psychoéducation à l'université de Sherbrooke, assistante de recherche de la CREVAJ ;
- Martin Goyette, professeur, titulaire de la CREVAJ à l'ENAP ;
- Isabelle Frechon, chercheuse CNRS au laboratoire Printemps-CNRS, UVSQ/Paris-Saclay.

Cette recherche a compté aussi sur le travail d'assistants dans des tâches plus connexes, mais néanmoins essentielles, comme la retranscription des entretiens, la réalisation de fiches de synthèse des entretiens biographiques, qu'ils en soient remerciés (par ordre alphabétique) : Thierry Dubreuil, Véronique Ferland, France Magnan, Pascale Miljours-Malette, Isabel Paz Soto.

Nous tenons également à remercier tous les jeunes qui ont pris de leur temps pour répondre aux entretiens, mais également jeunes et moins jeunes qui nous ont ouvert les portes de leurs organisations d'entraide, permis d'observer des événements associatifs et transmis leurs documents internes et à destination du grand public. Cette enquête n'aurait jamais pu se faire sans eux.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
1. L'engagement des jeunes sortant du système de protection de l'enfance : un phénomène encore peu exploré	5
Du côté des politiques publiques	6
Du côté de la recherche	7
2. Problématique	8
3. Une recherche comparative entre la France et le Québec	11
France/Québec des relations politiques et scientifiques de longue date	11
Apports de la comparaison internationale	12
4. Accès au terrain, recueil et méthode d'analyse des données qualitatives	13
5. Annonce du plan	18
I. LES CONDITIONS D'ÉMERGENCE D'UNE MOBILISATION COLLECTIVE DE JEUNES SORTANT DE PLACEMENT	21
1. France : une structuration institutionnelle ancienne de l'entraide mais une lente émergence dans l'espace public	22
Des pupilles de l'État à l'ensemble des admis à l'Aide sociale à l'enfance	22
De l'entraide à l'influence des politiques publiques	28
La difficile autonomisation des organisations d'entraide par rapport au système de protection de l'enfance	30
2. La voix des jeunes placés et sortant de placement au Québec : une émergence tardive	36
Un réseau dans le Canada anglophone qui existe pourtant depuis 1985	37
L'impulsion à partir de 2010 d'une structuration de réseaux d'anciens placés québécois	38
Des défis de pérennisation beaucoup plus importants qu'en France	41
II. PROFILS DES JEUNES ENGAGÉS DANS LES ORGANISATIONS D'ENTRAIDE	43
1. Une disparité d'âge, de sexe, de capital scolaire, d'origine géographique	44
2. Des jeunes qui ont massivement obtenu le contrat jeune majeur (CJM) et le programme qualification jeunesse (PQJ) en France et au Québec	50
3. Des trajectoires de placement et antérieures au placement produisant des capacités ultérieures d'agir ?	51
4. Les freins à l'engagement des jeunes dans les organisations d'entraide	54
Difficultés liées aux jeunes	54
Difficultés liées à l'organisme d'entraide	56

III. RAISONS ET MAINTIEN DE L'ENGAGEMENT : CE QU'APPORTENT LES ORGANISATIONS D'ENTRAIDE DANS LE PROCESSUS D'AUTONOMISATION	59
1. Raisons initiales de s'engager	60
Une entrée dans l'organisation d'entraide inscrite dans une transition vers l'âge adulte difficile	60
La recherche d'un soutien financier et moral	63
2. Ce qui maintient leur engagement	65
Des liens de sociabilité à une famille de substitution : la création d'un réseau social soutenant à l'âge adulte	66
Un retournement du stigmate d'enfant placé.	68
Une socialisation citoyenne transférable dans d'autres sphères de vie : de la prise de parole en public aux codes de l'action publique	72
Mobilisation pour leurs droits : changer les conditions de vie des jeunes placés et sortant de placement	73
CONCLUSION GÉNÉRALE	77
BIBLIOGRAPHIE	79

Introduction

1. L'engagement des jeunes sortant du système de protection de l'enfance : un phénomène encore peu exploré

Les associations d'usagers¹ ont été fréquemment analysées dans le champ de la santé, par exemple pour le sida, la toxicomanie, la santé mentale, en France (Rabeharisoa, Callon, 2002 ; Broqua, Jauffret-Roustide, 2004 ; Jauffret-Roustide, 2004 ; Le Naour, 2005 ; Beetlestone *et al.*, 2011 ; Gardien, 2017b) ou au Québec (Bellot *et al.*, 2010, 2014 ; Clément, 2011), où l'« irruption des usagers en tant qu'acteurs organisés et autonomes au sein de l'univers de la santé est incontestablement un des faits majeurs des 25 dernières années » (Gottely, 2009, p. 3). En revanche, force est de constater qu'il existe peu de littérature scientifique sur la mobilisation autonome des usagers pris en charge par la protection de l'enfance par l'intermédiaire d'organisations les représentant. Notre recherche vise donc à éclairer un angle mort dans le champ de la protection de l'enfance. Cette connaissance limitée des organisations initiées par les bénéficiaires des services de protection s'explique tout d'abord par leur faible nombre. Des auteurs expliquent cette faiblesse numérique de ce type d'organisations d'entraide par la forte stigmatisation que vivent ces usagers, par la dimension « tutélaire » du travail social où « faire à la place » des jeunes et des familles a longtemps guidé les professionnels de la protection de l'enfance et par les faibles capitaux culturel et social des usagers, ceux-ci se sentant très démunis dans leurs rapports aux professionnels (Derville, Rabin-Costy, 2014). Toutefois, ces différents facteurs n'expliquent pas, à eux seuls, le délaissement des scientifiques sur cette question ni la focalisation sur la vulnérabilité de ce public plutôt que sur leurs stratégies et capacités de mobilisation, notamment collective.

La recherche menée vise à décrire et à comprendre les processus et facteurs d'engagement des jeunes dans plusieurs organisations de « placés² » et d'anciens « placés » par les services de protection de l'enfance au Québec et en France lors de leur transition vers la vie adulte. Au Québec, les jeunes proviennent principalement de deux organismes d'entraide des personnes sortant de placement : le Réseau intersection Québec (RIQ), établi dans la ville de Québec, et le Centre amitié, ressources et entraide pour la jeunesse (CARE Jeunesse), basé à Montréal, mais aussi d'un groupe formé via un comité consultatif de recherche sur le devenir des jeunes placé(e)s, le comité Étude sur le devenir des jeunes placés (EDJeP). En France, les jeunes proviennent de huit associations

¹ Le terme « usager » est fortement questionné ces dernières années, en particulier parce qu'il heurte les personnes accompagnées par les politiques publiques dont la population que nous étudions dans le cadre de cette recherche. Cela renvoie, pour les bénéficiaires d'aides, au terme « usagé ». En 2015, le Conseil supérieur du travail social en France a remis un rapport intitulé *Refonder le rapport aux personnes*. « Merci de ne plus nous appeler usagers » où il préconisait de proscrire du vocabulaire officiel le mot « usager » quand il n'est pas référé explicitement à un objet, un dispositif, une politique. Des spécialistes et acteurs de terrain se sont toutefois opposés à la disparition de cette dénomination car elle permet de rendre compte du rapport d'usage et de la conflictualité inhérente à la relation d'aide. (Voir sur ce point, Roland Janvier dans une tribune publiée dans la revue *Actualités sociales hebdomadaires* [ASH] n° 2919-2920 du 17 juillet 2015.)

² Être « placé » signifie être retiré de son milieu familial, sous décision judiciaire. Nous verrons plus loin, dans le cadre de ce rapport, que le terme « placé » ne fait pas consensus chez les jeunes ayant été pris en charge par les services de protection de l'enfance. Certains trouvent que le terme « placé » est connoté négativement préférant le terme d'« accueilli » en protection de l'enfance. Dans le cadre de ce rapport nous emploierons tout autant le terme « placé » que celui d'« accueilli ».

départementales d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance (ADEPAPE)³ parmi les 76 existantes. Nous avons ciblé celles donnant une place majeure aux jeunes dans les activités et les responsabilités militantes.

Si les organisations d'entraide québécoises RIQ et CARE Jeunesse, ainsi que le comité EDJeP, sont récentes et ont été créées entre 2014 et 2016, en France, les ADEPAPE existent depuis les années 1940. Elles se fédèrent en 1957 pour combattre dans l'espace public la stigmatisation des enfants devenus adultes qui ont vécu un placement. Au fil des ans, la fédération des ADEPAPE a réussi à se constituer comme interlocutrice des pouvoirs publics en étant associée aux réformes dans le champ de la protection de l'enfance. Créée par des pupilles de l'État (mineurs confiés par décision de justice au service de l'Aide sociale à l'enfance [ASE]) et pour lesquels l'autorité parentale est exercée par le préfet, comme tuteur, et par un conseil de famille) qui intervenaient dans les débats publics sur les enjeux qui les concernaient spécifiquement (l'adoption, l'accès aux origines des enfants nés sous le secret, etc.), la fédération a élargi ses actions. En 1998, elle intégrait l'ensemble des « admis et anciens admis » à l'ASE dans le « but de participer à l'évolution des services de l'Aide sociale à l'enfance pour les actuels admis » (site internet [FNADEPAPE](#)).

Plusieurs raisons nous ont amenés à nous intéresser à l'engagement des jeunes dans des associations d'entraide à la sortie de leur placement :

Du côté des politiques publiques

La participation des usagers de la protection de l'enfance est devenue une norme d'action publique sous l'influence des traités internationaux comme la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE⁴, 1989) et du droit interne français et québécois. Jusque-là, ils étaient les grands « absents » de cette politique publique. L'évolution juridique des trente dernières années marque une volonté de positionner les parents et les jeunes dans une démarche plus active et participative, en passant par une mise en œuvre de leurs droits, et ce même si les rapports publics notent un décalage entre les dispositions législatives et la pratique des professionnels (ANESM⁵, 2014). La posture où les enfants sont parties prenantes de décisions qui les concernent, et deviennent sujets des décisions plutôt qu'objets de ce qui les concerne, et disposent du droit d'être entendus est aujourd'hui valorisée. Toutefois, quand cette politique de participation des usagers est prise en compte, elle est essentiellement accompagnée de façon individuelle. Cela s'explique par le fait qu'il y ait des manques dans les institutions de protection de l'enfance, en France comme au Québec, au niveau de la conception de la citoyenneté des jeunes et du développement d'actions collectives pour favoriser leur agir ensemble (Robin, 2012). « Ce sont dans des formes personnelles d'engagement sur sa propre situation que se mesure la participation attendue » (Potin, 2014, paragr. 12). Ce n'est d'ailleurs pas

³ Parmi ces huit associations étudiées, l'association Repairs! 75 faisait partie de la FNADEPAPE, la fédération des ADEPAPE, jusqu'à encore mars 2019. Deux associations ont été dernièrement créées dans ce réseau d'entraide Repairs! (Repairs! 95, L'ADEPAPE du Val d'Oise et Repairs! 08, L'ADEPAPE des Ardennes). L'une des associations historiques Repairs! 94 fait encore partie de la FNADEPAPE. Ce réseau Repairs! a la particularité d'être majoritairement dirigé par des jeunes.

⁴ Pour résumer brièvement l'esprit de la CIDE au regard de la participation, dans son article 12, il est mentionné que l'enfant a le droit d'être entendu et pris en considération, dans son article 13, l'enfant a droit à la liberté d'expression et, dans son article 15, l'enfant a droit à la liberté d'association.

⁵ Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

propre à la protection de l'enfance mais à l'ensemble des politiques jeunesse : Stéphanie Gaudet (2018), à travers le numéro de *Lien social et politique* qu'elle a coordonné sur la citoyenneté des enfants et des adolescents, constate « les tensions existantes entre le désir des intervenants jeunesse à soutenir la citoyenneté démocratique dans des projets dits collectifs et leurs pratiques qui soutiennent davantage leurs capacités individuelles. Plusieurs interventions auprès d'enfants et d'adolescents s'inscrivent dans le registre capacitaire, c'est-à-dire que les interventions portent davantage sur le développement des compétences individuelles ; de l'insertion avec l'objectif de soutenir la responsabilisation des jeunes plutôt que de soutenir leur participation dans des projets collectifs et politiques » (Gaudet, 2018, p. 8).

On assiste également à une individualisation des trajectoires de protection des jeunes « placés » à l'aube de leur majorité, en France comme au Québec. En France, par exemple, les jeunes sont mis en concurrence dans l'obtention du contrat jeune majeur. À la suite de l'abaissement de l'âge de la majorité à 18 ans, en 1974, une protection pour les jeunes majeurs a été créée en 1975 pour prolonger l'aide aux jeunes placés jusqu'à leurs 21 ans, mais elle est non obligatoire et les prérogatives ont été laissées aux départements. Pour l'obtenir, le jeune doit être dans une logique de projet, de formation ou de recherche d'emploi, ce qui écarte une grande partie des jeunes en difficulté qui ne sont pas encore dans cette dynamique et qui auraient besoin d'être encore protégés. Comme le souligne Nicolas Duvoux (2006), « la contractualisation des dispositifs de solidarité signe le lent déclin de l'actualisation des solidarités issues de la structuration de la société autour de groupes d'appartenance concrète au profit d'une logique de la compétence et de la reconnaissance de la différence individuelle sur fond de concurrence entre égaux » (p. 7). Ainsi, au vu des difficultés que vivent ces jeunes sortant du dispositif de protection de l'enfance, notamment en termes de survie socio-économique, comme nous allons le montrer dans le cadre de ce rapport, cela les inciterait davantage aux comportements individualistes qu'à l'action collective. Leur engagement dans les associations d'anciens placés constitue alors en soi une énigme.

Du côté de la recherche

Les recherches en sciences sociales se sont surtout concentrées sur la participation des jeunes pris en charge par la protection de l'enfance à travers deux angles : tout d'abord, celui de la dimension civique du vote où il est constaté que les jeunes placés participent plus faiblement aux élections que les autres jeunes de la population (Frechon, 2003, p. 371 ; Frechon, Dumaret, 2008) et ensuite celui de leur participation individuelle, c'est-à-dire la participation à leur propre projet socio-éducatif et aux processus de décisions qui concernent leur propre vie (Thomas, Percy-Smith, 2012). Des études ont par exemple été menées en France sur le contrat jeune majeur (Jung, 2010 ; Guimard, Petit-Gats, 2011 ; Frechon, Marquet, 2018). Jusqu'à récemment, peu de chercheurs (Seim, Slettebo, 2011 ; Mann-Feder *et al.*, 2014) se sont centrés sur la participation collective des jeunes, c'est-à-dire des groupes de jeunes qui cherchent à changer les pratiques ou la politique qui les affectent. Ces quelques travaux se sont intéressés à ces dynamiques collectives durant le placement en étudiant des dispositifs participatifs qui prennent en compte les points de vue des usagers sur les conditions de leur prise en charge au sein d'instances officielles telles que le Conseil de la vie sociale en France (Noël, 2008), les conseils de planification des services en Angleterre et aux États-Unis (Thomas, Percy-Smith, 2012 ; Augsburg, 2014) ou au sein de groupes d'expression dans des foyers socio-éducatifs (Calmo *et al.*, 2013 ; Mann-

Feder *et al.*, 2014 ; Ossipow *et al.*, 2014). D'autres auteurs ont réalisé des recherches participatives impliquant les jeunes placés ou sortant de placement dans le processus de recherche nommé « recherche par les pairs » (Munro, 2001 ; Murray, 2005 ; Robin, 2014 ; Törronen, Vornanen, 2014 ; Lushey, Munro, 2015) ou dans des *focus groups* qui font parler les jeunes sur leur placement (Seim, Slettebo, 2011). Il s'agirait alors de « démarginaliser les voix » (Kilty *et al.*, 2014). Certains chercheurs ont une conception plus extensive de la participation collective et étudient la participation des jeunes placés dans des activités bénévoles, sportives, artistiques et religieuses (Gilligan, 2007 ; Hollingworth, 2012 ; Schreiber, Culbertson, 2014). La littérature sur la participation collective a toutefois très peu étudié les actions collectives et/ou les organisations directement initiées par les usagers ou ex-usagers de la protection de l'enfance qu'on qualifie de participation « directe » ou « ascendante » (Liebel, 2010) par opposition à celles initiées par les autorités publiques (« indirecte » ou « descendante »).

Quelques travaux sur les organisations de jeunes de la protection de l'enfance qui défendent leurs droits sont apparus récemment en Angleterre et en Irlande (Stein, 2011 ; Evans, 2013), en Norvège (Follesø, 2004), au Québec (Richard, 2014 ; Godin, Nadeau, 2015), au Canada anglophone (Andrews, Manser, 2001 ; Manser, 2011). Ils questionnent les effets de ce type d'organisations d'entraide sur les politiques publiques mais interrogent peu le profil de ces jeunes, ainsi que les effets du soutien par les anciens placés sur les trajectoires de vie des jeunes sortant de placement. En effet, cette littérature s'est concentrée sur les objectifs des associations de pairs, leurs revendications auprès des pouvoirs publics, mais peu sur les acteurs qui portent ces revendications.

De façon plus générale, il faut également souligner que l'engagement des jeunes en difficulté est bien souvent un impensé de la littérature sur l'engagement. Une littérature en sociologie de l'engagement sur la mobilisation des publics précaires (à l'image des travaux sur les travailleurs et travailleuses du sexe, les chômeurs, les sans-papiers) s'est développée ces quinze dernières années (Demazière, Pignoni, 1998 ; Siméant, 1998 ; Mathieu, 1999 ; Cadiou *et al.*, 2006 ; Dunezat, 2010 ; Trombert, 2010), mais la question de l'âge n'est pas au cœur de l'analyse, par conséquent les jeunes sont absents de cette littérature. Des jeunes côtoient certainement ces organisations mais, souvent, ils n'en sont pas les principaux membres ou l'analyse ne porte pas spécifiquement sur ce public neutralisant ainsi les effets d'âge au sein des associations étudiées. Si on regarde ensuite les écrits sur l'engagement des jeunes, ce sont les jeunes dotés en capitaux culturels et sociaux qui sont majoritaires dans les dispositifs participatifs étudiés. Les travaux sur les jeunes « en difficulté », quant à eux, s'intéressent davantage à leurs problèmes d'insertion socioprofessionnelle (Bélisle *et al.*, 2011) et aux enjeux liés au passage à la vie adulte (Goyette *et al.*, 2011). Lorsqu'ils s'intéressent à l'engagement ou à la participation citoyenne, il s'agit plutôt de mettre en évidence l'image du non-engagement des jeunes « en difficulté » ou dans son autre versant négatif, la violence, la radicalisation (Lacroix, 2018).

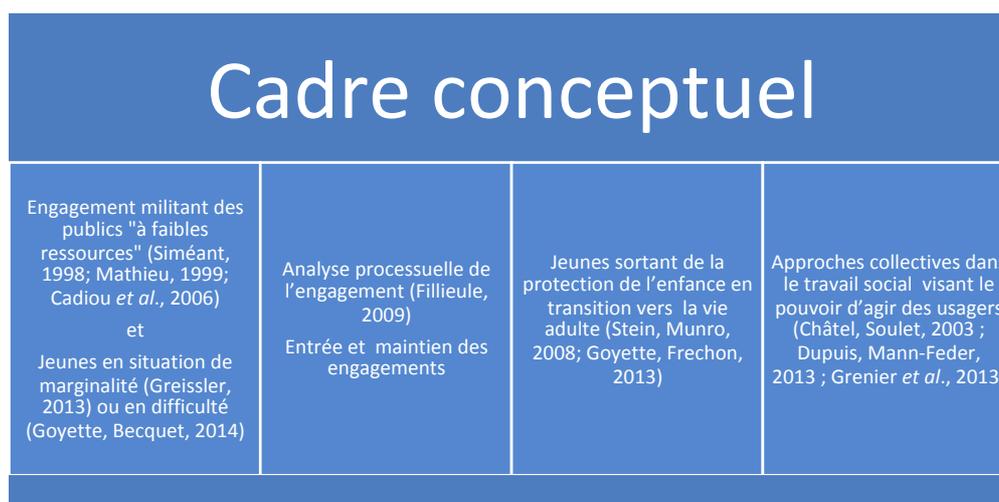
2. Problématique

Comment et pourquoi ces jeunes sortant de placement sont-ils amenés à s'engager dans des organisations d'entraide ? Qu'est-ce qui favorise une telle action collective ? Quel est le profil des jeunes qui s'engagent dans ce type de structures ?

Comment ces formes collectives d'engagement peuvent-elles les soutenir dans leur processus d'autonomisation vers la vie adulte ?

Quels sont les registres d'action collective et les discours qui sont mobilisés pour défendre la cause des jeunes placés et ex-placés ?

Autant de questions auxquelles nous avons cherché à répondre pour comprendre au plus près les processus et facteurs d'engagement des jeunes dans les organisations de jeunes placés et d'anciens placés dans le cadre d'une mesure de protection de l'enfance au Québec et en France.



Ainsi, cette recherche se situe au croisement d'une sociologie politique sur l'engagement militant et des politiques publiques de protection de l'enfance et d'une littérature sur la transition vers l'âge adulte des jeunes placés (Stein, Munro 2008 ; Goyette, Frechon, 2013). Elle s'inscrit dans la lignée de travaux portant sur les contraintes et conditions d'émergence de l'engagement des jeunes en situation de marginalité (Greissler, 2010, 2013) ou en difficulté (Becquet, Goyette, 2014 ; Greissler *et al.*, 2018). Plus largement, on s'intéresse aux conditions du passage de l'indignité à la reconnaissance de la parole d'acteurs qualifiés de « faibles » en raison de leur disqualification dans l'espace public (Payet *et al.*, 2008).

Nous cherchons à comprendre comment et pourquoi des jeunes placés et anciens placés français et québécois, que rien ne prédisposait à entrer en mouvement, sont amenés à se mobiliser en faveur d'autres jeunes dans leur insertion future et à créer les conditions pour que les problèmes les concernant soient mis à l'agenda public.

Il s'agit ainsi de contribuer aux analyses processuelles de l'engagement, en mobilisant la notion de « trajectoire » ou de « carrière militante » (Fillieule, 2009). En effet, la notion de « carrière militante » offre un modèle séquentiel d'analyse de l'engagement permettant de rendre compte des significations et des choix opérés par les jeunes à la lumière des dispositions acquises au cours de phases antérieures de l'engagement. Il s'agit, de ce point de vue, de reconstituer dans une perspective biographique et diachronique les spécificités des engagements passés et présents, les représentations qui en découlent et les interférences entre différentes sphères de leur vie. Pris comme point de départ, ce concept invite à resituer les trajectoires biographiques de jeunes engagés dans les contextes institutionnels, chronologiques et interactionnels, traversés avant et pendant l'engagement mais également dans leurs contextes sociohistoriques.

Nous analyserons cette dimension processuelle de l'engagement en deux phases.

1) Nous saisissons, à travers l'analyse des cheminements biographiques de jeunes engagés, les déterminants qui favorisent la rencontre entre un individu et ce type d'organisations d'entraide. Cette analyse des phases d'enrôlement permet d'identifier les profils sociodémographiques des engagés, les espaces sociaux mais également les événements sociohistoriques producteurs d'engagement. Sur ce point, la sociologie de l'action collective peut éclairer de nombreux pans de l'entrée dans l'engagement au sein d'organisations d'ex-placés, en s'appuyant notamment sur des travaux sur les réseaux de sociabilité préalables à l'engagement (Duriez, Sawicki, 2003), sur la disponibilité biographique ou sur le « choc moral » (Jasper, 1998) suscité par des événements.

2) Nous appréhenderons « les incidences biographiques de l'engagement » (Leclercq, Pagis, 2011). L'objectif est ici de porter un regard à l'intérieur des structures associatives (pratiques, normes d'engagement), de s'intéresser à la socialisation dans l'engagement lui-même et à la socialisation organisationnelle (Nicourd, 2009), c'est-à-dire de regarder ce que produit l'organisation d'entraide sur les individus engagés sortant de placement (comment elle les maintient dans l'engagement par les valeurs qu'elle transmet, par la sociabilité qu'elle crée entre ses membres). En effet, les parcours biographiques des jeunes antérieurs à leur engagement, ne suffisent pas à expliquer leur maintien dans le temps au sein des organisations d'entraide. Il convient donc de prendre en compte les facteurs liés à la socialisation secondaire, c'est-à-dire à la façon dont les institutions militantes construisent une communauté d'appartenance.

Nous irons également puiser dans le champ de la littérature du travail social au Québec et des sciences de l'éducation en France, qui mobilise des réflexions autour de la notion d'*empowerment* ou du pouvoir d'agir des publics dits « vulnérables » dans des dispositifs d'intervention sociale (Châtel, Soulet, 2003 ; Dupuis, Mann-Feder, 2013 ; Grenier *et al.*, 2013), car la sociologie de l'engagement militant s'est essentiellement focalisée sur les mouvements sociaux ou partis politiques. En effet, « de nouvelles alliances de recherches sont nécessaires » (Becquet, Goyette, 2014). Comme Valérie Becquet et Martin Goyette (2014) le montrent, « d'autres communautés de recherche s'intéressent, depuis longtemps, aux enjeux de la participation des "acteurs faibles", aux processus d'intervention sociale, à la manière dont cette intégration des jeunes et de leur communauté parvient à développer l'empowerment » (paragr. 12).

Cette enquête est aussi une contribution aux travaux sur le passage à l'âge adulte et s'appuiera sur la littérature portant sur la transition des jeunes adultes ayant été pris en charge par le système de protection de l'enfance. Dans un contexte d'allongement de la période de la « jeunesse » et de désynchronisation des seuils des transitions vers la vie adulte (Galland, 2011 ; Van de Velde, 2015), d'entrée concurrentielle sur le marché de l'emploi et de politiques sociales « familialistes » qui somment les parents de soutenir le passage à l'âge adulte de leurs enfants, la situation des jeunes sortant de la protection de l'enfance, qui ont peu, voire pas du tout, d'aide de leurs parents, fait l'objet de toutes les préoccupations. En effet, ces jeunes doivent accéder à l'autonomie beaucoup plus tôt que les autres, alors qu'ils sont les moins soutenus financièrement et affectivement dans cette transition vers l'âge adulte. La littérature internationale que certains auteurs ont recensée en France et au Québec (Chaïeb, 2013 ; Goyette, Frechon, 2013 ; Capelier, 2014) constate, pour les jeunes qui sortent de placement, de plus grandes difficultés scolaires et de plus faibles niveaux de diplômes, une instabilité résidentielle, de plus grandes probabilités de rencontrer des problèmes de santé mentale,

de toxicomanie, de parentalité précoce, de délinquance. Recourant plus fréquemment aux aides sociales, connaissant une entrée rapide sur le marché du travail après le placement dans des emplois précaires et peu rémunérés, ils sont également amenés à connaître plus souvent des périodes sans domiciliation (Frechon, Marpsat, 2016). Comme le soulignent Martin Goyette et Isabelle Frechon (2013), « ces difficultés auxquelles les jeunes sont confrontés doivent être resituées dans une analyse du lien entre l'instabilité et les déplacements vécus pendant la période de placement ainsi que des enjeux des transitions à la vie adulte [...]. Lorsque les solidarités familiales ne peuvent être sollicitées du fait de ruptures du lien à cette période de la vie, cela rend les jeunes d'autant plus vulnérables que le contexte économique est morose » (p. 167).

3. Une recherche comparative entre la France et le Québec

Avant de présenter les différentes méthodes d'enquête que nous avons privilégiées, la façon dont nous avons accédé au terrain et le recueil effectif de nos matériaux empiriques, nous allons expliquer les raisons qui nous ont amenés à envisager une comparaison internationale entre la France et la province francophone du Canada.

France/Québec des relations politiques et scientifiques de longue date

En raison du phénomène de mondialisation, la comparaison internationale s'est développée de manière importante ces dernières décennies (Vigour, 2005 ; De Verdalle *et al.* 2012). « La dimension comparative est, aujourd'hui, pleinement intégrée à l'analyse des politiques publiques » (Hassenteufel, 2005, p. 113). Elle alimente la décision publique. Concernant la protection de l'enfance, cette approche s'est également fortement développée (Gilbert, 2012). On observe de plus en plus d'agents de ministères qui réalisent des voyages visant à comparer les différents systèmes de protection de l'enfance pour améliorer leur propre politique publique. Dans le champ scientifique, quelques travaux comparatifs sur le sujet ont vu le jour dans l'espace européen (Daguerre, 1999 ; Join-Lambert Milova, 2006 ; Denecheau, 2013).

Dans ce paysage de la comparaison, les travaux entre la France et le Québec sont bien installés depuis les années 1980 au regard de leur identité francophone commune et d'une tradition d'échanges scientifiques, même si, ces dernières années, chacun de ces espaces a eu tendance à regarder son propre continent : comparaisons européennes en augmentation pour le premier, avec les États-Unis et le Canada anglophone pour le second (Lesemann, Martin, 2007). À la fois « si loin, si proches » (Editorial, 2017, p. 3), la France et le Québec « tendent à former un vis-à-vis comparatif » (Biland, Desage, 2017, p. 9). Si ces deux sociétés partagent une langue commune et se regardent en miroir, elles possèdent tout de même de nombreuses différences au niveau de leurs institutions politiques et de leurs politiques publiques, ce que de récentes recherches ont rendu compte, dont celles portant sur la comparaison des systèmes d'assistance-jeunesse (Lima, 2006 ; 2010), sur le traitement judiciaire des séparations conjugales (Le Collectif Onze, 2013) et sur les institutions dites du « féminisme d'État » (Revillard, 2016). Concernant la protection de l'enfance, quelques travaux se sont également aventurés

à la comparaison (Grévoit, Lacharité, 2009 ; Chapon, Montambault, 2012), mais ceux-ci n'interrogent pas les bénéficiaires de cette politique publique, les analyses étant essentiellement tournées sur le politique, les dispositifs et les pratiques des intervenants (Turcotte *et al.*, 2016). Ce sont principalement des comparaisons des orientations législatives qui sont privilégiées.

Apports de la comparaison internationale

Nous avons envisagé la comparaison internationale comme épistémologie, comme méthode et comme stratégie de recherche (Lallement, Spurk, 2003). Épistémologie parce qu'elle a une grande valeur heuristique en invitant à apprendre de l'expérience de la rencontre et de l'altérité (Lesemann, 2010). Méthodologie parce que la comparaison est un exercice d'analyse qui facilite aussi la réflexivité dans la recherche. Ainsi, comparer permet de s'ouvrir à la connaissance dans un « processus dialogique en tension constante » (Rebotier, 2010, p. 5). La comparaison est aussi une stratégie de recherche qui favorise une posture de mise à distance du contexte national (De Verdalle *et al.*, 2012) et d'objectivation de son objet de recherche. Elle permet la distance et la proximité nécessaires pour l'entreprise compréhensive (Vigour, 2005). La démarche comparative « invite à mettre en perspective les valeurs et les choix de la société à laquelle on appartient » (Detienne, 2000, p. 62). En effet, les discours des jeunes que nous avons recueillis nous ont fait nous interroger sur les relations entre l'histoire, les conditions sociopolitiques, les modèles de protection de l'enfance et de la jeunesse dans lesquels ces jeunes vivent et sur la façon dont toutes ces structures, à la fois macro, méso et microsociales, en France et au Québec, ont marqué l'expérience individuelle de ces derniers.

Neil Gilbert (1997), l'un des précurseurs dans les études comparatives des politiques sociales et des pratiques dans le domaine de la protection de l'enfance, fait émerger deux grandes orientations globales des systèmes de protection de l'enfance qui décrivent la manière dont chaque système de protection répond à la maltraitance : celle de la protection de l'enfant et celle des services aux familles. Il a actualisé ce constat avec Parton et Skivenes (2011) en menant une étude comparative qui visait à regarder l'évolution des systèmes de protection de l'enfance depuis les années 1990. Pour ces auteurs, la façon dont chaque État prend en charge la responsabilité de l'enfance a une relation avec sa définition de l'imputabilité des responsabilités entre les sphères publique et privée et sa vision culturelle des enfants et de leur famille. Ces études ont démontré que les polarités entre les systèmes centrés sur l'enfant et ceux centrés sur le service aux familles se sont rapprochées et les tendances ont commencé à être plus variées et complexes. Ces auteurs montrent l'influence que la CIDE a eue sur la politique de protection de l'enfance de chaque pays, notamment dans la promotion du développement de l'enfant (Gilbert, 2012). D'autres auteurs (Wouango, Turcotte, 2014) ont également montré par une analyse comparée entre le Burkina Faso, la Belgique et le Canada (Québec) l'impact important de la CIDE dans ces différents contextes nationaux qui ont toutefois maintenu leurs particularités locales dans leurs actions de protection de l'enfance. L'intervention des travailleurs sociaux se développe donc dans des contextes institutionnels façonnés par des cadres historiques, politiques et juridiques parmi lesquels les intervenants structurent leurs décisions et interventions.

Il en est de même quand on compare les politiques jeunesse comme celles portant sur les politiques sociales à destination de l'ensemble de la population entre plusieurs pays. Comme Claire Bidart (2006) le souligne « chaque société, chaque ensemble culturel ordonne la façon dont "sa" jeunesse est socialisée ;

[...] La comparaison montre également sa pertinence dans la dimension historique : époques et générations définissent diversement leurs jeunesses » (p. 11). Si les sociétés occidentales partagent des éléments communs relatifs à l'évolution et à la situation de leur jeunesse, des facteurs interviennent sur les transitions à l'âge adulte : les « facteurs inscrits dans les structurations sociales (législations, politiques publiques...), dans les contextes socio-économiques et politiques (systèmes éducatifs, marché du travail, formes de citoyenneté...), dans les systèmes culturels (modes de transmission intergénérationnelle, conceptions philosophiques et religieuses, émergence de valeurs nouvelles...) » [Bidart, 2006, p. 11].

Toutefois, pour Gilbert (2012), il ne suffit pas de faire une comparaison seulement de modèles globaux (qui fournit une vue d'ensemble des directions générales de changements), ces modèles doivent être équilibrés par des observations sur le terrain⁶. Il en est de même pour Claire Bidart (2006) qui souligne qu'il faut également s'attacher à rendre compte, dans l'analyse de comparaisons de transitions vers la vie adulte de plusieurs pays, de « facteurs relevant d'échelles et de temporalités plus restreintes (histoires familiales, événements biographiques, interactions relationnelles...) » (p. 11).

À ce sujet, la globalisation peut devenir paradoxale, parce qu'elle tend à homogénéiser les réalités, ce qui peut entraîner une interprétation erronée (De Verdalle *et al.*, 2012). Dans cette optique, les études de cas [monographies], qui examinent le contexte culturel et la mise en œuvre concrète de pratiques, fournissent un complément nécessaire pour extraire des modèles et améliorer la compréhension de la façon dont les systèmes de protection de l'enfance fonctionnent réellement sur le terrain.

La recherche comparative internationale s'avère donc une ressource importante pour réaliser un examen critique de ce que nous tenons pour acquis (Keddell, 2014). Amener cette comparaison entre la France et le Québec permettra d'appréhender ces différents contextes sociétaux dans lesquels se situent les jeunes de notre recherche et permettra de comprendre les modalités différenciées de leur insertion dans la vie adulte et la place que prend leur engagement dans leur parcours biographique heurté.

4. Accès au terrain, recueil et méthode d'analyse des données qualitatives

Pour comprendre les processus et facteurs d'engagement des jeunes dans les organisations de jeunes placés et d'anciens placés dans le système de protection de l'enfance, nous avons donc mené une enquête qualitative, mobilisant entretiens, observations et recueil de documents, dans deux contextes nationaux différenciés, la France et le Québec.

⁶ Comme il le souligne en anglais : « While the landscape models provide an overview of the general directions of change, to convey the substantive responses to the most sensitive and essential interventions, which involve moving children from their parents' homes, these models need to be balanced by observations on the ground. Case studies that examine the cultural context and bore into the concrete implementation of professional practices provide a necessary complement to abstract models and enhance our understanding of the way child welfare systems really function. » (Gilbert, 2012, p. 536.)

Entre 2015 et 2019, nous avons réalisé 20 entretiens auprès de jeunes Québécois, âgés entre 16 et 35 ans, et 23 jeunes Français, âgés de 21 à 32 ans⁷, tous impliqués à différents niveaux dans des associations d'anciens placés dans le cadre d'une mesure de protection de l'enfance. Des mineurs québécois encore placés ont été interviewés car l'entrée dans l'association d'entraide peut se faire dès 16 ans. En France, il faut avoir 18 ans même si, dans les faits, quelques jeunes de 17 ans y participent dans l'objectif de mieux appréhender la sortie de placement. Dans le cadre de ce rapport de recherche, pour préserver l'anonymat de l'ensemble des jeunes interviewés, nous avons utilisé des pseudonymes pour chacun d'entre eux, leur âge mentionné dans le rapport correspond à celui que le jeune avait au moment de l'entretien.

Il a été pour nous important de recueillir la parole de jeunes placés et sortant de placement, engagés dans des organisations d'entraide car, pendant longtemps, ils n'ont été entendus qu'en tant que paroles rapportées. Jusque-là, les chercheurs avaient l'habitude d'interviewer seulement les professionnels dans les lieux de placement. À l'instar de ce qu'a décrit Bourdieu (2002) pour les populations dominées, telles que celles des paysans du Béarn, on peut dire que ces jeunes ne parlaient pas, mais « étaient parlés ». Par ailleurs, comme le montre l'ouvrage de Céline Braconnier et Nonna Mayer (2015) sur les travailleurs pauvres, les chômeurs en fin de droits, les mères seules avec enfants, les bénéficiaires des minima sociaux ou les personnes en hébergement d'urgence, faute de dispositifs leur facilitant l'accès à l'espace public, ces individus en situation de précarité demeurent, la plupart du temps, inaudibles. Les travailleurs sociaux ont par ailleurs un rôle de « portiers » (Murray, 2005) dans les recherches que mènent les universitaires pour atteindre les mineurs. Ces derniers ne peuvent être contactés qu'à travers les travailleurs sociaux et les institutions qui constituent un véritable filtre. Bien souvent, les enfants ne sont pas interviewés parce que les travailleurs sociaux refusent que les jeunes y prennent part. Les raisons invoquées sont toujours la vulnérabilité de ces jeunes (Lacroix, 2016a). Le fait qu'une grande majorité de nos jeunes interviewés étaient sortis des lieux de placement et étaient majeurs a facilité grandement l'accès au terrain.

Les jeunes ont été rencontrés pour une entrevue semi-structurée, de type biographique, qui débutait systématiquement par la question « J'aimerais que tu me racontes ce qui t'a amené à t'investir dans l'association de jeunes et d'anciens placés ». Le but des entretiens était de pouvoir reconstituer les parcours biographiques de ces jeunes afin de comprendre les raisons qui motivaient leur engagement et de savoir si cet engagement leur a permis de constituer des ressources pour leur transition vers la vie adulte.

La grille d'entretien était structurée selon trois dimensions :

1) Le parcours d'engagement dans sa dimension temporelle : nous avons, tout d'abord, appréhendé les prédispositions ou non à l'engagement durant l'enfance/adolescence durant et en dehors du placement. Il s'agissait de savoir si ces jeunes ont connu des espaces où ils pouvaient s'exprimer sur leur placement, s'ils ont eu le sentiment durant le placement de participer aux décisions qui

⁷ Nous avons également interrogé du côté français 11 anciens « jeunes » âgés de 39 à 77 ans. Cette population plus âgée dans ce type d'associations s'explique par l'ancienneté de ce réseau en France. Les entretiens d'anciens placés engagés ne font pas, pour le moment, l'objet d'analyses approfondies mais ils nourrissent malgré tout l'écriture de ce rapport, notamment dans la compréhension de l'histoire de ces organisations d'entraide en France, sur l'apport d'une entraide intergénérationnelle, avec des personnes plus âgées et stables dans leur vie. Ces interviews nous ont également permis de nous rendre compte des différences de conditions de sortie de placement entre les plus anciens et les plus jeunes en France, les contextes sociohistoriques n'étant pas les mêmes (plein-emploi pour les plus vieux à la sortie du placement, crise économique pour les plus jeunes de notre enquête, avec un contexte de fort taux de chômage des jeunes en France aujourd'hui).

concernent leur vie, s'ils ont connu des expériences bénévoles avant et pendant leur placement. Nous avons ensuite regardé le moment de leur engagement dans l'organisation d'entraide, comment ils ont été amenés à y entrer (événements personnels ou sociopolitiques déclencheurs de l'engagement ; passeurs de l'engagement). Nous leur avons posé également des questions sur leurs activités au sein de ces organisations d'anciens placés.

2) Au-delà de la description de leur parcours biographique et de leur trajectoire d'engagement dans l'organisation d'entraide d'anciens placés, et des différentes étapes traversées, il a pour nous été important dans le cadre d'une sociologie compréhensive de dégager le sens que donnait chaque jeune à son engagement dans l'organisation d'entraide. Nous avons donc posé des questions qui visaient à retranscrire les représentations, les apprentissages et les bienfaits de l'engagement au sein d'une structure associative mobilisant l'aide par les pairs dans l'entrée à la vie adulte, les raisons qui ont amené ces jeunes à s'y engager, et à s'y maintenir.

3) Il s'agissait également de saisir les caractéristiques sociodémographiques (âge, sexe, diplôme, parents, fratrie) mais également les modes de placement pour dresser le profil de ces jeunes engagés et voir si ces déterminants avaient ou non un impact dans les dispositions à s'engager.

Nous avons également effectué des observations des diverses rencontres et activités associatives (AG, repas d'entraide, fêtes, congrès, mobilisations dans l'espace public, notamment à travers des conférences) et recueilli des conversations informelles selon les opportunités des séjours de recherche, jusqu'à arriver à une saturation des données. L'observation directe, de plus en plus utilisée dans le champ de la sociologie de l'engagement militant, nous a permis d'appréhender certaines dimensions telles que la socialisation organisationnelle, le travail militant au quotidien, les moments de sociabilité. Nous avons utilisé le journal de terrain pour consigner rigoureusement nos données en effectuant plusieurs modalités de prises de notes : descriptives, méthodologiques, théoriques (Baribeau, 2005).

Pour finir, nous avons recueilli des documents des organisations françaises et québécoises étudiées, à la fois internes (journaux internes, comptes rendus d'AG, etc.) et à destination du grand public (donnés lors des congrès et/ou mis en ligne sur internet).

Il faut signaler que l'accès au terrain ne s'est pas fait de la même façon dans les deux pays. Au Québec, avant de pouvoir réaliser une recherche impliquant des êtres humains, tout chercheur doit obtenir le certificat d'un comité d'éthique de la recherche (CER). Pour pouvoir accéder aux mineurs engagés au sein du RIQ et encore placés dans le système de protection de l'enfance, nous avons tout d'abord réalisé notre demande auprès du CER des centres jeunesse de Montréal et de Québec. Les centres jeunesse, équivalents de l'Aide sociale à l'enfance en France, ont également en leur sein des centres de recherche, affiliés à différentes universités québécoises, dans lesquels travaillent des « chercheurs d'établissement ». Les projets de recherche doivent passer par plusieurs étapes d'évaluation avant de pouvoir recruter les participants à la recherche⁸. Au fil de l'avancée de notre enquête et de l'élargissement de notre protocole d'enquête à d'autres groupes d'anciens placés, nous nous sommes orientés exclusivement sur les jeunes majeurs engagés, notamment en partie à cause des enjeux et

⁸ 1) Évaluation de la recevabilité du projet de recherche ; 2) évaluation scientifique ; 3) évaluation de la pertinence et de la faisabilité par les milieux cliniques et le comité de direction clientèle du centre jeunesse ; 4) évaluation éthique par le comité d'éthique de la recherche (CER) du centre jeunesse.

difficultés à accéder aux mineurs⁹. Nous avons donc réalisé une demande de certificat éthique auprès de l'École nationale d'administration publique. Les jeunes Québécois recrutés dans le cadre de notre recherche ont obtenu une compensation financière de 20 dollars, ont signé un formulaire de consentement et ont obtenu un reçu de paiement. Dans le cadre français, nous n'avons pas appliqué ces dispositions éthiques, cet encadrement éthique par les institutions universitaires ou l'Aide sociale à l'enfance n'étant pas formalisé administrativement dans les enquêtes qualitatives en sciences sociales. Par ailleurs, du côté français, les jeunes étaient exclusivement majeurs. Toutefois, on assiste aujourd'hui en France à un souci grandissant d'une plus grande éthique de l'entretien avec les mineurs (Amsellem-Mainguy, Vuattoux, 2018).

Nous avons procédé de façon inductive, dans une démarche à tâtons au fur et à mesure du processus d'enquête. Des auteurs soulignent de toute façon l'impossibilité, en comparaison internationale, d'avoir une démarche hypothético-déductive car « plus on avance dans la découverte des deux terrains et plus on rencontre des problèmes imprévus qui appellent des réajustements du protocole d'enquête » (Blanc, Chadoin, 2015, p. 15). Si, au départ de l'enquête québécoise, nous nous sommes concentrés sur le Réseau intersection de Québec, nous avons dû élargir notre protocole d'enquête à d'autres réseaux québécois d'anciens placés, car le RIQ rencontrait au moment de notre enquête des difficultés organisationnelles importantes mettant en sommeil pendant presque un an les activités de son organisation d'entraide. Par ailleurs, au début de notre enquête, CARE Jeunesse et le collectif de jeunes EDJeP situés à Montréal n'étaient pas encore structurés. Au cours de notre recherche, ces deux groupes d'anciens placés se sont fortement développés, ce qui nous a permis de les intégrer dans notre échantillon, à partir de 2018, pour pouvoir ainsi consolider le nombre de nos entretiens qui était insuffisant avec le RIQ (11 jeunes). Cela nous a permis également d'atténuer l'asymétrie dans le recueil des données de terrain entre la France et le Québec : au départ, nous comparions 1 association située dans la ville de Québec avec 8 autres associations situées dans 8 villes/départements français.

Avant d'entrer dans la démarche comparative à proprement parler, nous avons d'abord réalisé une analyse monographique : dans l'exercice compréhensif de comparaison, l'idée est de rentrer en premier lieu, de manière profonde, dans chaque particularité. Cette étape comprend le travail de retranscription des entrevues, d'observation et d'harmonisation des notes de terrain. Puis il s'agit d'organiser l'information dans un corpus de recherche et de formuler des stratégies et procédures d'analyse. Le traitement des données a été effectué à l'aide du logiciel d'analyse qualitative Nvivo¹⁰. Par la suite nous avons réalisé une analyse comparative qui comprend les trois étapes proposées par Cécile Vigour (2005) : 1) rassembler et mettre en perspective les informations ; 2) interpréter les ressemblances et les différences ; 3) restituer les résultats de la recherche comparative.

⁹ Au-delà de la longueur de l'obtention du certificat éthique quand cela concerne les mineurs, les éducateurs peuvent également fortement contrôler le recrutement de ces derniers mais également parfois le déroulement de l'entretien.

¹⁰ Nous nous sommes inspirés de la méthode d'analyse proposée par Huberman et Miles (1994) qui comprend la codification, l'organisation et la mise en relation des données. L'analyse de données sous Nvivo a été organisée en trois étapes. La première consistait en une lecture horizontale des données par l'équipe qui, suite à une discussion, a pu dégager des thèmes généraux. Nous avons élaboré une grille de codification mixte incluant des catégories préétablies en laissant la place aux éléments émergents. Dans cette grille, nous avons groupé les nœuds en catégories et sous-catégories dans un arbre de classification. Nous avons laissé un nœud hiérarchique mère pour codifier les nœuds libres afin de classer certains éléments émergents qui ne pouvaient pas être catégorisés dans l'arbre. Dans la deuxième étape, nous avons eu des rencontres hebdomadaires pour ajuster les nœuds. Dans la troisième étape, nous avons procédé à une analyse verticale de l'information.

RECUEIL DE DONNEES	ANALYSE MONOGRAPHIQUE	ANALYSE COMPARATIVE
<ul style="list-style-type: none"> Entrevues biographiques avec 20 jeunes Québécois, âgés entre 16 et 35 ans (RIQ, CARE Jeunesse, Comité des jeunes EDJeP) et 23 jeunes Français des ADEPAPE, âgés de 21 à 32 ans. Observations d'événements associatifs du RIQ et des ADEPAPE Recueils de documents du RIQ et des ADEPAPE 	<ol style="list-style-type: none"> Rentrer dans chaque particularité => travail de retranscription des entrevues, d'harmonisation des notes de terrain. Organiser l'information dans un corpus de recherche et formuler des stratégies et procédures d'analyses => traitement sous logiciel d'analyse qualitative Nvivo 	<p>Cécile Vigour (2005)</p> <ul style="list-style-type: none"> Rassembler et mettre en perspective les informations ; Interpréter les ressemblances et les différences ; Restituer les résultats de la recherche comparative.

Nous nous sommes également appuyés sur deux enquêtes longitudinales en France et au Québec sur l'autonomisation après le placement. Martin Goyette, professeur titulaire de la CREVAJ, et Isabelle Frechon, chercheuse au laboratoire Printemps de l'université Versailles-Saint-Quentin, tous deux membres de l'équipe de recherche CRSH, ont créé dans leur propre contexte national une recherche longitudinale, quantitative et qualitative, sur les conditions de vie, la préparation et l'accès à l'autonomie des jeunes placés et sur leur devenir à la sortie du système de protection de l'enfance. Ces deux chercheurs et leur équipe travaillent en étroite collaboration. Du côté de la France, la recherche ELAP (Étude longitudinale sur l'autonomisation des jeunes après le placement) a, en première vague d'enquête quantitative (V1), envoyé un questionnaire, entre 2013 et 2014, à un échantillon représentatif de jeunes placés âgés entre 17 et 20 ans dans 7 départements¹¹. Un total de 1 622 jeunes y a répondu. En seconde vague (V2), l'échantillon a été restreint à ceux âgés de 17 ans et entre 19,5 et 21 ans en V1. Au total, 756 ont répondu 18 mois après la V1. L'enquête s'est poursuivie de façon qualitative¹². Du côté du Québec, l'enquête n'est pas encore au même niveau. Elle a été conçue de manière à permettre des analyses comparatives avec ELAP. Sur une population cible de 2 573 jeunes, un échantillon représentatif de 1 136 jeunes Québécois placés a répondu en 2018 au questionnaire de la V1. À la différence de la France, qui a visé 7 départements, EDJeP recueille les matériaux dans l'ensemble du Québec. La vague 2 quantitative est en cours depuis avril 2019 et ne se fait pas sur un échantillon restreint, à la différence de la France.

Ces deux recherches ELAP et EDJeP, inédites dans ces deux pays, ont permis de contextualiser, par l'ampleur de leur échantillon respectif, nos données CRSH sur l'engagement des jeunes dans les associations d'anciens placés, composées de 43 jeunes. Nous voulions ainsi voir si les trajectoires de

¹¹ <https://elap.site.ined.fr/>

¹² En 2016-2017, plus de 100 jeunes issus des V1 et V2 ont répondu à un entretien qualitatif en face à face, puis en 2018-2019, une seconde enquête qualitative a été menée, recueillant la parole de plus de 60 jeunes déjà interviewés les années précédentes.

placement, les profils sociodémographiques de nos enquêtés étaient significatifs au regard de la population de référence étudiée que sont les jeunes placés et sortant de placement.

Conformément aux attentes au Québec, cette recherche a eu également plusieurs objectifs visant des changements sociétaux. En effet, dans le cadre de la réponse à la demande de subvention, le CRSH demande que les équipes de recherche visent un « plan de mobilisation des connaissances » à destination autant du milieu étudié que de l'ensemble de la société. Les Québécois sont attachés depuis plusieurs années à ce que les résultats issus de recherches aient un impact, que les connaissances puissent mener à des actions et à des changements dans les milieux étudiés. Plusieurs objectifs de « transfert de connaissances » avaient été projetés par notre équipe : nous avons envisagé de sensibiliser les décideurs politiques à la création de programmes d'intervention favorisant l'engagement des jeunes dans tout le système de protection de l'enfance, mais également de terminer notre enquête par plusieurs rencontres en visioconférence entre les associations françaises et québécoises. Nous souhaitons que ces dernières s'appuient sur leur richesse mutuelle afin de renforcer l'implication des jeunes en leur sein. Cet objectif a pris une dimension plus importante en choisissant plutôt d'organiser une école d'été intitulée « Réseaux d'action collective autour et avec les jeunes : comment mieux travailler ensemble ? » qui s'est déroulée sur 5 jours, du 10 au 14 juin 2019, à l'ENAP. La collaboration intersectorielle autour de la question de la santé mentale et de la réussite scolaire ainsi que la participation des jeunes protégés durant et après le placement ont été au cœur de cet événement organisé par la CREVAJ et l'équipe Regards avec le soutien financier de différents partenaires. L'école d'été a permis de donner la parole aux jeunes des organisations d'entraide de placés et d'anciens placés françaises (ADEPAPE 83 et REPAIRS! 75) et québécoises (CARE Jeunesse, EDJeP, RIQ)¹³ au même niveau que les chercheurs et praticiens. Des rencontres étaient organisées chaque jour le midi et en fin de journée entre quelques jeunes des ADEPAPE venus à Montréal et le comité de jeunes EDJeP pour préparer des recommandations d'amélioration des pratiques de la protection de l'enfance¹⁴. Ces propositions ont été annoncées par les jeunes le dernier jour de l'école d'été. Cet espace de rencontre produit par l'école d'été et le fait que les jeunes aient pu présenter publiquement leurs activités dans les différentes organisations d'entraide, mais également de formation ou de sensibilisation auprès des travailleurs sociaux et pouvoirs publics, ont produit un espace d'engagement international entre jeunes sortant de placement.

5. Annonce du plan

Après avoir présenté l'historique des organisations d'anciens placés en France et au Québec (I), nous présenterons le profil des jeunes du RIQ, d'EDJeP, de CARE Jeunesse et des ADEPAPE (sociodémographie, entrée, sortie de placement) ainsi que les leviers et obstacles à leur mobilisation collective au sein d'organisations qui les représentent (II). Nous analyserons ensuite leurs motivations à s'engager dans ces associations et ce que l'engagement leur apporte dans leur transition vers la vie

¹³ L'école d'été a également donné la parole à des jeunes ayant des problèmes de santé mentale qui ne sont pas participant à notre enquête et qui sont membres du projet ACCESS du Réseau d'intervention de proximité auprès des jeunes de la rue (RIPAJ), dont l'objectif est de renforcer la collaboration entre les organismes communautaires et les institutions du réseau de la santé afin d'améliorer l'accès à tous les services de santé mentale pour les jeunes âgés de 12 à 25 ans.

¹⁴ Les différentes interventions des jeunes peuvent être visionnées sur le site internet de la CREVAJ et ses réseaux sociaux (Facebook et Twitter).

adulte (III). La littérature montre que ces jeunes ont un capital relationnel limité par rapport aux jeunes de la population générale, tant du point de vue de l'étendue des ressources disponibles (la quantité, l'ancienneté des relations, la diversité) que de celui de l'activation dynamique de ces ressources (Goyette 2010). À travers la transmission d'un capital d'expériences biographiques (Delcroix, 2007), de savoirs expérientiels, ces organisations d'entraide construisent un réseau social soutenant qui favorise l'entrée dans la vie adulte des jeunes placés. Nous verrons que ce sont autant les rétributions matérielles (secours financiers) que les rétributions symboliques (recherche de liens, revalorisation de soi) qui sont recherchées par les jeunes. La mobilisation s'inscrit alors tout autant dans un travail de revalorisation identitaire du groupe stigmatisé de référence que dans un combat de redistribution des ressources, considérant que les jeunes placés et ex-placés entrent dans la vie adulte avec peu de ressources matérielles et relationnelles. Nous étudierons également la façon dont ces organisations de placés et d'anciens placés participent à mettre à l'agenda des problèmes publics qui les concernent (logement à la sortie, insertion professionnelle, continuité dans les études).

I. Les conditions d'émergence d'une mobilisation collective de jeunes sortant de placement

L'impossibilité de se doter individuellement d'une identité sociale acceptable peut rendre difficile la constitution d'un mouvement social (Neveu, 2002). La mobilisation de personnes « en difficulté » est souvent qualifiée d'« improbable », en raison de la faiblesse de leurs ressources en termes de capitaux économiques, scolaires, sociaux mais également en raison de leur faible accès au pouvoir politique. Des auteurs en sociologie de l'engagement militant se sont attelés à rendre compte des conditions de mobilisation de personnes « précaires » dans l'espace public (Chabanet *et al.*, 2011). Dans le cadre de notre recherche, il s'agit de mettre au jour les configurations économiques, sociales et politiques qui ont permis à des individus de construire des organisations d'entraide d'anciens placés mais également de porter leurs voix dans l'espace public. Pour cela, nous allons retracer l'histoire des organisations d'entraide que nous avons étudiées en France et au Québec. En rappelant les principales étapes vécues par chaque organisation d'entraide, c'est l'histoire de la protection de l'enfance que l'on a pu également dégager dans chaque pays et notamment dans son rapport aux usagers. En effet, il est important de voir le poids des contextes sociaux dans lesquels l'action de ces organisations d'entraide se déploie. L'environnement externe comme la structuration interne de ces groupes influencent fortement leurs évolutions et transformations.

Par souci de compréhension de lecture, nous allons tout d'abord présenter l'histoire des ADEPAPE en France (1) puis nous irons au Québec retracer l'histoire des deux organisations d'entraide (RIQ et CARE Jeunesse) et celle du collectif de jeunes EDJeP qui ne sont pas, pour le moment, structurés autour d'une fédération comme en France, même si on observe actuellement des passages de jeunes entre ces différents groupes (2). Ce qui interpelle d'emblée entre la France et le Québec, c'est la différence de temporalité dans l'émergence d'un réseau d'anciens placés. Pour comprendre ces différences de trajectoires organisationnelles entre la France et le Québec, nous articulons trois cadres théoriques : la notion de « structures des opportunités politiques » (Eisinger, 1973 ; McAdam, 1982 ; Tilly, 1995 ; Tarrow, 1998), celle de « répertoires d'action » (Tilly, 1986) et « l'analyse des cadres » (Snow, 2001). Nous montrons que la « structure des opportunités politiques » d'un pays modèle les actions des organisations d'anciens placés. Le degré d'ouverture de l'État donne accès au pouvoir aux groupes mobilisés et permet à ces derniers d'influencer le système politique. Mais la structure d'opportunité ne suffit pas à expliquer la mobilisation, il faut également qu'il y ait un travail de mobilisation cognitive au sein de l'organisation d'entraide permettant ensuite de défendre une cause, « un alignement des cadres » (Snow, 2001) entre celui qui s'engage et ceux qui le recrutent dans l'organisation d'entraide.

1. France : une structuration institutionnelle ancienne de l'entraide, mais une lente émergence dans l'espace public

Des pupilles de l'État à l'ensemble des admis à l'Aide sociale à l'enfance

En France, des associations d'entraide ont vu le jour dès les années 1930, comme celle de Paris, par exemple, fondée en 1936¹⁵. Sous le nom d'Association nationale des ex-pupilles de l'État, celle-ci fonctionne, à cette époque, sous la forme d'entraide à caractère privé. Mais il faut attendre 1943, sous le régime de Vichy, pour voir se développer ce type de réseau d'anciens, après une loi adoptée le 15 avril visant la création d'associations d'entraide départementales et régionales entre les pupilles et anciens pupilles de l'État qui ont notamment pour but d'attribuer à ces derniers des secours, des primes diverses, des dots, des prêts d'honneur. Cette loi s'inscrit bien avant le système de protection de l'enfance, tel que nous le connaissons aujourd'hui. Nous sommes encore dans le système de l'Assistance publique¹⁶, qui prendra ensuite le nom d'Aide sociale à l'enfance (ASE), en 1956, par le décret du 24 janvier. Cette loi de 1943, qui vise la création de groupes d'entraide d'anciens pupilles, sera ensuite codifiée par ce même décret de 1956. Diverses associations voient le jour dans différents départements. Ce n'est qu'en 1957 que les ADEPAPE existantes se fédèrent nationalement, à la suite d'un article paru dans la revue *Constellation*, « jugé hautement diffamatoire »¹⁷ par les pupilles de l'État. Cet article soulignait, de façon catégorique, que les enfants de l'Assistance publique étaient voués à terminer prostituées ou gangsters à l'âge adulte. La Fédération nationale des associations départementales d'entraide des pupilles et anciens pupilles de l'État (FNADEPAPE) est donc créée par d'anciens pupilles de l'État, déjà militants dans des associations départementales, dans l'objectif de combattre dans l'espace public la stigmatisation des enfants placés. Une stigmatisation qui ne date pas de cette période et dont on peut retrouver des traces dans des textes plus anciens¹⁸ (Monod, 1898). Pour ces militants, « cette publication a fait l'effet d'un électrochoc et souligné la nécessité pour les pupilles de parler d'une seule et même voix à l'échelon national. » (Peiron, 2018, p. 18)

¹⁵ D'autres ADEPAPE signalent également sur leur site internet, comme l'ADEPAPE 62, qu'un comité de patronage des anciens pupilles de l'assistance publique du Pas-de-Calais, placé sous la présidence de Monsieur le préfet du Pas-de-Calais, s'était fondé, en 1933, à Arras. <http://adepape62.wixsite.com/adepape-62>

¹⁶ À la fin du XIX^e siècle, l'État crée l'Assistance publique pour prendre en charge les « orphelins », les « enfants abandonnés » et ceux qu'il estime en danger dans un milieu familial « pathogène ». Il déconcentre, en 1964, ses services en créant la direction départementale des Affaires sanitaires et sociales (DDASS). « Les enfants de la DDASS », comme on les a qualifiés longtemps, seront ensuite pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance, en 1983, au moment de la décentralisation, confiée au département, donc au conseil général (maintenant départemental). La DDASS, qui ne s'occupait plus depuis le début des années 1980 de ces enfants, a, quant à elle, disparu en 2010 dans le cadre d'une réforme des politiques publiques.

¹⁷ Extrait de *Constellation* paru en 1956, mis en ligne sur le site de la FNADEPAPE : « ... Il y a 100 000 enfants à l'Assistance publique. Il faudrait pouvoir s'occuper de chacun d'eux en particulier. Cette tâche est impossible. Alors, on les envoie dans des orphelinats, les filles d'un côté, les garçons de l'autre. Et dès qu'ils atteignent l'âge de travailler, 14 ans, ils doivent tenter leur chance. Ils n'en ont guère... Automatiquement, les garçons deviennent des valets de ferme, les filles bonnes à tout faire... Les services de police m'ont révélé leurs statistiques : 75 % des gangsters et des prostituées viennent de l'Assistance. »

¹⁸ Henri Monod, directeur de l'Assistance publique et de l'hygiène au ministère de l'Intérieur entre 1887 et 1905, dans un article pour la *Revue philanthropique*, fait part d'une déclaration en 1849 d'un inspecteur général des établissements de bienfaisance : « Très peu d'enfants trouvés savent lire ; encore moins savent écrire... Les filles sont plus difficiles à placer que les garçons ; la grande majorité d'entre elles se livrent à la prostitution. » (p. 545-546.) Henri Monod dénonçait « l'abominable injustice de ces accusations » à travers deux enquêtes réalisées en 1850 et en 1862 qui remettaient en cause ce constat.

Les premiers objectifs de la FNADEPAPE et de ses associations départementales vis-à-vis des pouvoirs publics concernent presque exclusivement des questions touchant les pupilles de l'État. Les pupilles de l'État, à ne pas confondre avec les pupilles de la Nation¹⁹, sont des mineurs pour lesquels l'autorité parentale est exercée par le préfet, en tant que tuteur, et par un conseil de famille. Ce sont les seuls qui sont juridiquement adoptables (filiation inconnue, orphelins, parents qui consentent à l'adoption de leurs enfants, etc.). Les premiers combats de la FNADEPAPE, retracés par le politiste Michel Cahen (2004)²⁰, portent donc sur un droit à l'identité pour les enfants nés sous le secret (accouchement sous X) ou qui ont été « laissés dans l'ignorance de leur filiation » (Rivière, 2009), ce qui a longtemps été la doctrine de l'Assistance publique pour les enfants dits « abandonnés » puis de l'ASE quand cette politique, initialement gérée par l'État, s'est départementalisée en France, dans le cadre des lois de décentralisation (en 1982, 1983, 1986). Les questions de l'accès aux origines personnelles et de l'adoption des pupilles sont donc parmi les thématiques centrales du travail de la FNADEPAPE durant cette période.

Ce n'est qu'en 1998 que les ADEPAPE s'ouvrent à l'ensemble des « personnes confiées ou ayant été confiées à l'Aide Sociale à l'Enfance, sans avoir pour autant obtenu le statut de pupille de l'État » (Peiron, 2018, p. 20). Dès 1984, les ADEPAPE, comme nous allons en parler plus loin, sont inscrites dans le code de l'action sociale et des familles (CASF). L'article L.224-11 stipule que « l'association départementale d'entraide entre les pupilles et anciens pupilles de l'État participe à l'effort d'insertion sociale des personnes admises ou ayant été admises dans le service de l'aide sociale à l'enfance ». La loi élargit donc le public des ADEPAPE. Mais il faudra donc attendre plus de quatorze ans pour que la fédération étende leur identité associative, suite à une nouvelle présidence à la fédération qui marquera ce changement dans les statuts. Parallèlement à cette transformation du profil de recrutement des adhérents, la question de la sortie de placement et de l'autonomie des jeunes va prendre au fil des années une dimension centrale.

Comment comprendre ce souhait d'élargir à l'ensemble de la population des enfants dits « accueillis » ou « anciennement accueillis » en protection de l'enfance. Cela s'explique par le fait que le nombre de pupilles de l'État n'a cessé de diminuer depuis le début du xx^e siècle : 150 000 en 1900 (Verdier, Noé, 2013), ils ne sont que 2 778 au 31 décembre 2017 (ONPE, 2019b). La première raison de cette baisse tient à l'augmentation de l'espérance de vie, et donc à la baisse considérable des orphelins en France qui représentaient une part importante des enfants accueillis, notamment au cours des deux grandes guerres. La seconde raison tient au fait que la politique d'Aide sociale à l'enfance a, au fil des années, privilégié les liens des enfants accueillis avec leurs parents, même si la loi 2016 a eu le souhait de revenir un peu dessus, en raccourcissant notamment le délai de procédure de délaissement parental²¹. À quoi renvoient les mots « confiés », « accueillis », « protégés » par la protection de l'enfance ? Ces mots désignent les enfants qui sont placés dans un établissement relevant de la protection de

¹⁹ Orphelins de père et/ou de mère, lors d'une guerre ou d'attentats pour la période actuelle. Ce statut permet d'être aidé par des subventions et de bénéficier d'une fiscalité alléguée. À l'âge adulte, ils peuvent bénéficier à vie du soutien moral et matériel de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVVG).

²⁰ Dans ce livre, l'auteur étudie également d'autres associations de pupilles de l'État, tels que le Droit des pupilles de l'État et des adoptés à leurs origines (DPEAO) et Enfance & Familles d'Adoption (EFA).

²¹ Cette loi revient également sur une approche considérée comme « familialiste » voire « parentaliste » de l'article L112-3 du code de l'action sociale et des familles (CASF). Son article premier place à présent l'enfant au centre des interventions (le désignant clairement comme sujet de l'intervention) et ne vise les parents qu'en deuxième alinéa, ce qui change de la loi de 2007 où c'étaient les parents qui étaient désignés en premier. Dans celle de 2007, il était souligné que le but de la protection de l'enfance est de « prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives ».

l'enfance ou dans une famille d'accueil. Ils sont séparés de leurs parents pour être « protégés » d'une situation familiale pouvant les mettre en danger. Il existe en effet plusieurs catégories juridiques d'enfants protégés (Frechon, 2003). Les enfants « accueillis » ne forment pas en soi une catégorie juridique, mais une catégorie construite par la statistique nationale²², au titre de bénéficiaires de l'ASE, pour inclure tous les enfants protégés physiquement soit par une mesure administrative (accueil provisoire pour mineurs ou jeunes majeurs, pupilles de l'État), soit par une mesure judiciaire (article 375 du code civil), qu'il s'agisse d'un placement direct par le juge des enfants ou d'une mesure décidée par ce même juge mais « confiée » à l'ASE. Les enfants sous tutelle et ceux dont l'autorité parentale a été déléguée (DAP) sont également inclus dans cette catégorie des « accueillis ». Cette catégorie très large exclut les jeunes délinquants protégés pénalement ou les jeunes placés directement par le juge dans un établissement public de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)²³. Le mineur non accompagné (MNA) n'est pas non plus une catégorie juridique : les jeunes arrivés sur le territoire français sans être accompagnés d'un parent sont répartis dans les catégories précédemment citées.

Au 31 décembre 2017, le nombre de mineurs bénéficiant d'au moins une mesure relevant du dispositif de protection de l'enfance est estimé à 308400 sur la France entière (hors Mayotte), le nombre de jeunes majeurs à 20 600. La distribution entre mesures en milieu ouvert et en accueil est, pour les mineurs, respectivement de 50,5 % et de 49,5 % fin 2017²⁴ (ONPE, 2019a). C'est l'ensemble de cette population de 49,5 % accueillis/placés qui est la cible aujourd'hui des actions des ADEPAPE. Ces frontières du groupe sont rappelées sur la plupart des sites internet des différentes associations départementales. Pour autant, certaines ADEPAPE ont encore du mal, même encore aujourd'hui, à faire de la place à l'ensemble des jeunes qui ont eu une trajectoire de placement en ne gardant que le titre de pupilles de l'État, adoptés ou non, dans l'intitulé de leur association et n'appliquent pas les orientations de la FNADEPAPE en faveur des jeunes sortant de placement, produisant ainsi un vieillissement constant de leurs effectifs et une faiblesse de leurs activités et de leurs subventions ; les départements finançant de plus en plus l'aide aux jeunes majeurs comme nous le verrons plus loin. En effet, sur les 76 ADEPAPE recensées à la fédération, seulement une quarantaine à cinquantaine est

²² Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES).

²³ Dans le cadre de notre enquête CRSH, aucun jeune Français n'avait connu un double parcours de protection de l'enfance et de PJJ, ce qui n'est pas le cas du terrain québécois où, dans l'un des groupes étudiés, les jeunes pouvaient avoir été pris en charge par les deux systèmes de protection. Au Québec, la protection de l'enfance, nommée protection de la jeunesse, est réglementée par deux lois : la loi sur la protection de la jeunesse, qu'on appelle LPJ, et la loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA), à destination des « jeunes contrevenants », équivalent de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) en France. Toutefois, certains jeunes des ADEPAPE que nous n'avons pas rencontrés peuvent avoir connu des parcours en PJJ dans une mesure « délinquance » en aval ou en amont de la mesure de protection de l'enfance. Il n'est pas possible d'avoir une double mesure ASE/PJJ simultanément. L'étude de Frechon *et al.* (2009) a permis d'estimer qu'un jeune sur cinq placés au moins une fois en protection de l'enfance a commis au moins un délit et 7 % ont connu au moins une mesure « délinquance ».

²⁴ La distribution entre accueil et milieu ouvert est beaucoup plus marquée pour les jeunes majeurs avec respectivement près de 86 % et 14 % au 31 décembre 2016 (*ibid.*).

réellement active²⁵. L'identité pupille de l'État reste encore très forte dans l'identité de la FNADEPAPE. Au dernier congrès de la fédération fêtant les 60 ans de leur structure en 2018, les plus âgés qui prenaient la parole sur scène utilisaient constamment le terme de pupille, excluant symboliquement les autres modalités d'entrée dans le placement. Certaines associations maintiennent également ce statut à part, en intitulant leurs structures associations d'entraide « des pupilles et anciens pupilles de l'État et des personnes admises ou ayant été admises à l'Aide sociale à l'enfance ». Certaines d'entre elles marquent même sur leur site internet des durées minimales de placement dans le système de protection de l'enfance pour pouvoir prétendre à de l'aide, pour ceux qui ne sont pas pupilles de l'État. D'autres associations ne pratiquent pas ce critère excluant en termes de temporalité. Une grande partie des associations ont aujourd'hui nettement orienté leurs activités autour de l'ensemble des admis et en particulier autour de l'aide à la transition vers la vie adulte. Si elles s'orientent aujourd'hui principalement vers la question de la sortie de placement des jeunes issus de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), c'est également en raison du profil des nouveaux entrants dans les associations départementales. Ainsi, par exemple, « 80 % des personnes aidées par l'ADEPAPE de Meurthe-et-Moselle ont moins de trente ans » (Capelier, 2015, p. 27). Le président actuel de la fédération constate même cette inflexion dans l'intitulé de certaines associations départementales : « Il y est maintenant question de "Tremplin", de "Coup de pouce", de "Passerelle d'azur", de "Génération d'avenir", etc. Façon de dire qu'il faut aussi aider les jeunes placés - et les jeunes majeurs - à se construire aujourd'hui un futur. » (Peiron, 2018, p. 56.) On l'approfondira dans le cadre des autres chapitres du rapport mais de nombreuses ADEPAPE ont mis en place des ateliers ou dispositifs d'aides aux jeunes sortant de placement qui viennent dans leur association, en plus de l'aide financière qu'elles leur apportent (parrainage dans le 29 ; ateliers permis de conduire, de cuisine et de soutien à la parentalité dans l'ADEPAPE 63 ; repas d'entraide dans REPAIRS! 75 permettant de socialiser aux droits des jeunes sortant de placement, etc.).

La FNADEPAPE interpelle, dès le début des années 2000, les pouvoirs publics sur cette question de la transition vers la vie adulte, notamment à travers l'organisation de journées d'études et de thèmes de congrès fédéraux. Mais cette thématique va mettre du temps à émerger dans l'espace public. Si quelques études sur le devenir des jeunes placés ont vu le jour dans les années 1990, qu'a synthétisé, dans sa *Revue de littérature*, Sarra Chaïeb (2013) ainsi que Flore Capelier (2014), dans une dimension plus internationale, ce sont les années 2000 qui marquent un tournant dans les travaux scientifiques où, presque chaque année, des thèses, des travaux de chercheurs confirmés portent sur la transition vers l'âge adulte et le devenir des jeunes placés en France, même si ce champ de la protection de l'enfance reste encore aujourd'hui faiblement exploré comparé à d'autres objets de recherche en sociologie. En effet, les premiers chercheurs français qui ont réalisé des études sur le devenir adulte des enfants placés dans les années 1990 ont commencé à réfléchir au début des années 2000 sur le

²⁵ Chiffres selon la fédération. Cela est comptabilisé au regard de leur affiliation ou non à la fédération chaque année lors de leur assemblée générale. Dans les faits, selon certains enquêtés interviewés, ce chiffre est également à réduire en termes d'activités réelles car, même si certaines associations sont encore affiliées à la fédération, elles développent peu leurs activités et restent dans une activité d'amicales d'anciens placés, le plus souvent retraités, plus que dans une activité d'aide à la transition vers la vie adulte. Par ailleurs, le chiffre annoncé par la fédération de 30 000 adhérents, et qui ne bouge pas depuis plusieurs années sur le site, serait également à réévaluer en l'absence de statistiques réalisées par la fédération par manque de temps et de bénévoles. Néanmoins, dans chaque ADEPAPE, est réalisée par le conseil d'administration pour son AG annuel une comptabilité des personnes adhérentes, des personnes aidées dans l'année, pour rendre des comptes auprès du département, premier subventionneur des ADEPAPE. Il serait crucial pour réaliser une histoire plus approfondie de cette fédération, de comprendre de façon globale le profil de ses adhérents au fil des ans (évolution de ses effectifs, ratio hommes/femmes, statut d'entrée en protection de l'enfance, etc.) pour comprendre la sociologie de ses militants et ses transformations.

fait qu'il fallait une profondeur temporelle plus longue pour observer l'insertion des jeunes et qu'il fallait se concentrer sur la période de sortie de placement et d'entrée dans la vie adulte. On peut voir cette interpellation balbutiante dans le colloque de 2004 sur le devenir des enfants de familles défavorisées en France, dans sa discussion de la session 6²⁶. Du côté des pouvoirs publics, la mise sur agenda de cette thématique est plus longue. Pierrine Robin (2009), dans son rapport pour l'ONED, en a retracé l'émergence. Selon elle, il faut attendre l'impulsion, en 2007, au niveau européen, de financements d'actions et de réflexions de fédérations internationales et d'ONG de la protection de l'enfance sensibilisées à la question du passage à l'autonomie des jeunes sortant de placement. Pour la France, Martin Hirsch, haut-commissaire à la Jeunesse, lance, le 9 mars 2009, une commission de concertation sur la politique de la jeunesse, qui débouchera sur l'écriture d'un livre vert pour la jeunesse dans lequel la question des jeunes en rupture familiale issus de l'Aide sociale à l'enfance ou de la protection judiciaire de la jeunesse est importante. De son côté, l'ONED, qui est un observatoire national de la protection de l'enfance, va, à partir de 2007, suite à la venue du chercheur québécois Martin Goyette en France mais également suite aux échanges croissants avec la FNADEPAPE et SOS Villages d'enfants (Robin, 2009), mettre cette question au cœur des travaux de l'observatoire par différents rapports ou revues de littérature, ateliers et journées d'études sur ce sujet de 2009 à 2015²⁷. Toutefois, au sein de cette institution, le souhait de questionner la transition vers la vie adulte des jeunes sortant de placement existait avant 2007, dès la création de l'ONED en 2004, en la personne de son directeur et universitaire Paul Durning. Mais cette institution nouvellement créée se concentrait, à ce moment-là, davantage sur la construction d'un dispositif d'observation statistique de l'enfance en danger et sur la mise en place à plus long terme d'un système national d'observation longitudinale des parcours d'enfants pris en charge en France que sur la question de la sortie. Il est impossible dans le cadre de ce rapport de retracer l'ensemble de l'évolution des pouvoirs publics, de la recherche mais également des médias autour de cette question. Une thèse en science politique retraçant la mise sur agenda de la question de la sortie de placement serait nécessaire ainsi qu'une autre sur le processus de circularité aujourd'hui, c'est-à-dire la rencontre entre recherches scientifiques sur cette question et la réception par différents acteurs politiques, professionnels de l'ASE et membres de l'ADEPAPE de celles-ci, à l'instar de ce qu'a pu monter Sylvie Ollitrault sur les écologistes politiques (1996). Des témoignages d'anciens placés ont également fait l'objet d'intérêts médiatiques, tel le livre retraçant le parcours de Lyes Louffok (2014) qui est devenu un acteur majeur auprès des pouvoirs publics comme lanceur d'alerte sur les questions de protection de l'enfance²⁸. L'enquête ELAP s'inscrit également dans ce contexte, même si la chercheuse responsable de la recherche avait déjà mis cette question au cœur de sa trajectoire de recherche, dès sa thèse de doctorat (Frechon, 2003).

Sans le travail de sensibilisation de la FNADEPAPE auprès des pouvoirs publics, « la question des jeunes majeurs se trouverait peut-être encore dans l'angle mort de la protection de l'enfance », selon Jean-Marie Muller, président de la FNADEPAPE (2018, p. 53). La lettre ouverte envoyée en 2013 aux présidents de conseils généraux et aux responsables des services de la protection de l'enfance

²⁶ www.cerc.gouv.fr/meetings/colloque_avril2004/programme.htm

²⁷ Robin P., 2009 ; Chaïeb S., 2013 ; Capelier F., 2014, 2015 ; Journée d'étude internationale du réseau INTRAC sur la « transition à l'âge adulte après une mesure de protection », coorganisation INTRAC, INED, laboratoire Printemps, Musée social, ONED, 10 octobre 2013, Paris.

²⁸ Des membres des ADEPAPE, notamment chez les plus âgés, ont écrit des livres retraçant leurs vies d'anciens pupilles de l'État ou plus largement d'anciens enfants de l'Assistance publique ou de la DDASS mais n'ont pas eu de médiatisation nationale. Ces livres témoignages sont recensés par la presse locale.

intitulée *La rue pour toit*²⁹ aurait été un tournant dans l'histoire de la fédération. Cette lettre visait à interpeller les élus départementaux et professionnels de la protection de l'enfance sur l'abandon des institutions vis-à-vis des jeunes après leurs 18 ans et les difficultés sociales consécutives. L'on ne pourra pas retracer ici l'ensemble des combats menés auprès des pouvoirs publics depuis les années 1960, mais à chaque réforme de protection de l'enfance, et ce en particulier à partir des années 1990, la FNADEPAPE a participé et a donné son opinion. La question de l'accompagnement des jeunes majeurs est devenue l'une de ses principales batailles (Peiron, 2018). Elle milite notamment de longue date pour revoir la circulaire 1974 qui a abaissé l'âge de la majorité à 18 ans. Suite à cet abaissement de l'âge de la majorité civile en 1974, une protection pour les « jeunes majeurs » a été créée en 1975 pour prolonger l'aide aux jeunes placés jusqu'à leurs 21 ans (Guimard, Petit-Gats, 2011). Le contrat jeune majeur (CJM) est destiné aux mineurs émancipés et majeurs âgés de moins de 21 ans « qui éprouvent des difficultés d'insertion sociale faute de ressources ou d'un soutien familial suffisants » (art. L.222-5 du CASF). Il est sur ce point ambivalent. Reposant sur un droit individualisé, à l'encontre d'un modèle catégoriel tout en créant une catégorie juridique de « jeunes majeurs » (Guimard, Petit-Gats, 2011), il fait office de quasi-ayant droit (Lacroix, 2016b). La loi de 2007 réformant la protection de l'enfance mais également celles de 2016 ont confirmé son caractère non obligatoire et les prérogatives des départements. Cette centralité que va prendre au fil des années la question de la sortie de placement au sein de la FNADEPAPE s'inscrit également dans un contexte d'évolution de l'aide aux jeunes majeurs. Alors que tous les jeunes y avaient droit dans les années 1980 s'ils étaient en difficulté d'insertion, et dans un contexte où l'accès au marché du travail n'était pas aussi difficile qu'aujourd'hui, cette aide va peu à peu être sélective, de plus en plus facultative et donnée avec parcimonie, tandis que l'allongement de l'âge d'entrée dans la vie adulte, l'augmentation de la durée des études et de la durée d'insertion professionnelle ont accru les besoins des jeunes (Frechon, Marquet, 2018).

La FNADEPAPE demande que cette aide aux 18-21 ans ne soit pas subsidiaire mais étendue à l'ensemble des jeunes de l'ASE. Argumentant que l'âge du départ du domicile familial est de 26 ans, la fédération souligne que « le droit à un parcours d'insertion des 16-25 ans au titre de l'égalité des chances pour tous les jeunes de ce pays est d'autant plus nécessaire pour ceux issus de la protection de l'enfance » (lettre *La rue pour toit*). En France, les jeunes sont exclus du revenu de solidarité active (RSA) jusqu'à leurs 25 ans (sauf pour ceux qui ont travaillé à temps plein durant deux ans ou qui assument la charge d'un enfant). La fédération revendique donc des aides spécifiques pour les jeunes issus de l'ASE dans leur parcours d'insertion jusqu'à 26 ans et une égalité de traitement pour les jeunes majeurs entre 18 et 21 ans sur l'ensemble du territoire national, le nombre de contrats jeunes majeurs ayant été réduit dans certains départements confrontés à la restriction budgétaire (Lacroix, 2016b). Ainsi, tout un débat se pose dans les ADEPAPE entre équité et égalité des chances pour les jeunes, entre droits communs et droits spécifiques. En effet, pour les membres des associations d'entraide, les multiples aides publiques créées ces dernières années pour les 18-25 ans (FAJ, Garantie jeune, aide au logement) ne prennent pas en compte la spécificité de la situation de ceux issus de la protection de l'enfance, à savoir l'absence de supports affectifs et matériels stables³⁰. En effet, ces aides « se présentent davantage comme un complément au soutien familial que comme des aides défamilialisées » (Guimard, Petit-Gats, 2011 p. 28). À ce titre, toute une rhétorique se construit dans les associations d'anciens placés pour définir ces aides

²⁹ <http://adepape63.fr/wp-content/uploads/2015/05/JOURNAL-2014-.pdf>, p.61-64

³⁰ « Projet Associatif Initiatives Réseau », 2015, rédigé par la commission jeunes fédérale.

ciblées pour les jeunes comme relevant du droit commun (Lacroix, 2016b). La fédération considère par exemple que ces nouveaux dispositifs ne prennent pas en compte les « parcours de réussite » des jeunes de l'ASE, car ils ne touchent que ceux qui sont les plus en difficulté. La crise des systèmes de protection sociale a conduit à la multiplication des prestations ciblées en faveur des plus démunis (Lochak, 2013). Ces associations, en posant comme enjeu de l'action collective la définition des contours du droit commun, tentent de promouvoir une catégorie d'ayants droit d'enfants placés et d'anciennement placés. Au « principe d'égalité », la fédération et ses associations opposent une « équité ». Elles mettent en avant « une égalité des chances » pour ces jeunes. L'« égalité républicaine » de droit à des prestations est purement « théorique » selon elles au regard du « parcours d'enfance bousculée³¹ » de leurs membres. Ces associations se situent dans une revendication de « droits catégoriels destinés à rendre effectifs les droits universels » (Lochak, 2013). Toutefois, même si la frontière est ténue, elles ne tentent pas de revendiquer des droits catégoriels au titre d'une appartenance identitaire car tout un travail est mené pour que leurs jeunes adhérents puissent accéder aux droits universels (Lacroix, 2016b).

Ainsi, le thème des jeunes majeurs a pris de l'importance dans l'agenda public. Néanmoins, tout ce qui a trait aux pupilles de l'État reste encore présent, en particulier au niveau local où le travail des membres, jeunes comme moins jeunes, des ADEPAPE consiste à siéger dans les conseils de famille des pupilles de l'État constitués de personnes qualifiées. Le rôle de ces conseils de famille est d'autoriser ou non des actes qui concernent le mineur ou majeur pupille de l'État jusqu'à son adoption ou jusqu'à sa majorité s'il n'a pas été adopté. Les ADEPAPE siègent également dans les commissions d'agrément (qui donnent la possibilité à de futurs parents d'adopter) et à la commission statut (qui donne le titre de pupille à un enfant) de chaque département.

Dans le cadre de ce rapport, tout ce travail ne sera pas analysé par souci d'homogénéisation avec les données québécoises, le travail des organisations d'entraide du RIQ et de CARE Jeunesse ou du comité des jeunes EDJeP étant exclusivement tourné autour de la question de la sortie de placement et la transition vers la vie adulte. Ce statut de pupille de l'État n'existe pas par ailleurs au Québec. Les enfants orphelins en très bas âge ou laissés pour adoption à la naissance par leurs parents ou ceux à qui la DPJ a retiré l'autorité à leurs parents (pour mauvais traitements, incapacités à prendre soin, etc.) peuvent être adoptés soit en banque régulière pour les deux premiers, soit en banque mixte pour les derniers. Ces enfants ne se sont pas, pour le moment, constitués en organisation d'entraide à l'âge adulte.

De l'entraide à l'influence des politiques publiques

Ainsi, la FNADEPAPE est devenue un interlocuteur majeur des pouvoirs publics autant au niveau national qu'au niveau local par le biais des ADEPAPE. Une histoire locale des ADEPAPE serait également à réaliser car d'une ADEPAPE à l'autre, les interactions, les subventions, le niveau de partenariat avec les conseils départementaux et les établissements de protection de l'enfance habilités peuvent varier fortement³². Aujourd'hui, ces associations d'anciens enfants pris en charge par le

³¹ Lettre ouverte aux présidents de conseils généraux et aux responsables des services de protection de l'enfance, « Jeunes sortant de l'ASE : la rue pour toit... », p. 3.

³² Le discours de Noël Nardin, représentant le président de la FNADEPAPE à l'AG de l'ADEPAPE 63 en 2013, le souligne : « Cela reste tout juste un quart des départements qui soutiennent de façon significative des maillons départementaux de notre réseau. » (Journal *Le lien*, ADEPAPE 63, bulletin n°94, 2014, p. 20.)

système de protection de l'enfance ont « une double fonction de représentation des usagers auprès des pouvoirs publics et de conseils et d'assistance à ceux qui s'adressent à elles » (Derville, Rabin-Costy, 2014). Elles sont restées pendant longtemps dans une logique strictement d'entraide, comme en témoigne une présidente d'ADEPAPE qui raconte que son père (d'accueil), ancien pupille de l'État, chez qui elle a été placée, était lui-même membre actif dans une organisation d'anciens pupilles de l'Assistance publique et de l'enfance malheureuse, créée en 1953, qui servait essentiellement à s'entraider au niveau professionnel et à se soutenir affectivement :

« Ces gens ont eu une vraie amitié, ils ont refait famille ensemble, famille de cœur, mais ils ont refait famille ensemble. Et donc, ils ont toujours eu des relations amicales, fraternelles, je dirais même. Et ils s'entraidaient, achetaient du matériel ensemble. Et chacun pouvait en disposer comme qu'il en avait l'utilité. C'était du matériel agricole, la plupart du temps, matériel agricole, qui coûtait cher à l'époque et qu'ils achetaient à plusieurs. C'était comme s'ils avaient monté une petite coopérative. »

Progressivement, les ADEPAPE représentées par leur fédération nationale siègent dans différentes instances nationales (le Conseil supérieur de l'adoption [CSA] et le Conseil national d'accès aux origines personnelles [CNAOP] en 2003, le Conseil national de l'évaluation sociale et médico-sociale [CNESMS] en 2004, l'Observatoire national de l'enfance en danger [ONED] dès sa création, le conseil d'administration de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux [ANESM] en 2010, le Conseil national de la protection de l'enfance en 2016, le CA du Groupement d'intérêt public enfance en danger [GIPED] en 2017, etc.). La FNADEPAPE est également progressivement membre de différents comités de pilotage de ces différentes instances, orientant ainsi la politique publique. Si cet infléchissement est le produit d'une montée de la représentation des usagers dans différentes politiques publiques à partir de la loi 2002-2 – dont l'objectif était de placer l'utilisateur au cœur des dispositifs en développant leurs droits et libertés, en instaurant notamment un conseil de la vie sociale dans chaque établissement médico-social dans lequel siègent les représentants des usagers pour qu'ils donnent leur point de vue sur l'amélioration de leur prise en charge –, force est de constater la lenteur de cette prise en compte de la voix des placés et anciens placés de la protection de l'enfance comme représentants des usagers dans les instances nationales³³. Il faut également attendre la loi 2016 pour que les ADEPAPE siègent dans chaque observatoire départemental en protection de l'enfance. Cela s'explique pour plusieurs raisons : faire à la place des usagers, comme nous avons pu l'évoquer précédemment en introduction, a longtemps été la pratique des professionnels de ce champ. De plus, il existe une tension entre droit des parents et droits des enfants dans cette politique publique. Cela pose à chaque fois la question de qui sont les premiers usagers de la protection de l'enfance, les parents ou les enfants ? Enfin, le placement est une catégorie transitoire, comme la précarité, dont on sort, à la différence par exemple, de certaines formes de handicap ou de certaines maladies.

³³ Par ailleurs, le conseil de la vie sociale (CVS) issu de la loi 2002-2 est obligatoire sauf lorsque les mineurs accueillis relèvent majoritairement de mesures éducatives ordonnées par l'autorité judiciaire en application des dispositions législatives relatives à l'enfance délinquante ou à l'assistance éducative ; lorsque les mineurs accueillis ont majoritairement moins de 11 ans. Il y a donc quelque chose qui se joue là, puisque c'est dans le secteur de la jeunesse qu'on a réduit les instances officielles de participation collective. Mais il y a obligation d'un groupe d'expression ou de toute autre forme de participation lorsque le CVS n'est pas mis en place.

La difficile autonomisation des organisations d'entraide par rapport au système de protection de l'enfance

Ainsi ces organisations d'entraide en France sont fortement encadrées juridiquement, elles sont, d'une part, régulées par le statut d'utilité publique. La fédération l'a obtenu en 1979 ; au niveau local, certaines ADEPAPE l'avaient obtenu auparavant. D'autre part, les ADEPAPE, comme nous l'avons mentionné plus haut, dépendent également de l'article 224-11 du code de l'action sociale et des familles. Cela montre le souhait par l'État et ses départements de donner une place d'interlocuteur aux anciens placés dans l'évaluation des politiques publiques, mais nous allons montrer que cela rend difficile pour ces associations de s'autonomiser dans leurs relations avec l'État et les départements et contraint fortement leurs répertoires d'action politique.

Aujourd'hui, dans ce réseau d'anciens placés, trois formes associatives sont recensées au regard de leurs relations avec les institutions représentant les départements (Capelier, 2015) : 1) un fonctionnement libre sur la base d'une subvention globale où le conseil départemental confie à l'ADEPAPE des crédits pour mettre en œuvre des actions en faveur des jeunes majeurs avec un contrôle seulement *a posteriori* ; 2) un fonctionnement plus contraint au sein duquel le conseil général oriente les jeunes vers l'association. L'association avance alors les fonds et est ensuite remboursée par le département ; 3) un fonctionnement professionnalisé : les subventions allouées par le conseil général permettent à l'ADEPAPE d'employer des salariés pour mettre en œuvre un accompagnement professionnel en faveur des jeunes majeurs. Il n'y a qu'une association départementale pour le moment dans ce type de fonctionnement. Les dirigeants de la FNADEPAPE sont assez réfractaires à ce que son réseau prenne ce chemin associatif, même si à différents endroits le besoin se fait sentir de recruter un ou deux professionnels en travail social, notamment pour la constitution de dossiers de subventions ou d'aide aux majeurs non accompagnés qui demandent des connaissances juridiques de plus en plus complexes. La peur est que ce mode de fonctionnement empêche la création d'un groupe d'entraide bénévole (Capelier, 2015).

Si les ADEPAPE vivent des cotisations de leurs membres adhérents, de dons, de legs, de subventions de l'état et de communes, la majorité de leur financement provient actuellement des conseils départementaux. Leur financement varie selon les départements et n'est pas proportionnel aux effectifs d'enfants accueillis par département. Certaines ADEPAPE sont financées par les conseils départementaux à hauteur de 80 000 euros, cela peut même aller jusqu'à 120 000 euros. Il semble qu'en moyenne les ADEPAPE soient subventionnées entre 10 000 et 20 000 euros. Celle qui a un fonctionnement professionnalisé a jusqu'à 3 millions d'euros de subvention par an par son conseil départemental.

Le mode de financement et le cadre juridique de ces associations d'entraide font qu'elles entretiennent des relations ambiguës avec l'État et les départements. Cette ambiguïté est présente dès le début de leur histoire, comme a pu le montrer Michel Cahen dans son livre sur l'accouchement sous X et l'adoption plénière (2004). En effet, cet auteur constate les difficultés pour la FNADEPAPE et ses associations départementales à être revendicatives sur des dossiers concernant les pupilles de l'État au regard des autres associations dans ce domaine, même s'il montre que les positions de la FNADEPAPE sont devenues plus combatives au cours des années 1980 et le début des années 1990.

sûrement pour s'aligner avec les positions de la DPEAO³⁴, alors seule association indépendante des pupilles et des adoptés mais qui ne pratique pas l'entraide. Pendant longtemps, Michel Cahen constate que les ADEPAPE avaient « plus pour fonction politique de représenter la voix de l'État parmi les pupilles que de représenter les pupilles auprès de l'État. [...] Elles développaient une entraide sociale précieuse – n'oublions pas que les pupilles d'État étaient souvent d'un niveau social modeste –, et offraient une socialisation minimale de la souffrance, mais bien plus dans le sens du partage du refoulement que de la revendication identitaire et citoyenne » (2004, p. 31). Il met au jour cette dépendance notamment par le fait que, pendant plusieurs années, le siège social de la FNADEPAPE, un temps hébergé par l'ADEPAPE de Paris, a été transféré au ministère de la santé. Aujourd'hui, elle siège à Tomblaine en Meurthe-et-Moselle, dans l'ADEPAPE du président de la fédération. Comme Michel Cahen le souligne, « bien qu'associations régies par la "loi 1901", il s'agit donc d'associations réglementées, voire – au moins dans l'esprit originel resté ancré dans les statuts – d'une espèce d'"ordre" semi-institutionnel (mentionné dans le Code de la Famille), typique du paternalisme d'État, persistant envers les anciens "gosses de l'Assistance" » (2004, p. 34).

Dans certains départements, l'un des interviewés les plus âgés témoigne que son association, ESSOR 93, a même été créée par les services de protection de l'enfance. Leurs responsables sont ensuite allés chercher des bénévoles anciens placés pour diriger la structure. Nous verrons plus loin le même type de dynamique au Québec pour le RIQ. Ce partenariat avec les services de l'Aide sociale à l'enfance se voit même dans les locaux d'une partie des associations départementales : ainsi, le département des Yvelines (78) met gratuitement à la disposition de l'ADEPAPE 78 ses locaux. Il en est de même pour l'une des associations parisiennes REPAIRS! 75 où, dans ce cas, c'est la Fondation Grancher³⁵ qui lui prête un local. Sur la plaque de l'ADEPAPE 63, à l'entrée de leur association, il est marqué « ADEPAPE et ASE ». Des ADEPAPE ont même été logées un temps dans les locaux de leur conseil départemental, ce qui a pu créer, selon certains interviewés, une ambiguïté chez les jeunes sortant de l'ASE en demande d'aide auprès de l'association. Les membres engagés dans les ADEPAPE rappellent alors à chaque fois, dès l'arrivée du jeune dans l'association, qu'il ne se trouve qu'en présence de pairs, de personnes ayant vécu comme lui un parcours en protection de l'enfance.

Cette difficile autonomisation avec les services de l'ASE se voit également dans le fait que les partenariats ne sont majoritairement contractés qu'avec les institutions de protection de l'enfance. Les ADEPAPE entretiennent peu de relations avec d'autres sphères de politiques publiques en faveur de la jeunesse. Pour autant, ce n'est pas propre à ces associations, mais à la politique publique de protection de l'enfance qui fonctionne pour beaucoup en vase clos. Ainsi, aucun représentant d'associations en faveur des jeunes ou d'éducation populaire ou de l'Éducation nationale ne siège par exemple au Conseil national de protection de l'enfance. Nous verrons plus loin que, depuis janvier 2019, une mobilisation de jeunes sortant de placement tend à bouger les lignes des frontières d'actions et des cycles d'alliance avec d'autres partenaires.

Comme Didier Chabanet *et al.* (2011) le constatent sur la mobilisation des précaires, « fondamentalement, la question de leur autonomie d'action est au cœur des analyses et suscite bien des polémiques » (p. 7), alors qu'on ne se la pose pas pour d'autres types de mouvements. En effet, dès

³⁴ Droit des pupilles de l'État et des adoptés à leurs origines (DPEAO).

³⁵ Depuis 1903, cette fondation assure des missions de protection de l'enfance dans le cadre de placement en familles d'accueil.

que l'on touche à des mobilisations de personnes qui peuvent connaître des difficultés dans leur vie, l'un des enjeux est de savoir si celles-ci se mobilisent vraiment elles-mêmes ou si elles sont davantage « mobilisées » par des acteurs dont la situation n'est pas marquée par la précarité (Chabanet *et al.*, 2011) que des politistes américains qualifient de « membres par conscience » (McCarthy et Zald, 1977). Toutefois, à la différence de ce que les travaux ont montré sur la mobilisation des sans-papiers ou des précaires, où la mobilisation repose sur ceux qui sont extérieurs à cette situation difficile, la mobilisation dans ce type d'associations provient des anciens placés eux-mêmes mais elle est suscitée par les jeunes ou moins jeunes les moins en difficulté. C'est plus la difficile autonomie du mouvement vis-à-vis des partenaires de l'ASE qui caractérise ce type d'associations d'entraide.

Le fait que les organisations françaises sont subventionnées et inscrites dans le cadre du code de l'action sociale et des familles les contraint à n'envisager qu'un certain type de répertoires d'action et les maintient dans une idéologie encore imprégnée par le secteur médico-social. Les répertoires de l'action contestataire, comme faire un *sitting* devant les conseils départementaux pour protester contre la baisse des contrats jeunes majeurs, ne sont pas envisagés par peur de perdre des subventions mais surtout parce que la fédération et ses associations départementales sont beaucoup plus dans une logique de coopération avec les services de l'ASE que dans une logique conflictuelle. Pour beaucoup de leurs militants et adhérents d'associations départementales, sans les services de l'ASE leur vie aurait été plus compliquée. Ils se sentent redevables d'une certaine manière de leur parcours, car ceux qui portent la voix des jeunes placés et sortant de placement sont le plus souvent dans une mobilité sociale. Les ADEPAPE s'apparentent beaucoup à ce qu'a montré Gwenola Le Naour (2005) dans ses travaux sur les groupes d'usagers de drogue qu'elle a étudiés. Ces derniers n'utilisent pas les répertoires des mouvements des « sans³⁶ » en France, mais demandent à participer à l'action publique, seul moyen efficace pour arriver à leur but. Comme elle le constate, « les groupes que nous étudions ne se mobilisent pas contre l'État social, comme le décrit Daniel Mouchard à propos du mouvement des chômeurs, mais ils attendent de l'État une correction d'une situation qu'il a, d'après les acteurs mobilisés, lui-même contribué à créer en rendant illicite l'usage simple de drogues. Ils envisageront l'État comme un "horizon d'attentes" » (Le Naour, 2005, p. 12).

On peut le voir pour les ADEPAPE en France par le fait que l'essentiel de leur travail porte sur la sortie de placement. Aucune action de leur part n'est réalisée sur des questions touchant le placement en lui-même, à la différence, par exemple, de l'Angleterre. Mike Stein (2011), spécialiste des jeunes sortant de placement, a étudié le mouvement des droits de jeunes placés et sortant de placement en retraçant l'histoire des différentes organisations (d'Ad lib group, qui a démarré en 1973 au National Association of Young People in Care de 1979 à 1994, jusqu'au National Voice, de 1999 à aujourd'hui). Ces organisations ont été et sont encore dépendantes du système de protection de l'enfance en termes de financement. Ainsi, en raison de coupures de financement, NAYPIC a fermé puis, c'est l'association National Voice qui a été créée. Mais cela n'a pas freiné ces associations pour attaquer frontalement l'institution. Mike Stein décrit leurs campagnes de mobilisation contre l'achat de vêtements des jeunes placés qui les stigmatisaient dans les magasins, contre la pratique du sac-poubelle que les institutions de protection de l'enfance donnaient aux jeunes pour mettre leurs vêtements lors de changements de lieux de placement ou au moment où ils quittaient les services de protection. Ces associations anglaises ont également lutté contre les pratiques discriminatoires envers

³⁶ Sans-logement, sans-emploi, sans-papiers, etc.

les minorités ethniques, en particulier afro-caribéennes, surreprésentées dans le système de protection. Elles ont souligné l'inadéquation du système pour répondre à leurs besoins. Des campagnes de sensibilisation sur ce que c'est d'être noir dans les lieux de placement ont été réalisées au milieu des années 1980. Mais ces associations se sont également fortement mobilisées sur des questions de transition vers la vie adulte des jeunes placés. Mike Stein montre comment le groupe Ad lib s'est concentré sur le soutien entre pairs à la sortie du placement ; le NAPYC, quant à lui, a fait une enquête et un rapport au milieu des 1980 sur la question de la sortie de placement qui ont eu un impact sur les réformes de la protection de l'enfance en Angleterre.

Cette position non conflictuelle avec les services de protection de l'enfance est affirmée dans les prises de parole lors d'assemblées générales de la FNADEPAPE ou des associations départementales. Ainsi, Noël Nardin, dans son discours en 2013 à l'AG de l'ADEPAPE 63, représentant la fédération assure : « Nos associations estiment dans une logique de coopération, [...] ne pas s'inscrire dans une logique de contentieux qui permettrait de récolter des subsides intéressants en accompagnant des personnes dans des litiges ou perte de chance. Cela existe, commence à voir le jour, des personnes attaquent des conseils généraux pour perte de chance³⁷. » Aujourd'hui, quelques associations font des recours juridiques lors de refus de contrat jeune majeur pour certains jeunes, mais ce n'est pas la pratique majoritaire. Le terme « accueilli », qui est privilégié par les ADEPAPE, et leur refus du mot « placé », officiellement dans les discours et dans les intitulés de leurs associations départementales, témoignent de ce partenariat aussi³⁸. Pour autant, ces freins à une conflictualisation politique de la question de la protection de l'enfance ne sont pas seulement le fruit des ADEPAPE, mais également celui des acteurs institutionnels de la protection de l'enfance. À l'instar de ce que montre Camille Hamidi (2010) sur les associations de quartier, les acteurs institutionnels dans le champ de la protection de l'enfance ont des attentes à l'égard des acteurs des ADEPAPE qu'ils assignent le plus souvent à un discours compassionnel ; selon certains jeunes interviewés, les jeunes sont cantonnés à ne témoigner que de leur parcours individuel. Les institutions gouvernementales ou départementales les mettent peu dans une position d'expert collectif, ce qu'ils tendent actuellement à refuser en privilégiant un discours strictement collectif dans leur prise de parole publique. Quant au champ médiatique, il assigne souvent les jeunes à un discours sensationnel de type faits divers.

Pour autant, on assiste aujourd'hui à un changement de répertoires d'action d'une partie des ADEPAPE essentiellement, celles de la région parisienne, qui s'explique, d'une part, par le profil des leaders de ces associations et, d'autre part, par un contexte sociohistorique qui a permis une convergence des luttes ouvrant à d'autres types d'actions et de discours, plus « conflictualisants ». Tout d'abord, nous ne l'avons pas encore mentionné jusque-là, mais une partie des ADEPAPE et de jeunes leaders actuels du réseau français de la région parisienne ont commencé à s'engager dans les organisations d'entraide à l'issue d'une implication au sein d'une « recherche par les pairs » (2012-2015) coordonnée par Pierrine Robin, enseignante-chercheuse française qui a recruté de jeunes anciens placés comme cochercheurs. Au sein de cette étude sur la transition vers l'âge adulte des jeunes sortant de la protection de l'enfance (initiée par l'université Paris-Créteil, financée par l'ONED, SOS Villages d'enfants, la Fondation d'Auteuil et les conseils départementaux du 92 et du 94), ces jeunes recrutés ont interviewé des jeunes placés et sortant

³⁷ Journal *Le lien*, ADEPAPE 63, bulletin n° 94, 2014, p. 20.

³⁸ Les mots « placé » ou « accueilli » sont fortement débattus dans ces organisations : certains se reconnaissent dans le terme « placé », tandis que d'autres le trouvent dur et ont le sentiment d'avoir été accueillis.

de placement et participé à l'analyse des données, à l'écriture d'articles et des communications. À l'issue de cette recherche, une partie de ces jeunes ont eu le souhait d'agir et de créer des ADEPAPE, qu'ils ont nommées REPAIRS!, à partir de 2014 dans des départements où ils n'en existaient pas ou plus. Comme nous l'avons déjà indiqué en introduction, ces associations REPAIRS! (94, 75, 95, 08) ont pour caractéristique d'être entièrement dirigées par des jeunes.

L'actualité récente a vu des changements majeurs dans les modes de prise de parole publique de jeunes sortant de placement provoquant des remous dans le réseau des ADEPAPE. Une partie de ces organisations d'entraide, composées majoritairement de jeunes, se sont constituées en collectif, intitulé #larueà18ans, en janvier 2019, avec Lyes Louffok, ancien placé, lanceur d'alerte sur les réseaux sociaux, ce qui a clivé fortement le réseau habitué à ne faire que des actions très institutionnelles. Le même problème s'était posé à une échelle plus faible en 2013, lors de la lettre aux départements envoyée par les FNADEPAPE (*La rue pour toit*) : certains membres du réseau n'avaient pas apprécié cette action de peur de perdre des subventions de leur département. Il faut préciser le déroulement des faits à partir de janvier 2019 pour en comprendre la portée historique. De 2017 à 2018, différents rapports publics sur les jeunes sortant des institutions de protection de l'enfance qui ont, par ailleurs, de nombreuses fois repris les résultats de la recherche ELAP sont sortis³⁹. À la suite de ces différents rapports, le 13 juin 2018, une proposition de loi est déposée par Brigitte Bourguignon visant à renforcer l'accompagnement des jeunes majeurs vulnérables vers l'autonomie en rendant obligatoire le contrat jeune majeur, celui-ci est de plus en plus réduit dans les départements, voire supprimé à certains endroits dans des logiques de restriction budgétaire, rendant des parcours de sortie inégaux selon les territoires où les jeunes se trouvent. Cette proposition de loi est adoptée en commission des affaires sociales, en juillet 2018, mais n'est pas amenée à l'Assemblée nationale, le gouvernement étant réfractaire à une obligation d'aide aux jeunes pour l'ensemble des départements. À la fin de l'année 2018, le gouvernement prépare le plan « Zéro sortie sèche », dans lequel les départements devront s'engager à trouver, pour chaque jeune sortant de placement, un logement, à accéder à des ressources comme les bourses d'études, un emploi, une couverture santé, etc. La vice-présidente d'une des ADEPAPE (REPAIRS! 94) est désignée pour réaliser le référentiel. Cela ne s'est pas fait sans mal : d'une part, elle a réalisé ce travail dans un délai extrêmement court (1 mois), elle n'a pas été payée et, à la première réunion, elle s'est rendu compte qu'elle n'avait pas eu son mot à dire sur les personnes qui allaient travailler avec elle. Autrement dit, un groupe de travail avec moins d'anciens placés que de professionnels de la protection de l'enfance. Elle a claqué la porte, puis on est venu la rechercher en lui disant qu'elle pouvait composer à sa guise ce comité. Elle fait alors appel à d'autres pairs, notamment les plus engagés dans les ADEPAPE de la région parisienne, qui ont fait partie de la recherche par les pairs de Perrine Robin et le lanceur d'alerte Lyes Louffok. Jusque-là, Lyes Louffok et les ADEPAPE de la région parisienne étaient plutôt dans une logique de ne pas travailler ensemble, leurs répertoires d'action et leur rhétorique discursive n'étant pas les mêmes. Le 16 janvier, le documentaire *Pièces à conviction*, qui révèle des maltraitements institutionnels subies par des jeunes dans des foyers de protection de l'enfance et des sorties dramatiques à la sortie de l'ASE, est diffusé.

³⁹ Tout d'abord, celui de Célia Vérot, conseillère d'État, et d'Antoine Dulin, vice-président du Conseil économique, social et environnemental (CESE), à la fin du gouvernement Hollande, en mars 2017, missionnés par le Premier ministre pour simplifier les politiques de jeunesse, ces auteurs identifiaient parmi d'autres points, le fait d'« apporter une attention particulière à l'autonomie des jeunes protégés ; le rapport d'Antoine Dulin et de Fiona Lazaar, *Prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion*, le 15 mars 2018, pour le plan de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes ; celui d'Antoine Dulin seul, pour le CESE, le 13 juin 2018, intitulé *Prévenir les ruptures dans les parcours en protection de l'enfance*.

Ils décident de faire un premier évènement commun : le #larueà18ans. Le 25 janvier 2019, Adrien Taquet devient secrétaire d'État à la protection de l'enfance auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé. À la sortie du rapport de la Fondation Abbé-Pierre⁴⁰, le 1^{er} février 2019, les jeunes engagés montent sur scène avec des pancartes #larueà18ans. Le 14 février 2019, les jeunes remettent leur référentiel « Zéro sortie sèche » à Olivier Noblecourt, devant Adrien Taquet et Brigitte Bourguignon. À la surprise des politiques, tous viennent sur scène avec leur pancarte #larueà18 ans. Pendant plusieurs mois, les jeunes vont investir l'espace public et médiatique pour que le projet de loi de Brigitte Bourguignon passe. La députée Perrine Goulet, ancienne placée, le sénateur Xavier Iacovelli, des journalistes et Antoine Dulin s'agrègent à leur combat. Le 12 mars 2019, la convergence des luttes a lieu à la Bourse du travail, à Paris, où plus de 200 à 300 personnes se rendent (les personnes précédemment citées, des chercheurs, des professionnels de l'ASE, des parents d'enfants placés qui s'opposent à cet évènement le jour même, des associations de personnes sans domicile fixe, certaines ADEPAPE, le journaliste qui a fait le documentaire, etc.). Le lieu est symbolique, on est ici dans le temple du syndicalisme parisien, bien loin des lieux feutrés ministériels auxquels ces jeunes étaient habitués. Le ton de voix est vindicatif dans un contexte français de gilets jaunes, ce qui change beaucoup pour les professionnels et gestionnaires de l'ASE dont certains affubleront les jeunes contestataires de termes comme « les gilets jaunes de l'ASE » ou « gauchistes ». Invités dans différents groupes de travail, auditionnés à l'Assemblée nationale, impliqués dans des nouveaux collectifs plus institutionnels que #larueà18ans comme Cause majeure, les jeunes mettent la pression autant sur les réseaux sociaux que dans ces différents groupes de travail jusqu'à la proposition de loi sur l'accompagnement des « jeunes majeurs vulnérables » vers l'autonomie, votée le 7 mai 2019. Les jeunes engagés dans le collectif #larueà18ans seront profondément déçus, le texte étant même pour eux un recul pour les jeunes sortant de l'ASE : l'aide du contrat jeune majeur n'est toujours pas obligatoire pour l'ensemble des jeunes et la création de « contrats d'accompagnement vers l'autonomie » est envisagée pour les jeunes ayant été placés pendant dix-huit mois consécutifs, dans les deux ans précédant leur majorité, ce qui exclut sans les nommer les mineurs non accompagnés et les enfants qui arrivent tardivement dans le dispositif de protection de l'enfance. Les jeunes sortent profondément amers de leur implication auprès des pouvoirs publics et décident de relancer leur mobilisation après les grandes vacances scolaires de 2019, portés également par des exemples internationaux, notamment en Argentine. Dans ce pays, l'association Doncel et le collectif de jeunes Guia de Egreso ont réussi à amener un changement législatif, en 2018, par une loi (Ley de Egreso) dans laquelle les jeunes sortant de l'Aide sociale à l'enfance ont accès à une allocation mensuelle, équivalente à 80 % du salaire minimum vital à compter de leur sortie du dispositif de protection de l'enfance jusqu'à 21 ans. Si ce sont des jeunes qui étudient ou se forment dans un métier, cet avantage peut être prolongé jusqu'à leurs 25 ans.

En France, l'effet des cycles d'alliance avec Lyes Louffok, lanceur d'alerte sur les questions relevant de la protection de l'enfance, ou des acteurs de l'éducation populaire (Antoine Dulin) et des associations caritatives les faisant sortir de la protection de l'enfance, un documentaire choc alertant sur les dysfonctionnements du système de protection de l'enfance, un accès plus important aux médias par le soutien d'une journaliste ayant écrit un livre à charge contre le système de protection de l'enfance

⁴⁰ *Aux portes de la rue. Quand l'État abandonne les personnes sortant d'institution*, 24^e Rapport sur l'état du mal-logement en France.

coécrit avec une ancienne cheffe de service de l'ASE⁴¹, la création par le gouvernement français d'un secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé chargé, entre autres, de la protection de l'enfance, qui ouvre plus fortement les interactions avec les mouvements d'anciens placés, ainsi qu'un contexte de très forte contestation sociale avec le mouvement des gilets jaunes expliquent ce changement de répertoires d'action de certains jeunes des ADEPAPE vers des modes plus contestataires. À l'issue de cette mobilisation, la FNADEPAPE peu habituée à ce type de répertoires d'action exclut de sa fédération l'association REPAIRS! 75, l'une des ADEPAPE de Paris. Néanmoins, des oppositions fortes existaient en amont depuis quelques mois sur d'autres thématiques. L'association REPAIRS! avait notamment désavoué par un communiqué le président de la FNADEPAPE sur ses positions contre l'homoparentalité dans les conseils de famille, celui-ci soulignant à plusieurs reprises qu'il donnait la priorité aux familles hétérosexuelles dès qu'ils en avaient le choix.

2. La voix des jeunes placés et sortant de placement au Québec : une émergence tardive

Au Québec, alors que le National Youth In Care Network (NYICN), qui est un organisme à but non lucratif du Canada anglophone administré par des jeunes et d'anciens jeunes placés, existe depuis 1985, il faut attendre presque trente ans pour qu'un réseau de ce type se crée dans les villes de Québec et de Montréal. L'initiative du Réseau intersection de Québec (RIQ) ne vient pas d'anciens ou de jeunes placés, mais du Centre jeunesse du Québec en collaboration avec la commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Créé « par et pour » les jeunes placés et ex-placés, âgés de 15 à 25 ans, le RIQ, qui se qualifie de réseau d'entraide, voit officiellement le jour en 2014, après une phase de consultation de jeunes et la création d'une assemblée de jeunes et de partenaires entre 2011 et 2013 (Richard, 2014). Le réseau vise à favoriser l'entraide et à faciliter la transition vers la vie adulte. Le modèle du RIQ a été inspiré par le NYICN. Il en est de même du Centre amitié, ressources et entraide pour la jeunesse (CARE Jeunesse) qui, lui, a été créé en 2015.

Comment expliquer cette lenteur dans la structuration d'une parole collective de jeunes sortant de placement au Québec ? Il existe plusieurs explications à cette émergence tardive : il nous a semblé, d'une part, que cela provenait de la différence de langue (le réseau NYINC est anglophone) et, d'autre part, que cela résidait dans le fait que le système de protection de la jeunesse au Québec est strictement étatique et ne délègue pas une partie de la protection de la jeunesse aux organisations communautaires, donc au secteur associatif, laissant peu de place à des initiatives citoyennes d'aides aux jeunes placés. L'explication de la barrière de la langue nous semble tout à fait plausible quand on regarde du côté des États-Unis. En effet, Judith Regina Havlicek et Gina Miranda Samuels (2018) ont retracé l'histoire des conseils consultatifs de jeunes âgés de 16 à 21 ans (Youth Advisory Board, YAB) placés en familles d'accueil, qui ont pour objectif de promouvoir la participation des jeunes aux processus de décision qui les concernent durant leur placement et à la sortie. Les auteures montrent que la création des YAB s'inspire des réseaux anglais et canadiens. Les YAB se sont créés un an après l'organisation canadienne, en 1986, même si, à la différence de ces réseaux, ils ne sont pas aussi

⁴¹ Créoff M., Laborde F., 2018, *Le Massacre des innocents*. « Les oubliés de la République ». *Manifeste contre les violences familiales et d'État*, Independently published.

indépendants. Des explications anthropologiques pourraient également expliquer ce plus grand développement de réseaux de placés et d'anciens placés aux États-Unis comme dans d'autres pays anglo-saxons. La culture protestante et les valeurs libérales capitalistes de ces pays amèneraient à un autocontrôle de la population dans la régulation de déviance, ce qui expliquerait le développement plus important des *self-help* dans ces contextes nationaux (Macquet, Vrancken, 2003).

Un réseau dans le Canada anglophone qui existe pourtant depuis 1985

Au Canada, dans les années 1970, les premières initiatives locales pour jeunes en situation de placement voient le jour, dont Youth to Youth, un groupe d'échange mis sur pied par la Catholic Children's Aid Society of Toronto, et des retraites organisées par Ottawa Carleton Children's Aid Society, elles visent, entre autres, à éduquer les jeunes sur leurs droits. Ces initiatives, qu'ont retracées Yvonne Andrews et Lynda Manser dans leur ouvrage *From the roots up : A national youth in care network historical research project* (2001), témoignent du besoin de ces jeunes de regagner un certain contrôle sur leur vie et de la volonté d'intervenants travaillant dans la protection de la jeunesse de les soutenir dans cette quête. Cependant, à cette époque, une culture du « nous *versus* eux » semble persister chez certains professionnels travaillant dans ce secteur ainsi qu'une crainte de céder du pouvoir aux jeunes considérés comme immatures et instables. Un incident survenu lors de la conférence nationale intitulée « Who cares ? », organisée en Alberta en 1979, illustre bien cette tension. Dans le cadre de ce colloque, des jeunes avaient été invités à s'exprimer sur leur expérience de placement. Des adultes, qui entendaient pour la première fois des jeunes s'exprimer ainsi ont été choqués par leurs propos directs et crus ; ils ont répondu aux jeunes avec colère, puis quitté la salle avant la fin de l'activité (Andrews, Manser, 2001).

En 1985, deux jeunes anciens placés, soutenus par le directeur d'une agence de protection de la jeunesse, créent une association locale, à Edmonton, nommée Alberta Association for Youth in Care. Leur souhait était de recruter des jeunes à l'échelle du pays pour pouvoir former un réseau national pour les jeunes placés et anciens placés (Andrews, Manser, 2001). Pour ce faire, ils se sont impliqués dans l'organisation d'une conférence, la « Child Care Worker's conference » qui a eu lieu à Vancouver, en novembre 1985, et qui avait pour thème *l'empowerment* de la jeunesse. Le but de cette conférence était de faciliter le développement d'un réseau canadien pour les jeunes placés et anciens placés, similaire à celui qui existait en Angleterre. Avec l'aide du Canadian Child Welfare Association, ils ont pu faire venir 7 jeunes placés provenant de différentes provinces et territoires du Canada (*Ibid*). Lors de la conférence, ces jeunes ont passé de longues heures à partager leurs expériences et à réfléchir sur le concept d'*empowerment*. Leurs délibérations leur ont permis de faire plusieurs constats : ils avaient tous des expériences de vie similaires, le sentiment de ne pas être entendus et de ne pas avoir de voix dans les décisions prises pour eux par le système de protection. Ils partageaient également un sentiment d'impuissance et de peur par rapport à leur avenir et un sentiment d'avoir été privés de leur pouvoir au cours de leur enfance et de leur adolescence. De ces constats est né le désir de changer les choses, en créant une organisation nationale qui représenterait leurs opinions et leurs recommandations pour le système de protection tout en soutenant le développement de réseaux locaux de jeunes placés et anciens placés. Ces réseaux seraient gérés par et pour les jeunes et auraient pour mission de sensibiliser la population aux enjeux les touchant. Cette idée a été présentée au délégué de la conférence, puis les jeunes sont retournés dans leur province ou territoire pour

travailler sur leur réseau local ainsi que sur le réseau national. Yvonne Andrews et Lynda Manser (2001) témoignent qu'un de ces jeunes a été envoyé en Angleterre pour y rencontrer les membres du réseau anglais et pour apprendre de leurs succès et de leurs difficultés.

Aujourd'hui, le National Youth In Care Network, qui s'appelle à présent Youth in Care Canada (YICC), est un organisme à but non lucratif administré à 100 % par des jeunes et d'anciens jeunes du réseau de la protection de l'enfance, dont le siège social se situe à Ottawa. Le but principal du NYICN est de permettre aux jeunes placés et anciens placés âgés de 14 à 24 ans d'exprimer leurs opinions et leurs préoccupations concernant les services offerts à la jeunesse. Cette organisation offre du soutien et de la formation pour des personnes qui voudraient développer un réseau local pour jeunes placés et anciens placés. Depuis sa fondation, NYICN a contribué au développement de plus de 70 réseaux provinciaux et locaux pour les jeunes placés et anciens placés. Cet organisme offre des bourses pour soutenir des jeunes placés ou anciens placés à compléter un diplôme pré-universitaire. L'organisation fournit aussi de la formation dans le domaine du réseautage, de la mobilisation et de la sensibilisation. La mise en récit (*story telling*) est un moyen utilisé par l'organisme pour sensibiliser les gouvernements et le public à la réalité des jeunes placés.

L'impulsion à partir de 2010 d'une structuration de réseaux d'anciens placés québécois

En 2010, un membre du NYICN est venu présenter l'organisation de la structure aux directeurs généraux de l'Association des centres jeunesse du Québec (Godin, Nadeau, 2015). La participation citoyenne, l'*empowerment* et le mentorat des jeunes en transition par d'anciens jeunes constituent les principes qui guident l'organisation canadienne. Cinq centres jeunesse se disent intéressés à mettre sur pied ce type d'organismes en partenariat avec l'Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ) par le réseau du programme qualification jeunesse et la commission des droits de la personne (Godin, Nadeau, 2015). Le RIQ verra le jour à l'issue de cette rencontre. Situé dans la ville de Québec, le RIQ se veut un organisme par et pour les jeunes ayant bénéficié des services sociaux dont la mission est de faciliter leur passage à la vie adulte. Les frontières d'entrée du RIQ sont plus lâches (une des anciennes coordinatrices avait été prise en charge par le centre jeunesse en milieu ouvert, dans sa famille) que CARE Jeunesse et le comité de jeunes d'EDJeP qui spécifient pour leur part que leur organisation est destinée aux personnes qui ont vécu un placement en centre jeunesse. Toutefois, les jeunes du RIQ sont majoritairement des jeunes qui ont connu une trajectoire de placement.

Quatre comités constituent le RIQ (Godin, Nadeau, 2015) : tout d'abord, le conseil d'administration, qui a pour objectif d'assurer la pérennité de l'organisme, est composé de membres élus, dont une majorité de jeunes ayant reçu des services de protection, membres fondateurs pour la plupart, impliqués depuis la naissance du RIQ, mais également des intervenants du centre jeunesse, des employés et des retraités de son institut de recherche. Le conseil d'administration présidé jusqu'en octobre 2019 par France Nadeau⁴², est actuellement en cours de recrutement d'un nouveau président, le vice-président est un ancien placé. Le comité de jeunes est quant à lui composé de jeunes recevant ou ayant reçu

⁴² Aujourd'hui, cheffe de service aux affaires administratives et scientifiques de la recherche de l'Institut universitaire du Centre jeunesse de Québec, le Centre de recherche universitaire sur les jeunes et les familles (CRUJeF).

récemment des services de protection. Ce comité est consulté pour déterminer les besoins des jeunes et la programmation de l'organisme. Puis, le comité partenaires soutient le comité de jeunes dans le développement de services adaptés pour faciliter la transition vers la vie adulte. Il est composé d'adultes qui gravitent autour des jeunes dans les services de protection et qui ont démontré un intérêt à soutenir le développement du RIQ. Le RIQ établit des partenariats avec les milieux institutionnel et communautaire (notamment la Maison Richelieu, le Gîte jeunesse et le Squat Basse-Ville qui sont des structures d'hébergement et de soutien aux jeunes en difficulté) pour tisser un filet de sécurité à la sortie des centres jeunesse. Ainsi, le RIQ permet de connaître des organismes auxquels les jeunes peuvent se référer en cas de difficultés. De même, par l'échange, il fait connaître aux partenaires les problématiques vécues par les jeunes sortant du système de protection de l'enfance. Le comité bénévole, qui a mis le plus de temps à se mettre en place, est constitué d'anciens usagers des services sociaux en mesure de jouer le rôle de mentors auprès des jeunes en train de vivre cette transition.

Cette structure est chapeauté par un jeune coordonnateur qui doit avoir reçu des services de protection et être détenteur d'un diplôme collégial ou universitaire en travail social ou dans un domaine connexe. Durant notre enquête, le RIQ a fait face à plusieurs changements de coordination, au nombre de 4. Les tâches du coordonnateur, aujourd'hui payé à hauteur de 5 heures par semaine (21 heures à 28 heures au début du RIQ pour la première coordinatrice, puis à 10 heures pour la deuxième), consistent à assurer la permanence, à organiser la programmation des activités, à répondre aux besoins d'information, à agir en tant que porte-parole des jeunes auprès des organismes de la communauté et à assurer le lien entre les organismes partenaires et les jeunes du réseau. Le coordonnateur siège également dans chaque comité du RIQ (Godin, Nadeau, 2015). Lors de notre recherche, l'exigence du diplôme a pu constituer des tensions entre jeunes lors du choix du coordonnateur. Certains membres fondateurs anciens placés auraient voulu le devenir, arguant de leur expérience de placement. Cela révèle l'ambiguïté du réseau dans une posture encore très clinicienne et de travail social avec les jeunes et non de pairs totalement. Le réseau n'est pas encore dirigé entièrement par les jeunes eux-mêmes, mais cela fait partie de leur objectif. Au moment des entretiens, les liens entre le centre jeunesse et le RIQ étaient encore très forts et l'organisme comptait en grande partie sur le financement du centre jeunesse. Les assemblées générales annuelles se font encore au centre jeunesse de Québec. D'autre part, nous avons constaté que sa structure induit une relation intervenant-bénéficiaire qui n'est pas sans rappeler la structure des services sociaux. Les jeunes placés sont consultés, par le biais du comité jeunes, mais ne semblent pas avoir un réel pouvoir décisionnel, qui est davantage entre les mains de la coordination et du conseil d'administration.

Centre amitié, ressources et entraide pour la jeunesse est un organisme à but non lucratif fondé en 2015, à Montréal, par Amanda Keller et d'autres jeunes, tous ex-placés de la protection de l'enfance. Amanda a été placée aux Etats-Unis dans des familles d'accueil et des foyers de groupes. Elle a immigré au Canada et s'est impliquée dans le National Youth In Care Canada (précédemment évoqué) où elle a siégé au comité d'administration entre 2006 et 2008. Suite à cette implication, elle a connu des responsables de la protection de la jeunesse au Québec qui l'ont encouragée à y former un réseau qui bénéficierait d'un soutien financier du Centre jeunesse de Montréal. Elle et d'autres jeunes se sont organisés d'abord dans un comité *ad hoc* en 2013, dans le but de créer un réseau de soutien pour des jeunes sortant de la protection de la jeunesse. Ils se sont ensuite inscrits comme organisation à but non lucratif en 2015. Cependant, ils n'ont jamais eu le financement des centres jeunesse. CARE Jeunesse est financé récemment par une fondation privée. Plus indépendant que le RIQ, CARE Jeunesse ne

provient pas des centres jeunesse et n'est pas en relation de dépendance avec eux. Leur conseil d'administration est majoritairement composé de personnes ayant vécu un placement. Mais l'organisation a bénéficié d'aide d'une universitaire de Concordia, spécialiste de la jeunesse placée et sortant de placement, Varda Mann Feder, qui est vice-présidente de CARE Jeunesse. À ce titre, on voit la circularité entre le monde de la recherche et celui des réseaux d'anciens placés au Québec. Ainsi, France Nadeau, qui était présidente du CA du RIQ jusqu'en octobre 2019, actuellement cheffe de service aux affaires administratives et scientifiques de la recherche à l'Institut de recherche du Centre jeunesse de Québec (CJQ-IU), avait réalisé un mémoire spécifiquement sur « le passage à la vie autonome chez les jeunes ayant vécu un placement en milieu substitué » en septembre 2000 et était sensible à cette question de la transition vers la vie adulte. Il en est de même du comité d'EDJeP qui, lui, provient directement d'une recherche.

Très anglophone au départ, en raison de l'identité des personnes qui ont fondé l'organisation, CARE Jeunesse est aujourd'hui véritablement bilingue, notamment par le fait de l'arrivée d'un public plus francophone, provenant pour certains d'ailleurs d'EDJeP. La fondatrice – sensible aux difficultés de sortie de placement qu'elle a elle-même connues et à la stigmatisation qu'elle a vécue durant son placement, où les intervenants des foyers de groupe américains disaient aux jeunes qu'ils ne seraient voués qu'à travailler au McDo et à tous finir sans abri⁴³ – a eu le souhait de créer une organisation entre pairs qui apporte de l'aide pour les jeunes sortants et qui leur montre qu'on peut s'en sortir. Cet aspect identitaire ressemble beaucoup au fondement de la création de la FNADEPAPE en France. CARE Jeunesse vient en aide aux jeunes selon les termes de la loi de la protection de la jeunesse (LPJ), en particulier à ceux qui ont franchi le cap des 18 ans et qui ne sont plus admissibles aux services de soutien offerts aux mineurs. Le rôle de CARE Jeunesse consiste à appuyer, à faire acquérir de l'autonomie et à représenter les jeunes ayant été pris en charge par l'État et n'ayant accès à d'autres services que ceux offerts par les centres locaux de services communautaires (CLSC) et les organismes d'aide aux sans-abri⁴⁴.

Enfin, le chercheur responsable de l'étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés EDJeP, Martin Goyette, a eu le souci dès le départ d'impliquer des jeunes sortant de placement dans sa recherche. Il a créé en 2016 un comité de jeunes animé par des adultes n'ayant pas connu la situation de placement, qui viennent notamment de la société civile (Alter Citoyens) ou qui sont en formation de travail social. Le comité est composé de douze jeunes de 18 à 35 ans qui ont tous connu une expérience de placement. Les jeunes qui y sont impliqués sont entrés dans EDJeP pour améliorer les services offerts aux jeunes qui quittent le placement et qui entrent dans la vie adulte. Le comité des jeunes a un rôle de conseiller auprès des chercheurs et des différents comités et partenaires de la recherche. Il veille à ce que « la participation des jeunes soit significative et basée sur leurs droits à chaque phase de la recherche, de la planification à l'exécution des projets EDJeP. » (Goyette, Blanchet, 2018, p. 2). Les membres du comité se réunissent chaque mois et ont au fil du temps dépassé le cadre strict de soutien à la recherche EDJeP.

⁴³ « After foster care, what next? Montreal organization looks to fill gap in system », *CBC News*, Montréal, 13 novembre 2016. (www.cbc.ca/news/canada/montreal/care-jeunesse-quebec-foster-care-1.3848435)

⁴⁴ www.federationcja.org/fr/prix2017/prix-de-lemploye-exceptionnel/

En effet, le comité des jeunes EDJeP a, au fil des années, fortement changé ses répertoires d'action. Ses membres ont exprimé lors de leurs rencontres mensuelles ne pas avoir reçu suffisamment d'informations sur leurs droits pendant leur période de placement et ont commencé à travailler avec la Commission des droits de la personne et de la jeunesse sur un outil de vulgarisation sur les droits qui sera envoyé à l'ensemble des jeunes placés *via* une clé USB⁴⁵. Ils ont aussi exprimé avoir eu besoin de réseautage et d'entraide à leur sortie de placement. Depuis l'automne 2018, les jeunes collaborent donc avec l'Association des grands frères et grandes sœurs pour développer un projet de jumelage avec les jeunes sur le point de quitter les centres jeunesse. Le comité EDJeP a également établi un partenariat avec le projet « porte-voix », dont la culture participative est plus proche des organismes communautaires et des mouvements sociaux. Ce projet est offert aux jeunes placés par l'organisme Coup d'éclats. Il vise le développement du pouvoir d'agir par l'art et la réflexion critique. Les jeunes ont commencé à se mobiliser plus politiquement par voie de communiqués de presse lors de l'élection provinciale de 2018. À partir de leur travail au sein d'EDJeP, ils sont allés témoigner auprès de directeurs et de gestionnaires des centres jeunesse de leur vécu de placement et de sortie et ont communiqué leurs propositions d'amélioration. Ils ont réalisé avec Coup d'éclats et le projet « porte-voix » une expérience artistique exprimant leur vécu de placement, dont ils ont pu rendre compte à l'école d'été organisée par la CRÉVAJ en juin 2019.

Des défis de pérennisation beaucoup plus importants qu'en France

À la différence de la France, ces différentes organisations québécoises de jeunes sortant de placement sont confrontées à des difficultés de financement en l'absence d'une loi qui encadre leur réseau. Par ailleurs, leurs interactions sont très faibles avec le gouvernement québécois, la prise en compte de la voix des usagers dans l'évaluation des politiques publiques de la protection de l'enfance est quasi absente. Aucun de ces groupes de jeunes ne siège pour le moment dans des instances ministérielles ou dans celles des centres jeunesse.

Selon Godin et Nadeau (2015), le RIQ fait face à plusieurs défis. Le recrutement de bénévoles et de jeunes ayant reçu des services de protection est entravé par le fait que les établissements de protection ne conservent pas les coordonnées des usagers après la fin des services. Il est aussi difficile de maintenir la motivation et l'engagement de ces jeunes qui préfèrent parfois effectuer une coupure avec leur passé au moment de leur sortie des services sociaux. Le financement représente également un défi de taille pour la pérennité du RIQ (Godin, Nadeau, 2015) et également de CARE Jeunesse qui ne sont pour le moment aucunement soutenus financièrement par des dotations ministérielles ou des centres jeunesse. La recherche EDJeP est quant à elle financée par diverses subventions de recherche canadiennes obtenues par Martin Goyette. Durant notre recherche, le contexte économique et politique actuel au Québec et les nombreux changements qui ont affecté la structure des services de santé comme les services sociaux ont constitué des barrières à l'implantation d'autres organismes comme le RIQ ou CARE Jeunesse. Autre fait important : le RIQ a connu des difficultés financières conséquentes. Au départ financé par le Forum jeunesse de la région de la capitale-nationale (FJRCN), l'aide au RIQ s'est ensuite stoppée suite à de fortes coupures budgétaires du gouvernement dans ce

⁴⁵ <http://edjep.ca/cj/>

secteur. Il a été difficile par la suite, pour le FJRCN, de financer les organismes communautaires émergents, comme en a témoigné la première coordinatrice du RIQ. Ces difficultés ont affecté le nombre d'heures de présence de la coordonnatrice de l'époque, elles ont généré un roulement de personnes et ont contribué de façon importante à la diminution des activités de l'organisme pendant un an. De même, si au départ le CJQ va aider au démarrage du RIQ, notamment en faisant une entente avec Gestion jeunesse, le RIQ se situant dans les locaux de cet organisme, en apportant 3 000 dollars, le financement s'est ensuite estompé deux ans après la création. Depuis 2014, Gestion jeunesse prête gratuitement ses locaux. Le fait de ne pas avoir de local propre réduit fortement pour un jeune les perspectives de passer voir un membre du RIQ en cas de difficulté, mais d'autres systèmes ont été trouvés pour s'entraider (notamment par le biais des téléphones portables, Facebook, etc.). Il en est de même de CARE Jeunesse qui n'a pas de local propre et qui fait ses réunions soit dans un bureau de l'université de Concordia ou dans l'organisme Head & Hands/À deux mains, à destination des jeunes marginalisés âgés de 12 à 25 ans et des jeunes parents du Grand Montréal.

Pour conclure cette première partie du rapport, ces organisations d'entraide françaises comme québécoises sont plus dans des logiques de groupes d'intérêt que dans des logiques protestataires de type mouvements sociaux, même si, ces derniers mois en France, on a pu voir quelques changements dans les répertoires d'action. Nous ne sommes pas dans un engagement contestataire de jeunes comme cela peut-être le cas chez les altermondialistes et les Blacks Blocks. Cet engagement mobilisant des répertoires d'action conventionnels s'explique par le fait que ces jeunes ont été aidés par les politiques publiques, une grande partie de leur jeunesse et qu'ils sont également fortement dépendants des financements publics et de leurs relations avec le système de protection de l'enfance dans les deux contextes nationaux étudiés. Des auteurs américains comme Mettler et Soss (2004) ont montré combien les modes de participation des citoyens pouvaient être fortement influencés par le mode d'aide publique dans lequel ils sont. On peut aussi émettre l'hypothèse que la façon dont ces jeunes ont été socialisés tout jeune dans un système d'aide publique peut conditionner ou non les types d'engagements bénévole ou politique à la sortie de placement. Si la socialisation au sein de comités de résidents ou d'usagers au Québec ou de conseils de la vie sociale en France, au sein desquels certains jeunes interviewés ont participé quand ils étaient pris en charge, ou bien d'autres espaces scolaires et extrascolaires a pu constituer une expérience prépolitique et de la démocratie, elle ne socialise par les jeunes à la contestation, ce qui se maintient ensuite à la sortie du système de protection.

II. Profils des jeunes engagés dans les organisations d'entraide

Avant d'aborder les raisons de s'engager dans ce type d'organisations d'entraide et de s'y maintenir, il convient tout d'abord de saisir les profils de ces jeunes. Qui sont ces jeunes engagés dans les structures d'entraide d'anciens placés ? Existe-t-il des spécificités dans leurs caractéristiques sociales et dans leurs trajectoires biographiques antérieures à l'engagement dans l'organisation d'entraide qui les distingueraient de la population des jeunes placés ? Qu'est-ce que cela nous apprend des conditions de mobilisation d'une population caractérisée le plus souvent par une grande vulnérabilité psychologique et une précarité socio-économique lors de l'entrée à l'âge adulte ?

Ces jeunes engagés font partie de ce que l'action publique catégorise comme « jeunesse en difficulté ». Cette catégorie globale renvoie le plus souvent aux « enfants pauvres » (Stettinger, 2014), aux « NEETS⁴⁶ » (Couronné, Sarfati, 2018), aux « décrocheurs scolaires » (Bernard, 2018), aux jeunes en « errance » ou « marginaux » (Pattegay, 2001 ; Parazelli, 2002 ; Chobeaux, 2011 ; Pimor, 2014 ; Rothé, 2016) qui connaissent l'expérience d'une vie dans la rue, mais également aux jeunes pris en charge par des institutions soit en raison de difficultés psychiatriques importantes, soit parce qu'une mesure de protection a été nécessaire pour eux en raison d'un environnement familial qui les mettait en danger dans leur développement. Même si tous les milieux socio-économiques peuvent se retrouver pris en charge par l'ASE ou les centres jeunesse, la majorité des jeunes placés est issue de milieux défavorisés. Les difficultés éducatives de leurs parents se cumulent bien souvent avec la précarité socio-économique⁴⁷. Se situer dans une posture d'engagement, être en capacité de pouvoir agir dans la société relève alors d'une gageure. On l'a vu en introduction, ces jeunes ont des probabilités plus grandes à l'âge adulte de vivre des situations d'exclusion sociale à la sortie de placement, de connaître une situation d'échec scolaire, des problèmes de santé. Leur trajectoire de vie est marquée par une faiblesse de ressources ou de dispositions favorisant plutôt le non-engagement. Chantal de Linares (2005) rend compte du « cercle vicieux » dans lequel se situent les jeunes « en difficulté » : « Ceux se sentant en déficit de citoyenneté, parce qu'incapables de s'engager, finissent par ne pas se sentir dignes de s'engager ou pas prêts à le faire. Pour qu'ils s'engagent, il faut que leurs principaux problèmes soient résolus. » (p. 88.) De même, comme le constate Gregor Stangherlin (2006), « pour s'engager, il faut posséder différents types de ressources acquises durant le processus de socialisation primaire et secondaire. Ces ressources constituent aussi l'enjeu et le prix à payer pour entrer dans le secteur des associations de la société civile » (paragr. 10).

Nous ne nions pas que l'absence d'engagement de ces jeunes s'explique par ce qu'a appelé Alain Vulbeau le « dégageant » (2005), à savoir leur exclusion du politique, leur éloignement des sphères d'engagement étant, selon cet auteur, le résultat politique d'une mise à l'écart de ces jeunes. Nous évoquerons plus loin ce processus d'évacuation des jeunes de l'espace public spécifiquement pour les jeunes en protection de l'enfance, mais notre questionnement principal est de mettre en lumière le fait

⁴⁶ *Not in Education, Employment or Training* (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire).

⁴⁷ La minoration des caractéristiques sociales des parents d'enfants placés a été une constante dans les pratiques des professionnels. « On observe la prégnance d'une lecture "psychologisante" des difficultés éducatives chez les travailleurs sociaux, avec une forme d'invisibilisation des difficultés socio-économiques des parents. » (Kertudo, Sécher, 2016, p. 2.)

que, malgré les difficultés dans leurs parcours d'enfance et d'entrée dans la vie adulte, ces jeunes placés et sortant de placement ont acquis des dispositions et ressources biographiques les autorisant à s'engager durablement dans les organisations d'entraide. Il y a des dispositions à s'engager qui se construisent durant l'enfance et l'adolescence et qui sont activées selon les contextes traversés. La littérature sur l'engagement constate que la socialisation familiale joue un rôle majeur dans les dispositions à s'engager à l'âge adulte, même si de plus en plus de travaux témoignent de l'importance également des pairs et des espaces de socialisation extérieurs à la famille. Nos enquêtés n'ont pas été dans une famille intéressée par l'engagement, même s'il faut souligner l'entraide forte qu'il peut y avoir dans certains milieux en difficulté. Dans quels espaces ont-ils alors bénéficié de cette socialisation à l'engagement avant d'entrer dans les organisations d'entraide ?

Nous allons tout d'abord rendre compte des profils de ces jeunes engagés. Nous avons été interpellés par la disparité des profils de ces jeunes entre les deux pays, ce qui nous a amenés à examiner les structures et les évolutions des politiques de protection de l'enfance dans chacun de ces pays (1). Si, certes, les jeunes Français et Québécois se différencient en termes de capitaux scolaires, d'origine géographique, de sexe et d'âge, certaines de leurs caractéristiques sont similaires, ce qui interroge à la fois les dispositions biographiques à l'engagement et le type de jeunes que sélectionnent les organisations d'entraide en France et au Québec (2). Nous allons réfléchir ensuite aux espaces de socialisation antérieurs à l'engagement dans les organisations d'entraide qui les ont socialisés à un engagement (rôle de l'école et des activités extra-scolaires), puis à l'espace de placement lui-même, comme soutenant ou freinant la capacité des jeunes à s'engager (rôle des intervenants, place des dispositifs de participation créés dans les centres jeunesse ou dans les foyers de l'Aide sociale à l'enfance, mode et stabilité dans le placement, etc.) (3). Nous terminerons notre questionnement par les freins à l'engagement des jeunes placés et sortant de placement qui sont liés à la fois aux jeunes eux-mêmes, à leur socialisation antérieure dans les lieux de placement, mais également aux organisations d'entraide (4). Une partie d'entre elles a une propension à sélectionner les jeunes sortant de placement les moins en difficulté.

1. Une disparité d'âge, de sexe, de capital scolaire, d'origine géographique

En effet, les disparités d'âge, de sexe et d'origine culturelle entre les jeunes en France et au Québec nous ont amenés à réfléchir sur l'influence que les philosophies et les orientations pratiques des politiques publiques ont dans chacun de ces pays. Néanmoins, nos interprétations sont à prendre avec toute la prudence nécessaire en raison des effectifs de notre échantillon. Nous pensons que notre enquête reflète des tendances qu'il s'agit de contextualiser avec les travaux statistiques à plus grande échelle en population générale et concernant la protection de l'enfance spécifiquement, notamment en s'appuyant sur les travaux d'ELAP et d'EDJeP. De plus, comme nous l'avons déjà mentionné, notamment pour la France, en l'absence de données chiffrées réalisées par la fédération sur l'ensemble de leurs adhérents et bénévoles dans les 76 organisations d'entraide, il est difficile de faire une photographie précise des caractéristiques sociodémographiques de leurs militants, si ce n'est rendre compte de ceux qui nous ont répondu. Il en est de même pour les organisations québécoises.

Concernant tout d'abord l'âge, une partie des jeunes Québécois engagés au sein du Réseau intersection de Québec étaient mineurs. Cela s'explique par le fait que les membres fondateurs du RIQ sont allés chercher des jeunes directement sur les lieux de placement dans l'objectif de les sensibiliser à leur sortie des centres jeunesse. Ces jeunes ont été exclusivement recrutés par le biais des comités des résidents et des usagers (l'équivalent français des Conseils de la vie sociale) qui défendent les droits des usagers dans les établissements de protection de l'enfance, donc des jeunes en partie déjà socialisés à des formes de participation collective auxquels l'institution a donné l'autorisation de sortie pour se rendre aux réunions. Cela s'explique aussi par le fait que la première présidente du conseil d'administration du RIQ était à l'époque cheffe de la programmation scientifique de la recherche de l'Institut de recherche du Centre Jeunesse de Québec (CJQ-IU), ce qui a facilité leur entrée dans l'institution pour trouver des jeunes. Les autres collectifs de jeunes Québécois étudiés ont de leur côté fait le choix de contacter les jeunes de plus de 18 ans qui sortaient des centres jeunesse et n'ont atteint donc que des jeunes majeurs, mais des contacts ont été pris à plusieurs reprises avec des jeunes placés impliqués également dans les comités des résidents de Montréal.

Du côté français, peu de foyers de protection de l'enfance ouvrent leur porte aux ADEPAPE, encore très réfractaires à partager leurs responsabilités éducatives en ce domaine quand il s'agit des mineurs, alors qu'il y a pourtant un vivier de jeunes qui s'engagent dans les Conseils de la vie sociale sur les lieux de placement⁴⁸. Par ailleurs, l'adhésion dans les ADEPAPE est proposée à partir de l'âge de 18 ans, le plus souvent. Leur offre d'engagement est essentiellement à destination des jeunes majeurs qui quittent l'institution. Toutefois, certains mineurs sont présents dans les associations sans en avoir forcément parlé à leurs éducateurs ou référents pour les plus autonomes d'entre eux. Ces mineurs engagés viennent essentiellement pour des conseils, pour obtenir un contrat jeune majeur ou, par exemple, pour entamer un cursus dans l'enseignement supérieur quand ils sont en difficulté avec leur éducateur ou éducatrice ou leur référent de l'ASE lorsque ces derniers s'y opposent. Pour d'autres, le révéler a occasionné certaines frictions. Ainsi, cette jeune fille qui est rentrée à l'âge de 16 dans l'ADEPAPE de son département par le biais d'une amie raconte :

« Alors non seulement ils ne nous parlaient pas de l'ADEPAPE, mais en plus, quand ils ont eu connaissance de l'association et du fait qu'il y avait des jeunes du foyer qui pouvaient y aller, ils interdisaient un peu, oui... Et c'était quoi l'argument ? Je ne sais pas vraiment, je n'ai jamais vraiment su, je n'avais pas compris non plus, mais ils étaient réfractaires. Alors je ne sais pas si c'était parce qu'ils considéraient que c'était leurs rôles, à eux, que l'association n'avait pas à intervenir, ou est-ce qu'ils avaient peur que ça soit une secte ou je ne sais pas. » (Laurence, 21 ans.)

Dans certains départements, des interviewés nous ont signalé que des directeurs de foyer leur ont fermé les portes quand ils souhaitaient informer les jeunes mineurs de leur existence à la sortie, tandis que d'autres foyers ont accepté de passer des partenariats avec des ADEPAPE pour organiser des rencontres entre jeunes placés et ADEPAPE. Cette ouverture récente de l'ASE s'explique par le fait que les professionnels de la protection de l'enfance sont de plus en plus confrontés à des impasses d'aides socio-éducatives pour ceux qui n'obtiennent pas de contrat jeune majeur à 18 ans.

La disparité de genre dans le recueil des données entre le Québec et la France est également importante et nous a particulièrement interrogés. En effet, 15 jeunes filles et 5 jeunes garçons ont été interviewés au Québec et 15 garçons et 8 filles du côté français. Ce sont les jeunes femmes qui sont essentiellement en

⁴⁸ Il faut également signaler que certains professionnels de la protection de l'enfance et plus généralement des politiques jeunesse ne connaissent pas les ADEPAPE.

position de leadership aux fonctions de président ou de coordinateur des collectifs étudiés au Québec. À l'inverse, en France, les présidents les plus jeunes des ADEPAPE sont uniquement des hommes. Est-ce lié aux conditions de recrutement des organisations d'entraide, aux conditions d'entrée à l'âge adulte différenciées entre garçons et filles placés au Québec et en France, à une société plus machiste en France qu'au Québec ? Au Québec, la présence des garçons était signalée à plusieurs reprises dans les interviews des jeunes filles, mais nous n'avons accédé qu'à très peu d'entre eux. Lors d'interventions publiques du RIQ ; dans des colloques notamment, seules les jeunes filles étaient mises en avant. Cela pourrait s'expliquer par le fait que le RIQ a limité son recrutement à un certain profil des jeunes, privilégiant ceux qui ont moins de risques de générer des conflits. Les profils de jeunes filles apparaissaient très ajustés, compte tenu de la relation intervenant-bénéficiaire qui s'est installée au sein du RIQ, laissant une marge de manœuvre plus restreinte aux jeunes. Toutefois, cette présence plus forte apparaît également dans CARE Jeunesse. Cette organisation montréalaise est même exclusivement composée de jeunes femmes dans son conseil exécutif.

D'autres interprétations pour le Québec nous ont été fournies par les jeunes eux-mêmes qu'il nous semble intéressant de creuser. Selon Bernard, si les garçons sont moins présents, c'est « une question d'image » et d'« appartenance » pour eux. Ceux-ci à la sortie s'inscriraient dans des réseaux d'appartenance négative délinquante qui les empêcheraient d'entrer dans ce type d'associations d'entraide, la fierté masculine jouerait ainsi dans ce moindre investissement des jeunes garçons dans le RIQ :

« Ici, au Réseau de l'intersection, t'es capable d'aller chercher une belle appartenance, sauf que ce qui est difficile, c'est que ces jeunes-là y'ont d'autres appartenances ailleurs qui soient négatives ou positives... c'est sûr que souvent elles sont négatives, mais une appartenance c'est une appartenance. Fake ils vont chercher la valorisation, ils vont chercher un sentiment d'être aimés dans cette appartenance-là. Je pense que c'est plus facile d'aller vers le négatif dans le sens que t'es déjà un délinquant dans la consommation, tandis qu'ici, c'est sûr que t'es confronté à tes problèmes, tu parles de tes problèmes pis faut que tu ailles de l'avant, donc c'est peut-être plus facile d'essayer de mettre des choses de côté pis d'aller vers du négatif que vraiment de t'investir. » (Bernard, RIQ, 28 ans.)

D'autres, comme Inès, expliqueraient cette moindre présence des garçons par une offre d'engagement qui ciblerait seulement les filles :

« Ouais je pense que les besoins sont similaires, mais que peut-être l'approche devrait être différente.. Je pense pas que tu peux approcher un gars de la même manière que tu peux approcher une fille sur ces sujets-là. Surtout que pour un garçon c'est beaucoup plus facile de pas avoir d'études et réussir à travailler tsé, comme dans la construction ou quoi que ce soit, c'est des métiers qui nécessitent peut-être un DEP⁴⁹. » (Inès, RIQ, 20 ans.)

En revanche, du côté français, il nous a été signalé à plusieurs reprises la plus grande fragilité des filles et leur souhait de ne pas être interviewées. Les militants plus âgés nous ont peu donné accès à celles-ci, mais ce sont essentiellement des présidents d'association qui ont filtré les personnes que nous pouvions contacter, rendant ainsi invisible la présence pourtant avérée des jeunes femmes. De plus, les responsabilités associatives sont essentiellement données aux jeunes hommes dans ce réseau d'entraide français. Ce résultat n'est pas une spécificité de ces associations d'anciens placés en France, mais de l'ensemble du paysage associatif. Lionel Prouteau (2018) observe que, globalement, le taux de participation bénévole des hommes est supérieur à celui des femmes. De plus, « la surreprésentation masculine se renforce incontestablement lorsque l'on considère l'accès aux responsabilités : alors qu'elles constituent la moitié des adhérents, les femmes ne représentent que légèrement plus de 45 %

⁴⁹ Diplôme d'études professionnelles.

des titulaires de responsabilités et à peine 39 % des présidents » (2018, p. 115). Il semblerait que ce rapport soit inversé au Québec, en termes de participation bénévole entre hommes et femmes, les femmes s'engagent ainsi davantage dans des activités bénévoles (Nanhou *et al.*, 2017).

Il est possible aussi que les jeunes femmes en France soient dans une mise en conjugalité précoce ; une entrée dans la maternité les empêchant de s'investir dans une association. L'on sait que la précocité de l'entrée en parentalité est particulièrement forte chez les jeunes femmes sortant de placement (Frechon, 2005). Les travaux en France sur le bénévolat mettent en exergue le plus souvent le retrait du monde associatif des femmes avec des enfants en bas âge mais, là encore, l'interprétation des données bute sur la comparaison internationale car, au Québec, des jeunes femmes engagées dans les trois groupes étudiés et à des niveaux de responsabilité importante ont des enfants en bas âge. La présence plus importante de garçons dans les ADEPAPE s'explique alors peut-être par la présence d'anciens mineurs non accompagnés (MNA) en leur sein. On sait par la recherche ELAP (Frechon, Marquet, 2016) que les mineurs non accompagnés, pris en charge par la protection de l'enfance, sont majoritairement des garçons (85 %).

Autre différence majeure en termes de profils des jeunes entre les deux pays, le niveau de formation plus élevé des jeunes Français engagés au regard de celui des Québécois. Pour comparer le niveau d'études des jeunes engagés en France et au Québec, il faut tenir compte, d'une part, des deux systèmes d'éducation fortement contrastés et, d'autre part, des recherches sur l'engagement dans les deux pays. Ainsi au Québec, les jeunes sont scolarisés dans le niveau dans lequel ils doivent être, alors qu'en France on ne redouble presque plus. Les jeunes en difficulté d'apprentissage scolaire en France sont orientés vers des formations professionnelles ou des écoles de remise à niveau. Par ailleurs, à âge égal, le taux de scolarisation au Québec est plus faible qu'en France. En 2015, seuls 64 % des jeunes Québécois terminaient leur secondaire dans les délais prévus et « parmi tous ceux qui obtiennent un diplôme secondaire en cinq ans dans le réseau public, plus d'un sur dix obtient uniquement une qualification » (Homsy, Savard, 2018, p. 11). Selon le Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO), le taux de décrochage (jeunes qui ont interrompu leurs études secondaires avant la fin de leur formation initiale) en France en 2015 était de 13 %⁵⁰. Enfin, les jeunes Québécois sont rapidement socialisés à l'autonomie financière plus qu'à l'indépendance financière (Moulin, 2012). Ils entrent très tôt sur le marché du travail, au regard de la France. En 2015-2016, au Québec, « chez les 15-19 ans, c'est la moitié des jeunes qui sont seulement aux études, un peu moins du tiers qui allient études et travail » (Demers, 2017, p. 5). Parmi ceux qui ont entre 20 et 24 ans et qui sont encore en cours d'études, « 60 % d'entre eux conjuguent études et emploi, alors que 40 % sont uniquement aux études » (*Ibid*). En France, le travail avant 18 ans est très réglementé. « En moyenne, en 2016, parmi les cinq millions de jeunes de 15 à 29 ans qui poursuivent leur formation initiale, 13 % cumulent, une semaine donnée, emploi et études (INSEE, 2018, p. 78). Le cumul emploi-études « augmente également avec l'âge : il concerne 25 % des 20-24 ans, contre 7 % des 15-19 ans » (*Ibid*).

Les différences de niveaux de formation entre les jeunes placés au Québec et en France reflètent également la réalité des deux contextes d'éducation. Martin Goyette et Alexandre Blanchet (2018) montrent que 37 % des jeunes de 17 ans qui ont répondu à la recherche EDJeP avaient déjà connu un épisode de décrochage, alors que cette proportion était de 8 % pour l'ensemble des Québécois de 17

⁵⁰ www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2017/12/171208_Dossier_Synthese_Decrochage_scolaire.pdf

ans en 2000. Ils constatent que « pour ceux qui étaient toujours à l'école, les écarts du niveau scolaire en cours entre les jeunes placés et les autres jeunes Québécois sont particulièrement frappants. [...] Lorsqu'ils avaient 17 ans, 75 % de tous les jeunes de l'ELDEQ⁵¹ étaient inscrits en secondaire 5⁵². Chez les jeunes issus de milieux défavorisés, cette proportion était nettement plus faible à 53,3 %. Chez les jeunes placés participants à EDJeP, seuls 17,1 % étaient inscrits en secondaire 5 au moment de la vague 1 » (2018, p. 3).

En France, les jeunes placés accusent certes un retard scolaire et sont orientés vers les formations courtes et professionnalisantes, mais leur niveau de formation apparaît plus élevé que celui des Québécois. En effet, Isabelle Frechon et Lucy Marquet (2018) montrent que « 90 % des jeunes placés sont en formation à l'âge de 17 ans. 8 % suivent une formation non diplômante, 34 % une formation principalement de niveau V (CAP) ; 28 % préparent un bac professionnel et 19 % un bac général ou technologique » (p. 5). Dans les deux pays, le niveau d'études reste bien plus faible que dans leur population générale respective.

Mais étant donné qu'en France (Lardeux, 2016) comme au Québec (Nanhou *et al.*, 2017) la participation bénévole augmente graduellement en fonction du plus haut niveau de scolarité, ces différences remarquables dans les profils scolaires des jeunes engagés dans les deux pays ne peuvent alors s'expliquer uniquement du fait des deux contextes d'éducation. En effet, en France, une grande majorité des jeunes interviewés ont au moins un diplôme universitaire de premier cycle ou au moins un diplôme de niveau bac ou en dessous, ils accusent malgré tout un certain retard scolaire au regard des jeunes de la population générale française. Au Québec, la plupart des jeunes engagés au RIQ ont connu une interruption ou un retard scolaire encore plus important. Une grande partie s'était arrêtée au secondaire 3 et 4 non validé (équivalent de la troisième-seconde en France). Une seule ancienne placée a connu un parcours dans l'enseignement supérieur. CARE Jeunesse a des profils plus diplômés, ce qui s'explique également par le fait que ce réseau a été impulsé par des étudiantes à l'université. Le niveau de scolarisation des membres d'EDJeP est également faible, sauf pour les jeunes femmes leaders en son sein qui sont en études supérieures et qui militent par ailleurs à CARE Jeunesse. Cette différence de niveau d'études entre les Français et les Québécois engagés dans les organisations peut alors s'expliquer par des effets de recrutement, comme nous le verrons plus loin, les offres d'engagement proposées par certaines ADEPAPE privilégiant les plus diplômés.

De même, au regard du Québec, les ADEPAPE, comme on l'a déjà évoqué, connaissent parmi leurs jeunes impliqués un nombre important d'anciens mineurs non accompagnés (MNA) qu'on appelait avant mineurs étrangers isolés (MIE), donc les jeunes qui sont arrivés sur le territoire français sans leurs parents ou membres de leur famille. Néanmoins, peu de MNA occupent des positions de leaders (président/vice-président) dans les ADEPAPE. Cette transformation des publics d'engagés a été prise en compte officiellement dans leurs combats associatifs locaux, notamment dans leur quotidien, travaillant sur ce point beaucoup avec les associations d'aide aux migrants, mais cette question reste encore très peu développée dans les axes de travail de la fédération au profit d'autres priorisations de

⁵¹ Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ).

⁵² Équivalent à la première.

lutte⁵³. Comme nous l'avons déjà évoqué, au sein d'une grande partie des ADEPAPE, les différentes catégories sont souvent regroupées de façon informelle sous trois statuts (les pupilles de l'État, les jeunes confiés à l'ASE ayant toujours des liens juridiques avec leurs parents et les MIE/MNA), mais tout un travail militant consiste à les homogénéiser sous l'appellation commune d'enfants « accueillis » ou « anciennement accueillis ». Il faut également noter l'importance numérique des jeunes issus de parents immigrés⁵⁴ engagés dans les ADEPAPE avec, pour certains d'entre eux, des positions de responsabilité importante dans ce réseau associatif.

Les jeunes du RIQ, quant à eux, étaient québécois et n'étaient pas issus de parcours migratoires récents. Cela peut s'expliquer entre autres par le fait que la ville de Québec concentre seulement les 5,3 % de la population immigrante, contre 58,9 % de la ville de Montréal en tant que telle beaucoup plus cosmopolite. Il faut également souligner la très faible présence des autochtones au sein du RIQ. Cependant, dans le comité EDJeP à Montréal, on retrouve également une population majoritairement d'origine québécoise et non autochtone, même si l'on peut noter que quelques jeunes sont issus de parents immigrés. CARE Jeunesse semble plus diverse en matière d'origine ethnoculturelle dans sa composition. Cette faible présence de primo-migrants, de jeunes provenant de familles immigrées et surtout d'autochtones a attiré notre attention, car de nombreuses recherches ont montré la surreprésentation des enfants issus de minorités ethnoculturelles (de la migration et autochtones) dans le système de protection de l'enfance, dans l'ensemble de la province québécoise (Blackstock *et al.*, 2004 ; Lavergne *et al.*, 2008 ; Lavergne *et al.*, 2009 ; Breton *et al.*, 2012 ; Sarmiento, Lavergne, 2017).

Enfin, autre disparité entre les jeunes engagés québécois et français : la mention de problèmes de santé mentale dans les entretiens. Les Français ne connaissent pas moins de difficultés psychologiques, loin de là. Mais au Québec, les troubles de comportement sont considérés comme un motif de compromission et justifient l'intervention de la protection de la jeunesse. Ces motifs de compromission peuvent être associés entre autres aux troubles psychologiques et à la difficulté de la famille à y faire face. Ainsi cette jeune engagée au sein du RIQ, qui a des responsabilités au sein de l'organisation et qui a connu un parcours en protection de l'enfance mais en milieu ouvert :

« Avec tous mes symptômes, on a comme compris que j'avais un trouble de personnalité limite, j'avais... je faisais une dépression aussi en même temps, pis c'est ça, c'est comme la pire passe de ma vie, c'est là que j'ai eu des idées suicidaires, fake, là j'ai été en pédopsychiatrie, fake, dans le fond, mon parcours est peut-être pas pareil au niveau du placement tsé, oui, j'ai failli être placée parce que ma mère elle était écœurée parce que ça allait pas ben, fake, souvent elle me disait, " Ben tsé, tu vas aller à Maison Richelieu prendre un temps de répit", finalement, je suis pas allée parce que je faisais trop d'anxiété, parce que j'ai un trouble de l'adaptation aussi, j'ai comme beaucoup... j'ai comme le DSM⁵⁵ au complet mettons tsé, fake... »

Comme dans ce cas, les jeunes du RIQ ont tendance à définir leur identité à partir de l'étiquette désignée, que ce soit leur diagnostic psychiatrique ou leur trouble comportemental, et à s'attribuer

⁵³ La fédération a néanmoins fait un communiqué sur son site internet à ce sujet : « La fédération attire l'attention des pouvoirs publics sur les conséquences néfastes de la loi 2003/1119 du 26-11-2003 qui remet en cause les dispositions concernant les mineurs étrangers arrivés en France, après l'âge de 15 ans, et qui ne pourront plus demander la nationalité française, même s'ils ont été pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance. Comment s'investir dans un projet entre 15 et 18 ans sous la menace d'une reconduite à la frontière à 18 ans ? N'y a-t-il pas risque d'exposer ces populations aux réseaux mafieux et trafiquants divers ? Ce qui conduirait à des effets inverses aux objectifs visés par la loi ci-dessus citée. Les stigmatiser pour les présenter comme ceux qui épuisent les fonds de l'ASE au détriment d'autres publics est inacceptable. » (<https://fnadepape.org/la-federation/les-positions/>).

⁵⁴ De façon plus générale, pour comprendre l'histoire et le rapport des institutions de protection de l'enfance au regard des jeunes issus de familles immigrées, voir la thèse de Sarra Chaïeb (2016).

⁵⁵ Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux.

l'entière responsabilité de l'intervention. Par ailleurs, certains jeunes engagés se mobilisent spécifiquement sur cette question, en particulier dans EDJeP.

Cela nous a confrontés à des cultures psychiatriques différenciées entre les deux pays. Une plus grande médicalisation de la santé mentale au Québec et une plus grande influence de la neurobiologie et des thérapies comportementales (Passelande, Pelletier, 2007) comparée à la France, encore imprégnée par la psychanalyse et très réfractaire à l'étiquetage des individus par le DSM, même si elle décline aujourd'hui.

Ces différents profils posent de nombreuses questions sur la priorisation des luttes au sein de leurs organisations d'entraide au vu de la diversité des trajectoires de placement et de leurs origines en leur sein. Il y a tout un travail d'homogénéisation derrière la catégorie « enfant placé » qui est menée dans les différentes structures étudiées. À noter cependant, le cas à part d'EDJeP qui, pour le moment, n'est pas une organisation d'entraide, mais un comité de jeunes qui évalue le processus d'enquête et qui porte leur voix auprès des pouvoirs publics sur différents combats touchant les membres engagés dans EDJeP comme la santé mentale et physique ou la question LGBTQ +.

Au-delà de cette différence de caractéristiques sociodémographiques des jeunes engagés entre la France et le Québec, ces jeunes sont néanmoins similaires sur le fait qu'ils ont majoritairement eu accès à des dispositifs d'aide à la transition vers la vie adulte.

2. Des jeunes qui ont massivement obtenu le contrat jeune majeur (CJM) et le programme qualification jeunesse (PQJ) en France et au Québec

En effet, il faut signaler que les jeunes qui s'engagent dans les associations d'entraide ont majoritairement obtenu le contrat jeune majeur (CJM) pour la France ou ont été dans le programme qualification des jeunes (PQJ) pour le Québec. Le CJM est obtenu sous conditions. Comme le souligne Juliette Petit-Gats (2009), « cet accompagnement à l'autonomie concerne principalement des jeunes qui sont déjà dans cette démarche et qui font valoir des qualités personnelles. [...] Certains jeunes ne se retrouvent pas dans cette dynamique d'insertion lorsqu'ils ont 18 ans (construire un projet, s'engager sur des objectifs, signer un contrat), leur situation relevant, dans un premier temps, d'une demande de protection et/ou d'un soutien éducatif » (p. 102). Ceux qui ne font pas la demande de CJM sont souvent des jeunes qui sont moins dotés scolairement et qui sont dans une dynamique de non-recours au droit (Frechon, Marquet, 2018). Le programme qualification des jeunes (PQJ) au Québec, quant à lui, « s'adresse aux jeunes âgés de 16 ans qui ont des besoins spécifiques en vue de leur préparation au passage à la vie adulte » (Goyette, Sasseville, 2012 ; INESSS, 2018 ; Goyette, 2019). Il est destiné aux plus vulnérables, ceux pour qui leur insertion socioprofessionnelle serait problématique « s'ils ne bénéficient pas d'un suivi particulier et supplémentaire aux services réguliers offerts par les centres jeunesse pour franchir les obstacles que comporte la vie autonome⁵⁶ ». Néanmoins, il est basé sur le volontariat et donc produit une sélection de

⁵⁶ Plaquette de l'Association des centres jeunesse du Québec : « Le programme Qualification des jeunes.

Un programme d'intervention intensive en vue de préparer le passage à la vie autonome et d'assurer la qualification des jeunes des centres jeunesse du Québec. » (www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_lanaudiere/Documentation/Depliant_clientele/Protection_de_la_jeunesse_-_DPJ_/PQJ.pdf)

jeunes en capacité de se situer comme acteurs de leur propre placement. Au-delà des profils sociologiques des jeunes engagés au sein du RIQ, de CARE Jeunesse, d'EDJeP et des ADEPAPE, qui restent malgré tout éloignés des profils de jeunes très dotés socialement et qu'on retrouve majoritairement dans le monde associatif français comme québécois, il reste que leur profil met en évidence le caractère socialement sélectif de l'engagement quel qu'il soit. Ce sont donc les jeunes en difficulté les plus dotés en ressources biographiques qui sont les plus impliqués dans ces associations d'entraide, même s'ils ont un capital scolaire et social beaucoup plus faible que les jeunes de la population générale.

3. Des trajectoires de placement et antérieures au placement produisant des capacités ultérieures d'agir ?

Compte tenu de leur contexte de vie, ce ne sont pas comme on peut le lire dans la littérature sur l'engagement militant, les parents ou les amis qui les amènent principalement à participer à ce type d'associations. Comme le souligne Patricia Vendramin (2013), « il y a certaines dispositions biographiques qui constituent un terrain favorable à la militance, comme la socialisation primaire dans un environnement militant (parents, amis, proches, eux-mêmes militants) » (p. 21). Quelles sont alors les conditions favorables à l'engagement de ces jeunes ? Nous nous sommes questionnés sur les trajectoires de placement et antérieures au placement produisant des capacités ultérieures d'agir ? Quelles sont les dispositions biographiques acquises avant de s'engager ? Pour le Québec, ce sont également des jeunes qui étaient engagés dans les comités de résidents et d'usagers et qui, pour certains, avaient connu des engagements directs (comités des étudiants dans leurs écoles primaires ou au collège/secondaire en équivalent québécois, école des cadets, associations caritatives) ou indirects (leurs parents) avant d'être placés. Ils étaient donc socialisés plus que d'autres à des formes d'engagement. Etienne, par exemple, engagé au RIQ, déclare s'être déjà impliqué bénévolement pour la Société de Saint-Vincent de Paul de Québec (SSVPQ), dans les cuisines communautaires, et pour la roulotte « Le Marginal » pour distribuer du matériel aux jeunes de la rue. En France, le rôle de l'école a été fondamental pour certains d'entre eux. Des auteurs comme Sophie Maurer (2000a) soulignent combien l'espace scolaire a été peu investigué comme espace de socialisation politique. Ces jeunes se saisissent de l'offre d'engagements qui est proposée dans le cadre scolaire quand ils sont au collège et au lycée notamment. Ainsi, Émilie, membre de l'ADEPAPE de son département, âgée de 28 ans :

« J'ai un autre truc qui me vient là, tout de suite, sur l'engagement. J'ai toujours à l'école trouvé mes bulles d'air et mes moments où je pouvais en gros plus être à l'école, sur une chaise, à apprendre de manière très scolaire, mais participer à des activités extrascolaires où je sais pas moi, enfin parascolaires, je sais pas comment vous dites ça, qui me permettaient d'être loin du milieu familial et qui me permettaient de m'épanouir. Et en plus j'avais de la reconnaissance, des enseignants qui faisaient attention à moi et tout ça. Et depuis le primaire, j'ai toujours fait partie des associations. Mais c'est vraiment un truc qui m'accrochait. En réalité, c'est un peu comme ça que je faisais mes connaissances aussi. Et, entre autres choses, parce que ça ne m'intéressait pas forcément. C'était juste un milieu où je pouvais aller... Ah ben ça vraiment été de tout et n'importe quoi. Ça été club philatéliste (rire), VTT, là je pense que c'est au primaire. Après, au collège, j'ai fait... j'ai participé en histoire à un concours des résistants et en fait tous les trucs qui existaient je m'impliquais dedans pour pouvoir le faire et avoir des bulles d'air en fait. En fait, j'aimais l'école... c'était vraiment ça. Ben c'est le seul lieu où je me sentais en sécurité, en réalité. »

Son implication associative a ensuite continué à chaque étape de sa scolarité jusqu'à l'université. Certains leaders des ADEPAPE parisiennes qui ont fait partie de la recherche par les pairs de Pierrine

Robin étaient également antérieurement impliqués dès le lycée dans des conseils de jeunes ou de délégués de classe par exemple. L'absence d'engagement chez nos enquêtés français dans les conseils de la vie sociale au moment de leur placement interpelle au plus haut point. Cela s'explique notamment, comme nous l'avons mentionné dans la première partie de ce rapport, par le fait que ces CVS n'ont pas été rendus obligatoires en France quand il s'agissait d'établissements de protection de l'enfance. Ces instances participatives durant le placement sont donc quasi inexistantes dans le parcours de ces jeunes, beaucoup ont souligné qu'il n'en existait pas sur leur lieu de placement.

Mais il nous est apparu important de réfléchir également à des aspects plus indirects de la socialisation à l'engagement, notamment en allant regarder leur trajectoire de placement. Ainsi la stabilité de leur placement et des professionnels qui les accompagnent, la présence de figures tutélaires telles que les éducateurs, la famille d'accueil, un professeur très soutenant dans la trajectoire du jeune ou, s'ils ont connu de nombreux lieux de placement et de la maltraitance institutionnelle, le sentiment qu'ils sont à l'initiative du placement ou des changements de placement pourraient éclairer cette similarité des profils de jeunes engagés dans les associations d'entraide. Comme le soulignent Pierrine Robin et Nadège Séverac (2013), « il apparaît que le mode d'entrée dans le dispositif de protection de l'enfance influe fortement sur la perception par les enfants des possibilités ultérieures d'action. Ainsi, comme l'a montré Johannes Munder (2001) en Allemagne, il convient de distinguer les enfants qui se présentent comme les déclencheurs de l'aide de ceux pour qui l'aide a été perçue comme subie » (p.96). Il ne nous est cependant pas apparu que le mode d'accueil jouait. Il est récurrent chez les membres de la FNADEPAPE de signaler que leurs présidents ont été en famille d'accueil et en placement long. Si cela est réel pour les plus anciens, les plus jeunes engagés dans les ADEPAPE et dans des positions de leaders n'ont pas été forcément placés de façon longue en famille d'accueil. En France comme au Québec, ce sont plutôt de nombreux changements de lieux de placement qui caractérisent la trajectoire de ces jeunes, avec de nombreux passages en famille d'accueil et en foyer/centre de réadaptation. Quelques individus ont néanmoins eu des placements longs. Nous pensons que c'est tout simplement générationnel, ces anciens, présidents de la FNADEPAPE, pupilles de l'État, étaient souvent placés à la campagne dans des familles d'accueil et étaient dans un contexte où le système de protection de l'enfance privilégiait moins le lien parents-enfants et proposait des placements longs dans ce type d'accueil. Mais ce qui ressort des entretiens avec les jeunes, c'est la présence de figures tutélaires qui, par le lien construit, la confiance accordée, leur ont permis de s'autoriser à prendre la parole, à remettre en question certaines décisions dans les lieux de placement ou à s'autoriser à s'engager. Comme le souligne Delalande (2014), « un enfant est acteur quand un adulte (citoyen ou/et chercheur) reconnaît sa capacité d'agir, l'autorise à exercer sa puissance d'agir sur son environnement » (paragr. 3).

« J'ai su m'imprégner des rencontres que j'ai faites pour aller de l'avant et si ça allait mal j'avais toujours autour de moi des personnes qui m'ont aidée, accompagnée... Ça c'est un petit peu au bonheur la petite chance, mais... mais enfin c'est des interactions entre... et je pense que ce qui m'a aidée aussi, c'est d'avoir eu une longue période de ma petite enfance, malgré qu'elle était un peu mouvementée, mais j'étais dans un milieu sécurisé, et j'ai eu un parcours dans une famille d'accueil qui s'apparentait à une famille, à une réelle famille en termes de parentalité. De mes 9 mois à mes 8 ans et demi et en fait ça m'a donné une énorme base éducative et de repères en fait, dans la vie, et je pense que ma force elle vient de là en fait. » (Émilie, 28 ans, ADEPAPE.)

Par ailleurs, les « passeurs », ceux qui jouent le rôle des intermédiaires de l'engagement avec l'organisation d'entraide, sont le plus souvent les travailleurs sociaux de l'Aide sociale à l'enfance qui sont sensibles aux situations d'« *inachèvement* » (pour reprendre une expression d'un interviewé) de

leur prise en charge et qui les dirigent vers les organisations d'entraide, même si pour deux enquêtées françaises ce sont des amies placées dans le même foyer qui leur ont fait connaître les ADEPAPE.

Certes, leurs différentes trajectoires dégagent des profils extrêmement variés quant aux vécus du placement, mais également du mode d'accueil et des changements de placement, ce qui rend difficile de dégager des facteurs déterminants pour l'ensemble des jeunes tellement leurs parcours sont pour chacun singulier, mais il nous semble que certains facteurs plus que d'autres peuvent jouer sur leur capacité d'engagement. Daniel Rousseau *et al.* (2016) montrent que les enfants dont la gravité de l'état à l'admission est importante, et pour lesquels les décisions de placement ont été prises après un long délai, progressent le moins bien, alors que ceux pris très tôt ont des troubles somatiques et psychologiques encore réversibles. Ces pistes de recherche seraient à investiguer.

De même, nous nous questionnons également sur le rapport aux institutions de protection de l'enfance de ces jeunes. Nous avons le sentiment que ces jeunes engagés avaient des attaches fortes avec des éducateurs ou avec l'institution de manière générale, que cela soit dans un rapport positif comme négatif. Les jeunes enquêtés avaient principalement l'entourage institutionnel comme support à la sortie de placement. Virginie Muniglia et Céline Rothé (2013) montrent qu'« au-delà de ces expériences traumatiques, les systèmes de relations, et notamment la présence ou non des systèmes relationnels protecteurs au moment du passage à l'âge adulte, influent sur leurs modalités de recours à l'aide sociale, leurs relations avec les professionnels et la construction des parcours » (p. 76). Ces auteures distinguent pour les jeunes en errance, en rupture chronique, qu'elles ont étudiés les *marginiaux* et les *instables*. Dans le profil instable, les jeunes ne veulent pas être dans la « marginalité organisée » comme les premiers mais sont dans une « marginalité conjurée » dont ils veulent vite sortir (Paugam, 2004). Ces jeunes sont peut-être par ailleurs plus dans une autre catégorie de jeunes dont Virginie Muniglia et Céline Rothé parlent, à savoir dans une « rupture sans filet » que dans « une rupture chronique ». Mais pour ceux qui se situent en rupture chronique, les *instables* ont une image des structures de protection moins négative que les *marginiaux*, ces deux populations ayant souvent connu un parcours à l'Aide sociale à l'enfance. Ces *instables* valorisent les professionnels qui les ont écoutés, qui ont joué un rôle dans leurs parcours. « Ils sont ainsi, beaucoup plus que les *marginiaux*, en attente d'accompagnement de la part des services d'aide envers lesquels ils conservent une forme d'espoir et une certaine confiance. » (Muniglia, Rothé, 2013, p. 87.) Très isolés affectivement, ils cherchent dans la relation d'aide de la chaleur humaine plus que des ressources.

On peut également réfléchir aux dispositifs PQJ et au contrat jeune majeur en France. Certes, les jeunes engagés dans les organisations d'entraide avaient des dispositions à la participation qui les ont amenés à obtenir ces aides subsidiaires, mais il est intéressant de regarder aussi ce que produisent ces dispositifs d'aide à l'âge adulte sur ces jeunes. Ce dispositif aide à mieux comprendre l'accès aux droits communs, à s'autonomiser et à acquérir un meilleur niveau de diplôme. Comme le constatent Isabelle Frechon et Lucy Marquet (2018), « si le CJM est sélectif en faveur des jeunes qui poursuivront leurs études, il permet d'abord de rattraper les retards scolaires accumulés durant la minorité » (p. 10). Et l'on a vu plus avant combien il existe une forte corrélation entre la formation initiale et la propension de certains jeunes à participer à des activités associatives ou bénévoles, l'engagement associatif augmentant en même temps que s'élève le niveau d'étude (Prouteau, Wolff, 2004 ; Lardeux, 2016).

Ce sont des pistes à creuser, et des travaux statistiques comme ELAP et EDJeP pourront nous les confirmer à plus grande échelle. De la même façon, nous avons pu dégager les principaux freins

signalés par les jeunes à leur engagement dans les organisations d'entraide. Ils proviennent tout autant des jeunes que des organisations d'entraide elles-mêmes.

4. Les freins à l'engagement des jeunes dans les organisations d'entraide

Difficultés liées aux jeunes

L'une des plus grandes difficultés est le désir pour certains jeunes de ne plus entendre parler de placement et de centre jeunesse et de ne pas replonger dans un passé dont ils peuvent avoir honte. Le RIQ nous a signalé à plusieurs reprises leurs grandes difficultés à recruter de nouveaux membres pour ces raisons. Des jeunes nous ont également signalé le fait qu'à la sortie, ils avaient entendu parler de ce type d'organisation d'entraide, mais étant donné qu'ils avaient été aidés tout le long de leur enfance et adolescence, ils éprouvaient de l'orgueil à avancer sans aide ; ils sont ensuite venus dans l'organisation d'entraide quand ils n'avaient plus de solutions. L'instabilité émotionnelle et les imprévus de la vie ont également été énoncés comme principaux obstacles à s'engager dans le champ associatif, la survie socio-économique du jeune ne lui permettant pas de s'accorder du temps libre pour s'impliquer dans une association.

Un emploi du temps trop chargé joue également. Le niveau d'engagement des jeunes au sein des organisations d'entraide en France et au Québec est varié. Certains ne s'engagent pas du tout et restent strictement en position de bénéficiaire de l'aide et quittent l'association dès l'aide terminée. En France, le premier niveau d'engagement est l'adhésion à l'association, qui est en moyenne de 5 € par an pour les moins de 25 ans ou pour ceux qui sont en situation de maladie ou de chômage et de 12 euros pour les autres. La présence aux activités de l'association (réunions de commissions jeunes, AG, CA, repas et sorties) jusqu'à la prise de responsabilité comme coordinateur de la commission jeunes ou administrateur du conseil d'administration constitue le deuxième niveau d'engagement. Cet engagement peut également se faire aux niveaux régional et fédéral. Les plus hauts degrés d'engagement cumulent les activités dans l'association départementale et l'implication aux niveaux régional et fédéral, où un travail de représentation des usagers se fait auprès de ministères, et de diverses instances nationales. Pour le RIQ, les jeunes ont décidé entre eux qu'il fallait assister à trois activités pour avoir la carte de membre du réseau. Cette carte, renouvelable tous les deux ans, permet par ailleurs de bénéficier de réductions dans les épiceries de la ville de Québec. Ces différents niveaux d'engagement s'expliquent pour beaucoup par des contraintes de travail, de transports ou familiales. La « disponibilité biographique » (McAdam, 1988, p. 44) influe fortement sur l'intensité des engagements. Comme le souligne Jean, ancien mineur étranger isolé, administrateur de l'ADEPAPE de son département, placé à l'ASE jusqu'à la fin de son contrat jeune majeur à 21 ans, aujourd'hui en emploi, et père d'une petite fille : « Je veux bien m'engager de plus en plus, mais nous avons des contraintes sociales, il faut vivre, il faut s'alimenter, rechercher l'autonomie. » Certains ont également des problèmes de transport en commun, leur lieu de vie est éloigné de l'organisme d'entraide. Il est intéressant de noter que ce sont ceux qui ont cumulé le plus de capitaux scolaires, à des niveaux

d'études supérieures pouvant aller au master 2 en France et au niveau doctorat au Québec, qui sont majoritairement dans des positions de leadership dans les organisations d'entraide.

Toutefois, l'adhésion n'est pas une condition *sine qua non* dans toutes les organisations françaises. Certaines proposent une adhésion symbolique de 1 euro ou que le jeune participe à du bénévolat sans donner de l'argent à l'association s'il se trouve dans l'impossibilité financière d'adhérer. Pour d'autres, c'est trop dur de demander cela à certains jeunes. Ainsi, Elykia, 29 ans, vice-présidente d'une des associations étudiées :

« Pour moi, créer une ADEPAPPE, c'était aussi ne pas dire tu dois quelque chose à l'asso, mais traiter aussi les situations d'urgence. Donc, pas demander à quelqu'un qui est fragilisé, qui est hypervulnérable, de donner en retour quand il a déjà rien à ce moment-là. Je pense ça, c'est mon avis. Et donc il faut accepter qu'il y ait des gens pour qui ça va être juste une situation d'urgence. Ceux à qui on donne de l'argent tous les mois, ben oui, il faut qu'ils s'investissent ceux-là. Mais ceux où on va leur donner juste de quoi se prendre une carte Navigo et payer leurs frais de médecin une fois, ponctuellement, on ne peut pas attendre d'eux qu'ils reviennent frapper à la porte. Parce qu'en fait ce qu'on leur donne c'est juste, un fixe, je parle en anglais là, on leur donne juste quelque chose qui fait un pansement pendant un temps, mais c'est pas... c'est pas une béquille quoi, c'est pas quelque chose qui te porte. »

Oser prendre la parole et proposer des thématiques d'activités pour l'organisation d'entraide constituent également des freins dans l'implication des jeunes. En effet, cela peut constituer un défi pour ces jeunes qui n'ont pas eu l'opportunité d'apprendre à décider de quoi que ce soit dans les centres jeunesse ou à l'Aide sociale à l'enfance puisque tout était planifié par les intervenants. Les jeunes ont intériorisé une culture de la non-prise de parole dans le système de protection de l'enfance, en particulier ceux qui n'ont pas investi les lieux de participation durant le placement :

« Au départ, ça a été quand même difficile parce que tous les jeunes qui étaient dans le comité étaient des jeunes qui étaient placés soit en famille d'accueil, en foyer de groupe, ou soit en centre de "réadap", donc ils sont habitués de se faire dire quoi faire et ils sont pas habitués de prendre des décisions. C'est là qu'on a vu qu'il y avait une certaine faille côté autonomie parce que, même si on dit qu'on les prépare à l'autonomie, c'est pas le cas [rire] je peux te confirmer ça... alors je les sollicitais pour prendre des décisions et personne parlait, tout le monde attendait qu'il y en ait un qui parle... le plus vieux là par exemple ou celui qui prenait le plus de place pis là après ça tranquillement ils commençaient à dire... mais on a vraiment été obligé de travailler ça là au départ. Maintenant je te dirais qu'ils ont aucun problème à dire ce qu'ils pensent, [rires] sont habitués pis sont pas gênés pis sont très très impliqués. » (Alice, 29 ans, RIQ.)

Par ailleurs, seuls quelques-uns sont encouragés à être bénévoles à l'extérieur de leur lieu de placement. Comme le constate Laurence Ossipow (2011) dans le cas de la Suisse, la participation suscitée au cours du placement n'a pas d'implication politique ou associative, « pour le dire autrement, les jeunes enquêtés ont sans doute assez à faire pour leur propre compte et avenir sans pouvoir ni vouloir se préoccuper d'engagement social (bénévolat ou volontariat) ou d'engagement politique. L'engagement à l'extérieur est donc peu développé, au contraire de l'exercice du vivre-ensemble et de la civilité » (Ossipow, 2011, p. 78). Cette pratique les socialise peu à l'engagement et les éloigne de ces espaces d'engagement lors de l'entrée à l'âge adulte. Cela n'est pas propre à la protection de l'enfance, mais à l'ensemble des politiques jeunesse sur la participation. Judith Bessant (2003) a montré combien les jeunes sont encouragés à participer à des activités confinées aux domaines sociaux, culturels et éducatifs légitimes, tels que l'école, les communautés de travail, les clubs de jeunes, et sont écartés de la sphère plus politique. Toutefois, ce « dégageant » (Vulbeau, 2005) des jeunes placés et sortant de placement de l'espace public est particulièrement criant.

Il y a également le manque de motivation chez certains jeunes qui a été relevé, ne sachant pas ce que ça peut leur apporter à long terme. Pour autant, les difficultés ne sont pas seulement propres aux

jeunes. L'organisation d'entraide peut également freiner l'engagement des jeunes en leur sein. Elle joue un rôle ainsi que ses leaders dans la discontinuité ou la continuité de l'engagement des jeunes.

Difficultés liées à l'organisme d'entraide

L'une des principales causes de difficultés d'engagement des jeunes dans les organisations d'entraide, en particulier au Québec, est le manque de financement de l'organisme qui fait que le soutien aux jeunes est instable et sporadique. Étant donné qu'elles n'ont aucun local pour les accueillir en continu, cela réduit fortement l'affiliation à un espace d'engagement et donc à un collectif de jeunes pairs. Par exemple le RIQ, comme nous l'avons déjà mentionné, a connu d'importantes difficultés financières durant une certaine période en raison du manque de financement public réduisant ainsi les heures de la coordinatrice, ce qui a fortement perturbé leur réseau. Provoquant une baisse du nombre de réunions, des moments de sociabilité, les jeunes ont peu à peu désinvesti l'organisation. L'aide offerte de soutien moral et amical dans certaines organisations non financées par les pouvoirs publics peut également ne pas correspondre aux besoins d'aide concrète, comme de la nourriture ou des billets d'autobus, et amener les plus en difficulté à partir de la structure. Le non-paiement des transports, notamment en France, pour les réunions empêche également des jeunes qui ont le plus de difficultés à se déplacer et à participer. Le jour et l'heure des réunions peuvent également entrer en conflit avec l'horaire de travail pour ceux qui ont un emploi.

L'offre d'engagement peut exclure une partie de la jeunesse sortant de placement dans ce type d'associations, renforcer certaines propriétés sociales de jeunes plus que d'autres. Nous avons été fortement interpellés par la différence de profils entre certaines organisations françaises et québécoises. Les parcours des jeunes d'EDJeP sont marqués par une grande instabilité durant le placement et en particulier à la sortie (itinérance, prostitution, toxicomanie, etc.). Peu de jeunes dans des positions de leaders en France ont connu ce type de sorties de placement. Les parcours les plus heurtés sont plus faiblement représentés dans notre échantillon d'engagés français, ce qui nous a fait réfléchir aux modes de recrutement et aux types d'offres d'engagement que proposent les ADEPAPE qui vont exclure une partie des plus vulnérables. Comme le constate Frédéric Sawicki, spécialiste de l'engagement dans l'action militante, « par les règles de fonctionnement dont il se dote, par les buts qu'il s'assigne, le groupement va renforcer la position de certains, en exclure et en attirer d'autres, d'où la coexistence pas toujours "pacifique" de plusieurs générations militantes. Les approches tant macrologiques que micrologiques de l'engagement dans les groupements militants, en privilégiant souvent la synchronie, n'intègrent pas assez le fait que les associations choisissent leurs membres autant que ces derniers les choisissent » (Sawicki, 2003, p.126). Les modes d'aide des ADEPAPE valorisent plus une jeunesse qui a déjà des dispositions d'activation du sujet. Certaines ADEPAPE ont tendance à reproduire ce que produit la contractualisation de l'aide à la sortie avec le contrat jeune majeur (CJM), en n'aidant que les jeunes ayant un projet, sélectionnant ainsi les jeunes sortant de placement les moins en difficulté. Cette offre d'engagement se confirme essentiellement pour les associations qui sont dans un fonctionnement contraint où le conseil départemental oriente les jeunes vers l'ADEPAPE. Celles ayant mis en place la banque alimentaire, des repas d'entraide toutes les semaines ou tous les quinze jours ont pu recruter comme bénévoles des populations de jeunes avec des problématiques plus lourdes que les autres ADEPAPE. La recherche EDJeP est allée chercher des

jeunes dans des organismes communautaires aidant les jeunes en itinérance, diversifiant les profils des jeunes engagés.

La division sociale du travail militant provoque également une fuite d'une partie des jeunes. Dans certains organismes d'entraide de France, peu de place est donnée aux jeunes ; les responsabilités associatives ne sont données qu'aux plus âgés, généralement à ceux qui ont plus de 40 ans. De même, certaines activités, notamment des sorties ou des conférences, s'adressent seulement aux personnes âgées (conférences sur la maladie d'Alzheimer, par exemple). L'offre de participation n'est pas adaptée aux jeunes. Certains jeunes osent alors peu prendre la parole ou s'impliquer dans ces activités. Confrontées à un problème de renouvellement intergénérationnel, des ADEPAPE ont créé des commissions jeunes en essayant d'impulser une dynamique pour que certains d'entre eux s'engagent dans leur conseil d'administration, mais cette composition parallèle au sein même de l'association peut parfois cliver les engagements. À l'opposé, le RIQ a été confronté à une composition de leurs membres qui était majoritairement des jeunes sortant de placement, dans une période de grande fragilité. C'est la raison pour laquelle ils ont monté un programme de mentorat de jeunes âgés de 25 ans à 30 ans stables dans leur vie pour aider les jeunes sortant de placement et équilibrer leur organisation d'entraide. L'équilibre des âges constitue ainsi un enjeu majeur dans la continuité des engagements des jeunes dans les organisations d'entraide.

Ainsi, malgré les profils différenciés des jeunes engagés entre la France et le Québec, ce sont des jeunes qui, durant leur parcours de protection, ont expérimenté, de façon plus fréquente, la prise de parole concernant des décisions attenantes à leur placement. En l'absence de socialisation familiale à l'engagement, ce sont essentiellement des figures tutélaires, notamment dans des espaces scolaires, extrascolaires ou dans l'espace de placement lui-même, qui ont provoqué une propension plus grande à agir chez ces jeunes. Pour autant, ces dispositions biographiques ne suffisent pas expliquer à elles seules l'entrée et le maintien de ces jeunes sortant de placement dans les organisations d'entraide. Il faut ici prendre en compte l'organisation d'entraide comme socialisation à l'engagement en tant que tel, dans sa capacité à produire l'engagement. Comme le souligne Frédéric Sawicki (2003), la manière dont s'opère « la construction sociale du désir » de se dévouer à une cause, incarnée par une organisation, oblige le sociologue à ne pas se concentrer uniquement sur l'étude des trajectoires et de l'articulation entre les différentes sphères de vie de l'individu, mais également à porter son attention sur les « effets que le groupement lui-même a sur l'individu engagé » (p. 126).

III. Raisons et maintien de l'engagement : ce qu'apportent les organisations d'entraide dans le processus d'autonomisation

Bien que le contexte national teinte de manière différente la réalité des jeunes Québécois et Français, on assiste dans chaque pays à une diversité de trajectoires de vie et des modes d'entrée dans l'engagement des jeunes interviewés. Il y a toute une dynamique au sein de ces organisations qui produit une communauté d'actions des enfants placés et anciennement placés. Leur expérience subjective singulière du placement est « socialisée pour devenir collective » (Winance, Ravaud, 2010) et peut aller jusqu'à l'action politique. C'est ainsi que l'on observe une variabilité importante dans les raisons initiales de s'impliquer dans ces organisations, certaines concrètes et tendant à la nécessité d'un soutien dans la transition vers la vie adulte, d'autres issues de l'altruisme charitable, ou du militantisme politique et citoyen, d'autres à l'intersection de toutes ces raisons (1). Cependant, quand on leur demande leurs motivations à maintenir l'engagement, les raisons individuelles deviennent plus floues, laissant la place à des raisons collectives (2). Ce n'est pas qu'ils n'ont plus de motivations individuelles, elles résonnent dans l'histoire de tous, passant d'une position d'acteur individuel à celle d'acteur collectif⁵⁷. Il s'agit dans cette partie de s'intéresser aux « incidences biographiques de l'engagement » (Leclercq, Pagis, 2011). L'objectif est de regarder ce que produit l'organisation d'entraide sur les individus engagés. En effet, au-delà des propriétés sociales des individus et des rétributions matérielles à l'engagement, d'autres « incitations sélectives » (Olson, 1978), et notamment des rétributions symboliques, semblent être au cœur du maintien de l'engagement dans les organisations françaises et québécoises et produisent des effets sur leur passage à la vie adulte. Selon de nombreux chercheurs, l'attention aux rétributions retirées du militantisme n'est judicieuse que si l'on adopte une perspective de recherche qui pense le militantisme en tant qu'activité sociale inscrite dans le temps (Fillieule, 2009). En effet, ces rétributions peuvent évoluer. Comme le constatent Frédéric Sawicki et Johanna Siméant (2009), « les rétributions méritent d'autant plus d'être évoquées que l'on adopte un modèle séquentiel d'explication distinguant ce qui favorise l'engagement de ce qui peut ensuite le renforcer » (p. 7).

⁵⁷ À l'instar de ce qu'ont pu montrer d'autres travaux portant sur l'engagement collectif des personnes en situation de pauvreté impliquées dans les organismes communautaires (Plamondon, 2007 ; Racine, 2010) qui ont tenté de définir le processus qui conduit à devenir un acteur collectif, nous pensons que les jeunes anciens placés ne perdent pas leur individualité dans le collectif d'engagement qui se construit dans ces organisations d'entraide. Elle continue d'être présente à travers le collectif.

1. Raisons initiales de s'engager

Une entrée dans l'organisation d'entraide inscrite dans une transition vers l'âge adulte difficile

Les difficiles conditions de passage à la vie adulte de ces jeunes et leur besoin de soutien opèrent comme des déclencheurs de l'engagement initial dans ces associations. Pour la France comme pour le Québec, les conditions de transition vers l'âge adulte sont insuffisantes, laissant les jeunes dans une situation de grande vulnérabilité.

« Quand on est en foyer, en famille d'accueil, et que le placement prend fin, c'est vrai qu'après, c'est, en gros, pour prendre l'expression, c'est "marche ou crève" ; je veux dire, il n'y a pas de... Tout le monde sait qu'on peut se casser la figure à tout moment de sa vie, on est jamais [à l'abri]. » (Laurence, 21 ans, ADEPAPE.)

« Donc, moi, dans le fond, le but de l'EDJeP, c'est vraiment parce que, quand j'ai passé à l'âge adulte, là j'ai été lâchée carrément. » (Charlène, 31 ans, EDJeP.)

« Je n'ai pas aimé mon expérience [de placement] puis, à 18 ans, ils m'ont foutu à la porte avec de sacs de poubelle puis j'étais itinérante, puis je me suis ramassée à la rue. » (Chantal, EDJeP, 24 ans.)

« Sans dire que y'a plus de services du tout, le gros de mon implication dans le Réseau de l'intersection ben, c'est sûr que ça va un peu avec la coupure des services qu'y a auprès des jeunes à 18 ans là. » (Bernard, 28 ans, RIQ.)

Le passage à la vie adulte, qui s'avère de plus en plus en difficile pour les jeunes en général, est encore plus pénible pour des jeunes qui ont connu un placement (Goyette, Turcotte, 2004). Leur entrée dans une association d'entraide témoigne de cette plus grande « vulnérabilité » par rapport aux jeunes de la population générale. Comme nous l'avons déjà mentionné dans notre introduction, dans un contexte de prolongement de la jeunesse sous dépendance familiale et d'un contexte socio-économique sombre en particulier en France, les jeunes sortant de placement sans filet de protection familial ou institutionnel à la sortie font face à des injonctions d'entrée rapide dans le monde des adultes, creusant ainsi, de façon vertigineuse, les écarts avec les jeunes de la population générale. Une des grandes contradictions du système de la protection de l'enfance est que ces jeunes sont sommés d'être autonomes très tôt et de prendre des décisions d'adultes dès la sortie de placement, alors que bien souvent ils n'ont pas été amenés à prendre part à des décisions importantes attenantes à leur vie au cours de leur placement. Les jeunes connaissent donc une même épreuve de sortie de placement des deux côtés de l'Atlantique et leur engagement au sein des associations d'entraide peut se concevoir comme un moyen de prolonger une trajectoire institutionnelle de protection. La France et le Québec n'en sont pas moins marqués par certaines différences dans le passage à la vie adulte de ces jeunes.

Pour faire face aux difficultés de transition vers la vie adulte de ces jeunes, chaque contexte, comme nous l'avons précédemment cité, a créé des dispositifs d'aide à la transition : le PQJ au Québec qui touche les 16-19 ans et le CJM en France les 18-21 ans. Ces deux aides sont dans une logique de subsidiarité. Nous avons constaté que si le passage à la vie adulte des jeunes protégés par la protection de la jeunesse au Québec comme en France est vécu comme une coupure brutale, un « abandon », « un lâchage institutionnel » (Goyette, Frechon, 2013, p. 171), il semble être vécu plus brutalement au Québec. L'âge de la majorité marque la sortie sans retour possible vers ce système, ce qui est vécu de façon très violente pour les jeunes. Le fait d'avoir vécu dans un contexte décrit comme

très encadré, avec une planification étroite des activités et des relations avec les intervenants plutôt fondées sur la conformité et le contrôle, où les jeunes n'ont pas l'espace pour s'exprimer, les a socialisés à une vie très institutionnelle. Comme l'exprime Daphnée du RIQ, 16 ans :

« Ouais, parce que là, ils veulent vraiment genre, tsé, ils veulent nous faire suivre les choix que eux autres prennent pour nous, mais c'est pas ce chemin-là que je veux prendre, c'est ce chemin-là, mais tsé il m'aiderait pas là à continuer dans le chemin que je veux, il va me forcer genre à aller dans le chemin que lui il veut [...] Parce que là, c'est comme si il me « droppait », genre qu'il me mettait là, pis qu'il m'obligeait à prendre juste un chemin quand je pourrais avoir plusieurs chemins que j'ai le goût d'emprunter. »

Le placement est vécu comme une expérience normative et rigide, ce qui n'aide pas à développer les habilités lors de la transition. Cela provoque pour certains jeunes un certain déséquilibre lors de la sortie, parce qu'ils ne savent pas forcément comment gérer cette liberté d'une vie hors institution :

« C'est du changement de tout au tout. Tu passes de genre programmation *full* stricte à genre on te "garoche" pis tu fais tout ce que tu veux [...] Ouais tsé y'a comme pas d'entre deux, c'est vraiment bout bout là, t'as pas d'entre deux, c'est tout ou "pantoute" là [...] Tout d'un coup t'es libre là, pis fais ce que tu veux, rentre à l'heure que tu veux, tu te couches quand tu veux, tu fais ce que tu veux. » (Daphnée, 16 ans, RIQ.)

Par ailleurs, nous avons constaté que les jeunes en centres jeunesse n'ont aucune préparation à la sortie du placement et à la vie indépendante. Les seuls à pouvoir bénéficier d'un tel service sont ceux ciblés par le PQJ. Le programme vise à développer des habiletés de base pour la sortie : comment transiter par la ville, comment ouvrir un compte à la banque, comment faire des courses, comment signer un bail, comment faire un CV, comment et où chercher un emploi, etc.

Contrairement à ce que la littérature comparative (Grévoit, Lacharité 2009) a montré, nous avons été confrontés au Québec à un modèle d'institutionnalisation plutôt indifférencié entre la protection de la jeunesse et les jeunes contrevenants ; le discours des jeunes Québécois et les observations du terrain ont permis de constater l'existence de chambres fermées à clé, de mesures de contrôle (comme le menottage et l'isolement), entre autres. Il faut ici signaler la « carcéralité » (Sallée, Tschanz, 2018) des centres de « réadaptation » dans son architecture et sa spatialité, qui limite les espaces d'autonomie des jeunes, comme ont pu en rendre compte pour les jeunes délinquants Nicolas Sallée et Anaïs Tschanz mais que les jeunes accueillis en protection de l'enfance peuvent connaître aussi. Car en effet, les jeunes de la protection de l'enfance (LPJ) sont placés dans de très gros établissements, sous le même toit que ceux sous le mandat de la LSPJA pour des faits de délinquance, même s'ils ne vivent pas dans les mêmes unités, ce qui les confrontent à une même socialisation asilaire au sens d'Erving Goffman (1968), les centres jeunesse s'étant peu désinstitutionnalisés. Par un contrôle serré des espaces et du temps des jeunes, ces centres de réadaptation réduisent beaucoup l'autonomie de ces derniers, alors qu'ils doivent devenir autonomes assez vite à la sortie du placement. Cette réalité du placement nous a amenés à réfléchir à l'absence d'apprentissage de l'autonomie chez ces jeunes très contrôlés, les soumettant à de plus amples difficultés à la sortie, et questionne également la fabrique d'une absence de socialisation à la prise de parole des jeunes sortant de placement, alors que la littérature internationale montre que la participation des jeunes aux processus de décision qui les concernent augmente leur capacité à réclamer de l'aide ultérieurement (Lacroix, 2016a). Au 31 mars 2018, 51% des jeunes pris en charge par la direction de la protection de la jeunesse (DPJ) étaient suivis dans le milieu familial, 9 % étaient confiés à un tiers significatif et 30 % se retrouvaient en ressource de type familial RTF (familles d'accueil et familles d'accueil de proximité). La proportion de jeunes placés en foyer de groupe ou en centre de réadaptation en centre jeunesse et en ressource intermédiaire était de 10 % (Bilan des DPJ-DP, 2018). Une fois placé en centre de réadaptation, ce sont les comportements

du jeune qui vont déterminer le niveau d'encadrement. Trois structures sous la loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) s'offrent à lui : unité ouverte, unité sécuritaire et unité à traitement individualisé (Geoffrion, Ouellet, 2013). Katie Lavoie (2017) constate que le cadre légal québécois justifie la légitimité de la privation de liberté d'une mesure de placement en encadrement intensif par le fait que les comportements du jeune nuisent gravement à sa sécurité, mais elle montre que cela pose de nombreux problèmes en termes de respect des droits fondamentaux des jeunes.

En France, le contrat jeune majeur, quant à lui, a été créé pour remédier aux difficultés des jeunes en transition vers la vie adulte. L'objectif du CJM est « d'apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique [...] aux majeurs âgés de moins de 21 ans confrontés à des difficultés familiales, sociales et éducatives susceptibles de compromettre gravement leur équilibre [...] » ou « qui éprouvent des difficultés d'insertion sociale, faute de ressources ou d'un soutien familial suffisant ». Ce dispositif vise à faciliter la transition vers la vie adulte et la concrétisation d'un projet d'étude ou de travail en comblant les besoins des jeunes *via* des allocations, de l'aide au domicile et même un logement (« Accueil provisoire jeune majeur »).

La transition vers la vie adulte est pensée de façon plus progressive en France, même si ce pays n'est pas exempt des mêmes problèmes que nous avons mentionnés pour le Québec. Dans de nombreux lieux de placement, les logements supervisés ou semi autonomes pour les jeunes, leur permettant de faire l'expérience d'une autonomie sous contrainte puis ensuite des studios indépendants financés encore par le système de protection, créent ainsi un parcours plus progressif vers l'autonomie. Mais, là encore, tous les jeunes placés n'ont pas accès à ce système progressif de transition vers l'âge adulte. En explorant les modalités et le vécu de la sortie de placement sur le plan résidentiel, Pascale Dietrich-Ragon (2018) constate d'ailleurs que « ceux qui ont accepté de jouer le jeu de l'institution et ne sont pas sortis du circuit institutionnel réussissent à intégrer les meilleurs hébergements, puis un logement autonome » (p. 1).

Au Québec, la réalité est autre pour les jeunes placés qui atteignent l'âge de la majorité. La DPJ interrompt tous les services et les jeunes doivent chercher des services d'hébergement ailleurs, cependant ils risquent de ne pas être admissibles, parce que la plupart des services sont focalisés (ciblent une population très vulnérable, par exemple des personnes avec troubles psychiques graves ou avec un besoin de réadaptation important) et fragmentés. De plus, la seule allocation à laquelle ils peuvent accéder est l'aide sociale, qui est une aide financière de dernier recours, destinée aux personnes qui ne peuvent pas subvenir aux besoins de base. Ce programme est axé sur l'intégration ou la réintégration au marché de l'emploi. Les jeunes, même dans le besoin, ne la demandent pas toujours en raison du lourd stéréotype qui est véhiculé sur les bénéficiaires d'une telle aide.

Cependant, regarder seulement ces réalités à la lumière des niveaux micro- et méso-sociologiques s'avère insuffisant pour comprendre les particularités de chaque contexte. Une vision structurale des « régimes d'État providence » a été fondamentale. Au Québec, le modèle d'État providence atténué et des mesures néolibérales de plus en plus présentes font de la transition une lutte pour la survie. Les jeunes sortant du placement, sans réseaux sociaux d'aide, avec un faible niveau de scolarisation et aucune condition matérielle, sont confrontés à un contexte avec un faible socle de protection sociale, ce qui les fragilise davantage. Ils sont confrontés à l'impératif de travailler pour subsister. Dans ce contexte, le projet d'étude devient plutôt une utopie pour ceux qui ayant des retards scolaires ne peuvent pas bénéficier du système de prêt et de bourse qui couvre seulement les jeunes ayant un niveau de scolarisation postsecondaire. Rappelons d'ailleurs que les études supérieures au Québec

sont beaucoup plus chères qu'en France. Mais, comme nous l'avons déjà mentionné, le fait d'avoir un diplôme bien qu'important n'est pas nécessairement signe d'intégration et de réussite sociale au Québec. Une personne avec un faible niveau de scolarisation peut avoir un bon revenu et le taux de chômage pour les jeunes est moins élevé qu'en France.

La France, malgré le recul de l'État providence et l'introduction de mesures subsidiaires, offre encore un socle de protection sociale. Les jeunes qui étudient et/ou travaillent peuvent avoir des allocations, des bourses et le CJM. La large institutionnalisation des politiques d'insertion des jeunes entre 16 et 25 ans permet à un individu bien accompagné de circuler dans un maquis de droits jusqu'à ses 25 ans (Lima, 2012), et ce même si tout le combat des ADEPAPE en France est de montrer qu'elle ne suffit pas pour les jeunes sortant de l'ASE, au regard du contexte de raréfaction des aides aux jeunes majeurs et des besoins grandissants face aux difficultés de trouver un logement, face à l'augmentation de la durée des études et de l'insertion professionnelle, comme nous avons pu le démontrer dans la première partie de ce rapport.

Ainsi, comme le montrent les travaux de différents auteurs qui ont analysé la jeunesse en France et au Québec (Charbonneau, 2010 ; Moulin, 2012), la situation des « jeunes au travail » est façonnée par des « effets » sociétaux liés aux structurations sociales (le type d'État providence et le profil des politiques publiques), aux contextes socio-économiques (les configurations du système de formation et du marché du travail), à la conjoncture économique qui, au cours des 15 dernières années, a évolué de manière différente dans les deux pays étudiés (relative pénurie d'emplois en France, plus forte ouverture du marché du travail au Québec, même si aujourd'hui cela tend à baisser) et pour finir aux « régimes d'État providence » différents qui se sont déployés dans nos deux sociétés (au Québec, une forme atténuée d'État providence libéral résiduel nord-américain réglemente beaucoup moins le marché du travail. La France se caractérise par un marché du travail plus protégé qui assure certaines garanties et certains droits aux salariés).

La recherche d'un soutien financier et moral

Néanmoins, en France comme au Québec, le besoin de soutien moral et financier est nommé comme la principale raison de s'engager chez les jeunes membres des organisations d'entraide étudiées. L'association fonctionne comme un soutien pour accompagner la transition vers la vie adulte, soutien qui peut prendre diverses formes : orientation, information, formation, soutien moral, dépannage alimentaire, bourses, etc. La recherche de ressources matérielles est mise en avant dans les raisons initiales de s'engager. Les conditions socio-économiques de sortie de placement deviennent difficiles pour ces jeunes, dans un contexte de solidarité publique qui, comme nous l'avons déjà évoqué plus haut, réduit les financements d'aide aux jeunes et renvoie cette solidarité aux familles. En France, les jeunes interviewés « frappent à la porte » de l'association pour des financements de logement, de permis de conduire, d'aide à la poursuite d'études, de formation, de transports. L'ADEPAPE compte sur des subventions différentes qui lui permettent de fournir une aide matérielle aux jeunes. Cette aide peut prendre la forme de dépannage alimentaire, d'aide financière pour payer la caution pour un logement ou pour payer les services d'électricité, de gaz, entre autres. Tel est le cas de Gabriel, 24 ans, qui avait demandé de l'aide lors de la fin de son contrat jeune majeur à 21 ans, l'année de son bac. Souhaitant entrer à l'université et faisant une demande de logement étudiant, il est dirigé vers

l'association par la directrice de l'Aide sociale à l'enfance de son département pour demander une caution de 300 euros pour le logement :

« C'était bon pour moi de partir en fait en logement étudiant et en fait pour me guider, pour trouver si tu veux une caution... Il faut bien une caution pour le logement [...] L'ASE de S. [la ville où le jeune a été placé] m'a dit, moi, je connais l'ADEPAPE [du département étudié], donc elle pourra sûrement t'aider, donc il m'a donné les coordonnées, et c'est comme ça que j'ai connu l'ADEPAPE. J'ai pris contact du coup avec l'ADEPAPE. Ils ont pu m'aider, j'ai pu avoir la résidence étudiante pour accéder en licence de psychologie. »

Également, Alassane, 23 ans, ancien mineur étranger isolé. Actuellement manœuvre la nuit, arrivé en France à 16 ans et demi, placé à l'ASE jusqu'à ses 21 ans, envisageant une formation d'ascensoriste témoigne :

« C'est mon éducatrice après le contrat jeune majeur qui a découvert l'ADEPAPE sur Internet, puis elle m'a dirigé là. Je suis là pour m'informer, je ne connais pas tout le système français, le système social, pour qu'ils puissent m'informer, m'orienter [...] J'ai eu mon bac professionnel en maintenance des équipements industriels en 2012. Et après, j'ai commencé un BTS en conception organisation des systèmes automatiques, toujours dans l'industrie. Le contrat jeune majeur s'arrête à 21 ans, il me restait encore un an en BTS, ça a beaucoup impacté, affecté sur mes études. Dans ma dernière année, j'ai été obligé de chercher un boulot pour subvenir à mes besoins. C'était très, très compliqué, je n'ai pas pu avoir mon BTS. Les cours étaient de 8 heures à 17 h 30. Une demi-heure pour me préparer. Le travail commençait à 18 h 30, jusqu'à minuit. C'était très difficile pour me réveiller. »

Ou bien le témoignage d'Amélie, dans le journal interne d'une des associations françaises étudiées. Née en 1989, placée à l'âge de 10 ans dans un foyer de l'Aide sociale à l'enfance, elle tombe enceinte à 17 ans. Elle doit alors partir en foyer de jeunes travailleurs (FJT) tout en faisant une formation d'aide à la personne. Elle s'installe chez le père de l'enfant durant la fin de la grossesse qui subvient à ses besoins durant cette période. Elle se sépare ensuite de lui après l'accouchement.

« J'ai dû prendre mon propre appartement, et j'ai décidé de reprendre mes études par correspondance pour pouvoir m'occuper en même temps de ma fille, j'avais des difficultés financières car je n'avais aucune aide pour payer mes cours de CAP Petite Enfance, c'est à partir de là que je me suis tournée vers l'ADEPAPE qui m'a beaucoup aidée par soutien moral et financier. Depuis ce jour, j'ai régulièrement le soutien de l'ADEPAPE du département [X] et de l'ADEPAPE du département [Y] d'où je dépends maintenant, et je suis adhérente. »

Enfin, Linda, 32 ans, qui a été aidée par l'ADEPAPE de son département à la sortie de l'ASE pour réussir son diplôme de BTS (notamment aide au paiement d'un ordinateur portable) :

« Quand j'étais adolescente, j'étais en foyer, et quand je suis sortie du foyer, voilà pas de parents, quand bien même des parents vivants, ben, dans mon éducation, ben, ils n'étaient pas présents, hein. Le foyer, du moment que la justice émet un mandat, en disant stop, c'est fini, cette personne n'est plus sous la protection d'État. Eh ben, du coup, on se sent un peu perdu et ma meilleure amie d'enfance, qui, elle, était dans le même foyer que moi, et qui avait un peu plus de jugeote que moi, m'a dit, "écoute Linda, ben moi, je me suis inscrite dans une association qui s'appelle l'ADEPAPE, c'est superchouette, ils te donnent des conseils et t'aident mentalement, ils t'aident pécuniairement et ils te donnent beaucoup de conseils, ils font beaucoup de sorties, beaucoup d'animations". »

Les rétributions matérielles directes du RIQ et de CARE Jeunesse sont quasi absentes étant donné qu'ils ne reçoivent pas de subventions publiques pour venir en aide aux jeunes. Pourtant, pour plusieurs jeunes, les ateliers offerts par le RIQ pour les préparer à la transition vers la vie adulte (apprendre à remplir une fiche d'impôts ou un bail, ateliers cuisine, etc.) sont vus comme une rétribution matérielle parce que cela leur permet d'acquérir des habilités de base pour faire face à la transition, surtout pour ceux qui n'ont pas pu compter sur le PQJ. Ainsi, Inès, membre du RIQ, âgée de 20 ans :

« J'ai réalisé à quel point ça peut être difficile des fois, à 18 ans t'es mis dehors, pis c'est débrouille-toi, trouve-toi une job, essaie de continuer tes études, pis paie un appart [...] Déjà juste les réalités comme tu tombes à 18 ans, j'ai pas aimé mon passage à 18 ans et pourtant j'ai été bien structurée [...] Les

responsabilités qui viennent avec [...] Tsé disons que la semaine de ton anniversaire tu te fais appeler à la caisse tu te fais appeler par toutes tes affaires parce que c'est maintenant toi qui gères ça. »

Pour plusieurs jeunes du comité EDJeP, le fait d'être payés a été un moteur de leur motivation initiale à participer.

Le support moral est aussi évoqué par les jeunes parmi les raisons initiales de s'engager. Ces jeunes n'ont pas forcément de réseaux familiaux et d'amitiés et, pour plusieurs, l'attente de l'âge de majorité s'accompagne de la rupture des liens avec leurs réseaux institutionnels de la protection de l'enfance, ce qui les fragilise davantage. Ainsi l'association fonctionne comme un support moral pour accompagner la transition vers la vie adulte. La première coordonnatrice du RIQ, Alice, 29 ans, explique par exemple que les jeunes peuvent la « texter » seulement pour la saluer. Cela illustre, selon elle, le besoin d'un support moral de ces jeunes, « s'ils étaient proches de leurs frères, leurs sœurs, leurs parents, c'est probablement eux qu'ils auraient textés, mais là c'était nous ». Pour sa part, Nicolas, 28 ans, trésorier bénévole d'une des ADEPAPE de notre recherche, explique que le support moral est encore plus important que le support financier pour les jeunes :

« Le côté humain, c'est plus important que l'aspect financier. L'aspect financier, on va payer une facture d'eau, puis voilà. Mais les problèmes personnels, c'est important de les écouter. Ici, ils viennent, ils discutent, puis après il y a l'échange, il y a peut-être une solution, une voie qui s'ouvre, améliorer quelque chose. »

Une partie plus minoritaire de jeunes avait déjà en entrant dans ce type d'organisations d'entraide un souhait de s'impliquer pour aider les autres et porter la voix des jeunes placés dans l'espace public, ceux-ci avaient déjà été socialisés à l'engagement dans leur parcours antérieur, mais la plupart des jeunes rencontrés ont au départ des raisons strictement individuelles, c'est la socialisation au sein de l'organisation d'entraide et le fait d'entrer en interaction avec d'autres individus ayant connu la même expérience de placement qui vont changer les liens à l'organisation d'entraide. Dans une dynamique de don/contre-don, ils vont se distancier de la position purement caritative dans laquelle s'inscrit habituellement le *care*, seule position que les jeunes ont connue jusque-là.

2. Ce qui maintient leur engagement

Les raisons de maintenir l'engagement se superposent dans plusieurs cas aux apports de l'engagement. Par exemple, la reconnaissance et la protection sont en même temps un apport et une raison de maintenir son engagement. Au-delà des rétributions matérielles et morales à l'engagement que nous avons pu voir dans les raisons initiales de s'engager, d'autres motivations sont au cœur du maintien de ces jeunes anciens placés et produisent des effets sur leur passage à la vie adulte, comme l'entraide, la constitution d'un réseau soutenant, le renversement du « stigmaté » (Goffman, 1975) d'enfant placé, la socialisation citoyenne et la mobilisation autour des droits des anciens placés.

L'entraide comme support de transition vers la vie adulte

Plusieurs jeunes évoquent leur souhait d'« aider l'autre » comme une des raisons principales de rester impliqués dans l'association. Ainsi les raisons de maintenir l'engagement ne relèvent plus du registre strictement individuel, mais bien d'un registre collectif :

« J'ai bien conscience de cette aide, par retour c'est logique de faire partie de l'association. J'avais envie de continuer auprès de l'association [...] pour moi ce n'est pas envisageable de partir. » (Gabriel, 24 ans, ADEPAPE.)

« Pis, si je pouvais aider quelqu'un qui serait dans une mauvaise situation, je voudrais le faire là [...] Je trouve que ça me rejoint quand même, pis ça fait encore que je veux m'impliquer là [...] Oui, mais aider aux autres, ça m'aide, surtout ça me fait sentir mieux, je me sens utile. » (Hélène, 19 ans, RIQ.)

« Je me suis dit, on a réussi à m'aider fake, j'aimerais vraiment ça pouvoir aider les autres comme on a réussi à m'aider. » (Fannie, 19 ans, RIQ.)

Ils ont le sentiment que sans le soutien des organisations d'entraide leur vie aurait pu basculer dans la rue ou les faire échouer dans les études supérieures et combien il est important de s'y investir en retour. On observe ici, dans le discours de ces jeunes, toute la pertinence du paradigme maussien du don/contre-don, à travers le triptyque « donner, recevoir, rendre » dans l'engagement des jeunes au sein des organisations d'entraide. Toutefois, cette dette semble positive à l'instar de Jacques Godbout (2000) qui définit la « dette positive » comme un état perpétuel de dette, sans culpabilité ni inquiétude, où on n'essaie pas de s'en acquitter, mais de donner plus. À l'instar de ce qu'a montré Camille Hamidi (2002) sur l'engagement dans des associations issues de l'immigration maghrébine, « le désir de se trouver dans la position d'aidant, après des années passées dans la position de bénéficiaire ou sans être reconnu comme un acteur à part entière, peut permettre d'expliquer tout autant l'engagement des encadrants que celui des simples adhérents » (2002, p.163). Pour autant, la spécificité de leur engagement n'est pas seulement d'aider les autres. Leur discours traduit l'idée selon laquelle participer revient à s'aider soi-même. Leur engagement leur apporte tout autant à eux qu'à autrui. C'est un engagement à double facette pour eux-mêmes. Ève Gardien (2017a), qui a étudié la pair-aidance dans le champ du handicap, constate que « l'accompagnement par les pairs est tout aussi utile à autrui qu'à soi-même. C'est pourquoi De Jongh (1954) souligne que le *self-help* est à la fois aide pour soi et aide pour autrui » (2017a, p. 20). Ainsi, une jeune du RIQ, Caroline, 17 ans, souligne :

« [...] dans le fond, ce qui m'a amenée m'investir dans ce réseau-là, c'est en fait j'ai toujours eu un peu de difficulté dans ma vie, pis je trouvais que c'était une bonne opportunité de se refaire, se reconstruire, dans le fond, donner mon aide à des jeunes qui sont plus jeunes que moi, dans le fond, je donnais au suivant et ça me permettait à moi de me reconstruire un peu. »

Leur participation augmente également leur capital social. Cette constitution d'un réseau social soutenant est l'un des principaux facteurs de maintien des engagements.

Des liens de sociabilité à une famille de substitution : la création d'un réseau social soutenant à l'âge adulte

En effet, cette collectivisation répond aussi à une recherche de liens sociaux, d'une sociabilité chaleureuse qui les soutient. Ces jeunes, pour beaucoup, ont vu leurs relations amicales et familiales s'étioler au cours de leurs divers placements. Le terme de « famille » pour qualifier l'association est récurrent, autant dans le terrain québécois que français. Cette sociabilité vécue dans l'engagement, à travers des repas, des sorties culturelles ou des réunions, permet aussi un certain réseautage qui peut aider, par exemple, à trouver un emploi, à trouver du monde lors d'un déménagement.

En effet, les recherches en sociologie politique ont « insisté sur le rôle des réseaux sociaux comme supports de sociabilités et d'identités nouvelles contribuant à l'efficacité et au maintien de l'enrôlement dans l'action collective » (Sawicki, Siméant, 2009, p. 9). Mais ce rôle prend une dimension plus accrue

dans le cadre des jeunes placés et anciens placés, confrontés à un sentiment d'isolement très fort. La littérature montre que ces jeunes ont un capital relationnel limité par rapport aux jeunes de la population générale, tant du point de vue de l'étendue des ressources disponibles (la quantité, l'ancienneté des relations, la diversité) que de celui de l'activation dynamique de ces ressources (Goyette, 2010). À travers leur recension des études sur le devenir des jeunes placés, Isabelle Frechon et Annick-Camille Dumaret (2008) ont montré que « les anciens placés sont entre 20 % et 30 % sans liens amicaux [...] Le sentiment d'isolement est plus élevé dans les situations de placements discontinus et peut par ailleurs justifier, pour certains anciens placés, le maintien d'un lien avec les travailleurs sociaux qui les ont suivis » (p. 13). Face à cela, les organisations d'entraide participent à construire et à développer un capital social majeur pour l'insertion future de ces jeunes. Elles construisent un réseau social soutenant qui favorise l'entrée dans la vie adulte des jeunes placés à travers les moments de convivialité entre jeunes ou entre les différentes générations, tels que les « après-midi conviviaux », les AG, les sorties (restaurants, pique-nique, randonnées pédestres, repas des bénévoles, musées, concerts, événements sportifs, sorties à la mer), ce que constatent Gabriel et Jean :

« J'ai fait des rencontres, R. (le président d'honneur de l'association, retraité), avec les jeunes. C'est un lien avec mes études aussi. J'aime bien, j'apprécie bien de pouvoir rencontrer les personnes, de les conseiller. »

« C'est très important, c'est quelque chose qui apporte une solidarité. Pour ceux qui sont enfermés, de côtoyer d'autres personnes, on n'oblige personne à donner son numéro [...], mais l'ADEPAPE, ça apporte la solidarité, la chaleur, tout ça, c'est l'équilibre. »

Pour certaines jeunes, l'ADEPAPE est un lien qui se substitue à la famille. Le terme de famille est récurrent dans les témoignages des anciens placés. Mais il est également énoncé chez certains jeunes. Jean, ancien mineur isolé étranger, 29 ans, l'énonce ainsi :

« C'est notre espace de liberté où on peut vraiment exprimer son besoin, son ressenti, aussi parce que c'est là où on t'a ouvert les portes. [...] C'est là où on nous a ouvert les portes, et c'est là où nous sommes et c'est là où on ira toujours. C'est la maison familiale, on sortira toujours, mais on reviendra toujours. On n'oubliera jamais en fait, si vous voulez. C'est une famille. C'est pour ça que j'ai pris l'exemple, tout de suite, c'est la maison familiale. C'est-à-dire dans la maison familiale, t'es là avec tes parents, à un moment donné, ça va se casser, tu vas dire, j'ai trouvé mon chemin, c'est bon, je suis parti et quand tu iras et que tu te casses la gueule, ou qu'il va t'arriver quelque chose et que tu feras machine arrière, tu reviendras, les portes te seront toujours ouvertes, c'est un peu ça. »

Comme le souligne également Elodie (témoignage lu par un représentant de jeunes au congrès fédéral), « pour beaucoup d'entre nous, vous n'êtes pas qu'une banque alimentaire, vous représentez le papa qui nous manque pour avoir l'impulsion de se lancer dans nos projets » (2014, p. 16, congrès Laon).

On retrouve également ce type de discours chez les jeunes Québécois interrogés. Ainsi, Nicole, 29 ans, investie depuis plusieurs années dans le comité des jeunes d'EDJeP :

« Je pense que le fait que ça se fait vraiment à chaque mois, tsé, il y a une fréquence qui est là. Il y a la structure qui est là. Tsé, tout est mis en place pour que ça fonctionne, c'est ça. C'est sûr que ça aide à revenir aussi, mais de revoir les jeunes aussi c'est toujours le fun là, je le vois un peu comme une deuxième famille, d'être retrouvée là, c'est comme aller à un souper en famille. »

Ou bien cette autre jeune d'EDJeP, Chantal, 24 ans témoigne : « Même aujourd'hui, je m'en fous de la compensation financière, le moment présent passé avec toutes les petites personnes que j'aime ici, ben, c'est exceptionnel de les avoir dans ma vie maintenant. »

Au RIQ, Alice, l'une des premières coordinatrices, affirme également cette dimension familiale :

« Je sais pas si c'est parce que je suis embarquée dans le projet au début pis je l'ai vu se créer pis que j'ai participé même à sa naissance, mais c'est comme si ces jeunes-là c'était un peu comme mes petits frères

et mes petites sœurs [...] La relation comme on disait tantôt, on n'est pas dans une relation d'autorité ou de supériorité ou de... c'est plus une relation d'entraide de soutien, d'accompagnement alors... j'ai de l'affection pour ces jeunes-là, j'ai un souci de savoir s'ils sont corrects comme ils évoluent pis je pense que vraiment, même moi, tsé j'ai développé un sentiment d'attachement envers le groupe ça a fonctionné pour moi aussi. »

L'isolement des jeunes majeurs issus de l'Aide sociale à l'enfance ou des centres jeunesse s'explique aussi, selon certains jeunes rencontrés, par le sentiment de honte de leur parcours de placement et des difficultés qu'ils rencontrent durant leur passage à l'âge adulte. Les jeunes racontent qu'ils ne parlent pas de leur parcours et de leur situation à leurs camarades de classe ni à l'université ni à leurs collègues de travail. Comme le souligne Jean, « il y a une certaine dignité qui protège, j'étais dans ce foyer derrière vous (FJT), personne ne savait que j'étais à l'ADEPAPE ; d'autres y étaient et je ne le savais même pas. C'était tabou, j'ai des problèmes de papiers, je suis seul, je n'ai pas de famille ». L'ADEPAPE permet selon lui de se rapprocher de ceux qui sont dans la même situation que soi. Face à ça, l'engagement au sein des ADEPAPE dont les membres ont vécu des expériences de vie similaires permet aux jeunes de revoir leur trajectoire dans une dimension plus collective et positive, et revalorise leur estime d'eux-mêmes. Il peut permettre d'aller jusqu'au retournement du stigmate d'enfant placé.

Un retournement du stigmate d'enfant placé.

Ces acteurs ont fait souvent l'objet dans leur parcours d'une disqualification sociale du fait d'un stigmate moral ou groupal. Le poids du regard « jugeant » qu'ils vivent quotidiennement selon eux s'atténue dans ces associations. La motivation à s'engager dans ces structures d'entraide avec des personnes ayant vécu une expérience de vie similaire est centrale. Ces expériences sociales partagées maintiennent les engagements. Ces jeunes comparent souvent les dispositifs d'aide à l'ensemble des jeunes - qu'ils ont rencontrés à la sortie des centres jeunesse - avec les associations d'entraide, préférant la « chaleur » de ces dernières. Audrey, 26 ans, membre de l'ADEPAPE en témoigne dans cette longue citation :

« En fait, si je revenais, c'était même pas dans ce sens-là (pour de l'aide matérielle), c'était juste dans le sens communauté [...] Dans le sens où des fois je me disais ouais, mais déjà moi j'ai des amis, mais qui ne comprenaient pas forcément la situation. Voilà de mon entourage... encore aujourd'hui il n'y a qu'une personne en tant qu'ami qui connaît ma situation de A à Z. [...] Voilà et finalement c'était se dire "oui, bah des fois j'aimerais bien être avec des personnes qui peuvent comprendre" parce que c'est pas toujours évident, après on ne peut pas en vouloir aux autres parce que on n'a pas non plus envie de raconter sa vie à tout le monde (rires), mais oui des fois, ouais, besoin d'appartenir à un groupe qui puisse comprendre et puis juste souffler et... voilà c'est ça... Et peut-être assumer par la même le passé aussi. Parce que, quand même il faut dire ce qui est, les enfants de l'ASE, même quand on en entend parler aujourd'hui, ils en parlent quand même de façon péjorative. »

Plus loin, elle souligne,

« En tout cas, l'ADEPAPE ça permet, enfin comme ça que vous le voyiez maintenant, mais ça permet quelque part d'assumer ce passage. Ça peut aider parce qu'honnêtement je pense que les jeunes ont besoin à un moment donné de se tourner vers les personnes qui peuvent les comprendre sans les juger, en fait c'est ça. Voilà moi, je suis arrivée, il n'y a pas eu de regards accusateurs, il faut dire ce qui est, j'étais enceinte à 16 ans, je marchais dans la rue, on me dévisageait, je suis arrivée à l'école, j'étais soutenue par les profs et tout, mais les autres élèves c'est pas forcément ça... Voilà. Après j'ai décidé de pas forcément parler quand je suis arrivée en BTS, pour éviter tout jugement et tout regard, voilà et il y avait quelques personnes qui étaient au courant sans plus... et du début jusqu'à la fin, il y a qu'une seule personne en fait en tant qu'ami qui est au courant que je suis passée par l'ASE, que j'ai fait appel à l'ADEPAPE, alors qu'en fait quand on est ici, c'est même pas des questions à se poser. » (Audrey, 26 ans, ADEPAPE.)

Les jeunes Québécois ont également le même ressenti :

« On est des ex-placés tu comprends ? Ce n'est pas pour rien que ça m'intéresse, je suis une ex-placée, je pense que ça vient de là que ça m'intéresse puis aussi mon passé aussi surtout. Parce que j'ai vécu... que pour une fois que je peux en jaser puis je ne me ferai pas juger puis pour une fois que j'ai une parole puis que je peux parler, sans que personne me dit "ey ! Ne parle pas, ferme-la..." tu comprends ? » (Chantal, 24 ans, EDJeP.)

En effet, au sein de ces organisations d'entraide, tout un travail de revalorisation des parcours de vie des jeunes anciennement placés se réalise à travers le partage d'expériences dans des réunions ou des ateliers sur des thématiques spécifiques ou encore par le biais de témoignages écrits et oraux. Ainsi, l'association REPAIRS! 75 organise deux fois par mois des dîners d'entraide qui permettent aux participants d'échanger sur leurs expériences et qui visent à réfléchir collectivement aux difficultés rencontrées après l'ASE sur des « galères » de logement, de recherche d'emploi, de questions sur la formation⁵⁸. Ces dîners sont également l'occasion de faire venir un acteur majeur de la protection de l'enfance pour informer de certains droits. L'horizontalité de la discussion permet aux jeunes en difficulté d'oser exprimer ce qu'ils ressentent et de s'appuyer sur leurs pairs pour trouver une solution. De même, comme le souligne la présidente d'une ADEPAPE dans le centre de la France, au sujet d'un atelier parents qu'ils ont créé, « le fait que chacun autour de la table ait connu un parcours similaire encourage l'expression des sentiments, des souffrances, des émotions et parfois aussi de la colère⁵⁹ ». Ces ateliers représentent un soutien émotionnel fort pour les jeunes sortant de la protection de l'enfance. À travers la transmission d'un capital d'expériences biographiques (Delcroix, 2007), de savoirs expérientiels, l'identité d'enfant placé jusque-là cachée, refusée, se construit de façon positive. Elle construit également une identité collective. La pratique du témoignage à la fois en interne, mais également dans l'espace public, notamment dans les conférences ou les médias, permet une réappropriation d'une histoire de vie heurtée qui ne s'inscrit pas seulement dans la singularité, mais aussi dans une expérience sociale partagée. En effet, « l'acte narratif permet de se déterminer en tant que sujet qui s'exprime à la première personne, mais aussi comme individu inscrit dans une histoire collective » (Orofiamma, 2008, p. 80).

Il se construit une identité positive de leur parcours de vie. D'un handicap, ils en font une force, comme l'explique le président de la FNADEPAPE dans le *Journal des réseaux* :

« Souvent les jeunes qui sortent de l'ASE ont l'impression que leur parcours est tatoué sur leur front et voudraient s'empresser de tourner la page. Nous voulons au contraire leur faire prendre conscience qu'il n'y a aucune honte à éprouver, que l'on peut s'en sortir, assumer son passé et venir en aide aux autres⁶⁰. »

Ces expériences sociales partagées maintiennent les engagements. Comme le décrit Gabriel, « J'ai été placé par l'ASE, c'est dans ce sens-là que je m'identifie à cette association. C'est un principe de réalité ». Myriam Winance et Jean-François Ravaud (2010) soulignent combien « la mobilisation collective fournit des ressources aux individus, des ressources matérielles, mais aussi des ressources "subjectives". Le processus de socialisation transforme l'expérience subjective, notamment le sens qu'elle peut avoir, il rend positive cette expérience et peut-être possible le retournement du stigmatisme » (Winance, Ravaud, 2010, p. 86).

Cette histoire collective se construit de façon majeure dans les congrès fédéraux qui portent les revendications de la cause des jeunes placés auprès des pouvoirs publics. Tout le travail mené de mise

⁵⁸ www.adepape75.com/

⁵⁹ « Une aide à la parentalité pour ceux qui n'ont pas eu de parents », *Journal des réseaux*, octobre 2011, p. 52.

⁶⁰ « Un réseau de fraternité », *Journal des réseaux*, juin/juillet, 2011, p.52.

sur agenda public des problèmes qu'ils rencontrent à la sortie de placement (problèmes de logement à la sortie, d'insertion professionnelle, de continuité dans les études) participe également à construire l'identité du groupe. Il s'agit de transcender leurs différents vécus de placement pour mettre en commun les intérêts à défendre auprès des pouvoirs publics. Ainsi, Ladjji, 23 ans, « ça parle pour nous, la plupart des dirigeants des ADEPAPE ont tous été des mineurs isolés, peut-être qu'ils sont tous vieux, mais ils ont vécu ce que nous on a vécu, ce n'est pas des technocrates, ils ont tous du même panier que nous, du même lot que nous, donc ça fait plaisir ». Ce jeune a le sentiment que les pupilles de l'État ont vécu la même chose que les mineurs isolés étrangers.

Pour les jeunes, le fait d'avoir vécu un placement génère une trajectoire de vie ponctuée de souffrances et de stigmates. Lorsque ces jeunes se réunissent dans une association d'entraide, cela leur permet de collectivement reconnaître ces souffrances et stigmates et de créer un terrain de résilience. L'association permet l'historicisation de leur vie, sans la pathologiser. Elle permet de donner un sens à leur histoire. Elle permet donc une confluence entre l'histoire globale et l'histoire individuelle. Comme le souligne Vincent de Gaulejac (1996), « l'individu humilié a besoin de retrouver un collectif capable de lui donner une réassurance lorsqu'il a été dépossédé de lui-même. Ce passage au collectif est une nécessité pour restaurer l'image de soi. Le dégagement ne peut s'opérer dans l'individualisme puisque c'est l'individualité même qui a été atteinte et détruite » (Gaulejac, 1996, p. 142).

La résilience observée chez ces jeunes ne dépend pas exclusivement des facteurs individuels. Pour qu'elle puisse être opérée, trois composantes doivent être présentes soit : « l'acquisition de ressources internes ; l'attribution d'un sens à l'événement et la disposition de ressources externes » (Tisseron, Cyrulnik, 2007, p. 40). Pour donner un sens à l'expérience, les personnes ont besoin d'un contexte qui leur confère une signification (Cyrulnik, 2012), ces espaces associatifs deviennent « des lieux de parole, de rencontres et de projets » (Cyrulnik, 2013, p. 19) qui opèrent dans la collectivisation de leurs expériences communes comme un facteur de protection de l'isolement et du non-sens. L'usage du « nous » participe à la construction d'une communauté. L'identité se forge à travers la transformation des problèmes individuels en cause collective. En cela, ce type d'associations d'entraide partage de nombreuses similitudes avec les mouvements en faveur des homosexuels, des handicapés, des noirs américains, des chômeurs où le travail identitaire a été au cœur de l'action protestataire. Sophie Maurer (2000b) en s'appuyant sur les travaux de Pizzorno montre que la mobilisation peut être par exemple pour les chômeurs « à elle-même sa propre fin » (Pizzorno, 1991), parce qu'elle est l'occasion de rencontres et de réaffirmation identitaire chez certains d'entre eux (Maurer, 2000b).

Le militantisme des jeunes dans les associations peut aussi être compris comme une réponse aux besoins d'identification des individus qui s'engagent, comme « une des façons de produire des certitudes de valeurs, quand, dans une population donnée, se manifestent des phénomènes perturbants d'incertitude » (Pizzorno, 1990, p. 79, cité par Mathieu, 2004, p. 73) car « la situation d'action collective permet la fondation ou la refondation, de l'identité qui le [sujet] conduira à donner sens à ses choix et à ses calculs » (Pizzorno, 1990, p. 80, cité par Mathieu, 2004, p. 73). Dans le cas de ces jeunes, la sortie de placement constitue un moment de turbulence dans leur parcours de vie, les liens institutionnels et familiaux sont à nouveau questionnés. Comme le constate Erik Neveu (2002), « si la dimension identitaire est partie intégrante des mouvements sociaux, elle y prend une place éminente dans une série de mobilisations spécifiques, obligeant en cela à associer au terme de "rétribution du

militantisme" proposé par Gaxie une acception plus large, qui englobe des valeurs aussi diverses que l'estime de soi, le sentiment de sa dignité, des sensations gratifiantes » (p. 84).

Le fait d'avoir grandi dans une famille où sévit la maltraitance a des impacts négatifs importants sur la résolution des stades développementaux de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte en devenir (Cicchetti, Valentino, 2006). Ces défis développementaux peuvent être aggravés par le placement et par les ruptures qu'il engendre, particulièrement si l'enfant se voit privé d'un lieu de placement permanent qui lui procure un sentiment de sécurité et d'appartenance (Schofield, 2002). Nous pensons donc que, dans le contexte de ces trajectoires de vie difficiles, l'engagement dans une association d'entraide peut permettre au jeune en transition vers la vie adulte de résoudre ces stades développementaux non résolus dans la mesure où il lui offre l'acceptation, la disponibilité ainsi que le sentiment de sécurité, d'appartenance et d'efficacité dont tout individu a besoin pour s'épanouir (Schofield, Breek, 2005). On le voit bien avec Étienne, jeune sortant de placement, qui a des responsabilités au sein du RIQ et qui conçoit son engagement comme un moyen de « laisser une trace dans la société ».

L'association devient aussi un espace de résilience parce que cela favorise un tournant dans leur trajectoire. Cet espace favorise le militantisme des jeunes qui ont vécu une expérience de stigmatisation. Ces derniers d'ailleurs ne se seraient jamais engagés dans la politique traditionnelle se sentant illégitimes dans ces lieux. L'association les reconnaît comme des citoyens à part entière. Lorsque l'association ne parvient pas à être stable et à assurer une continuité, quand sa pérennité est en jeu, cela peut être vécu par ces jeunes comme une nouvelle rupture et un abandon, tel a été le cas à un moment donné de l'histoire du RIQ. En effet, le RIQ a connu à une certaine période de notre recherche une fragilité organisationnelle. Chez certains de ces jeunes, cela a été vécu comme un désintérêt de l'association vis-à-vis d'eux, comme un rejet, même comme un nouvel abandon.

Toutefois, si l'on observe que cet engagement produit une certaine réassurance et réaffirmation identitaire ainsi qu'une requalification symbolique du statut d'enfant placé, elle n'en possède pas moins une certaine ambivalence (Lacroix, 2017). Comme le soulignent Surdez *et al.* (2010), pour ce type de mouvement confronté à des logiques de stigmatisation, de disqualification, l'action collective est « inévitablement enfermée dans un *double bind* » (p.27-28). Elle oscille entre des stratégies d'annulation, de normalisation ou de correction du stigmaté et des stratégies de retournement et d'affirmation positive de celui-ci (Surdez *et al.*, 2010). Certains jeunes n'osent pas s'investir à des niveaux plus importants pour ne pas s'exposer publiquement. La publicisation que produit l'engagement peut gêner une partie d'entre eux :

« Quand il y a eu cet article dans le journal, après il y a eu des patients à moi qui ont été étonnés : tiens, tiens, on vous a vu dans le journal, j'étais un peu gênée parce que moi, cet aspect de ma vie je n'en avais jamais parlé. Je n'avais pas à le faire parce que c'était dans le cadre professionnel, voilà. » (Laurence, 21 ans.)

En revanche, le fait d'avoir pu parler en public à d'autres acteurs que les membres des ADEPAPE les a, pour certains d'entre eux, « libérés » pour reprendre le terme d'une interviewée. Cela a été un moyen, par exemple, d'interpeller directement les professionnels de protection de l'enfance :

« [...] ça permet aussi de faire voir au conseil général, nous, ce que l'on ressent, nous en étant enfants de l'ASE [...]. C'est interpeller le conseil général sur des choses qu'il n'aurait pas dû faire, par exemple, humilier l'enfant de l'ASE, rabaisser du coup l'enfant de l'ASE. » (Céline, 21 ans, BEP services aux personnes, intérimaire.)

Une socialisation citoyenne dans l'organisation d'entraide transférable dans d'autres sphères de vie : de la prise de parole en public aux codes de l'action publique

L'engagement dans les organisations d'entraide donne également aux jeunes des ressources militantes bénéfiques dans d'autres sphères de vie. Les activités collectives formelles et informelles, par exemple les réunions de l'organisation et les formations, permettent aux jeunes de s'informer sur leurs droits et sur le système de protection. Elles constituent également un apprentissage des rudiments de la citoyenneté (prise de parole, formulation de demandes, négociation, ordre du jour, écoute du point de vue de l'autre) et servent d'expérience prépolitique pour ces jeunes. Par différents apprentissages, les jeunes impliqués acquièrent un « capital militant⁶¹ » (Matonti, Poupeau, 2004) susceptible d'être reconverti dans d'autres espaces.

En effet, les jeunes interviewés soulignent combien leur participation aux différentes activités et instances de participation de leur association construit des ressources qui peuvent être transposables dans les différentes sphères sociales qu'ils traversent. Tout d'abord, l'apprentissage de la prise de parole en public constitue un moyen de dépasser « une timidité sociale » (Willemez, 2013, p. 54) qui est liée ici à leur parcours de vie, mais également à leur origine sociale. Ainsi Alexandra, 22 ans, actuellement aide-soignante, placée à l'âge de 17 ans jusqu'à ses 21 ans, prise en charge ensuite par l'ADEPAPE dans différents domaines (logement, formation, insertion professionnelle, gestion du budget) souligne :

« Au début, ils m'ont invitée au CA, j'ai continué à venir, ça m'intéressait, j'avais envie de m'investir, de m'engager, apprendre un peu plus de choses. Il y a des avantages, ça parle un peu de tout ce qui est droit, du social et comme je suis passionnée par le social, ça me permet d'apprendre plein de choses. J'ai toujours voulu faire de l'humanitaire. Si je peux commencer par ça, pourquoi pas. [...] j'ai énormément appris. Je suis une personne, j'étais assez timide, mon visage fait transparaître des expressions à l'intérieur qui ne sont pas comme ça et le fait d'aller avec les autres, pour moi tout le monde était méchant, j'avais confiance en personne. Je ne vais pas dire que je fais confiance à tout le monde maintenant, mais ça m'a appris le fait d'aider les autres, ce que c'était d'être ouverte aux autres, d'aller vers les autres et par rapport aussi à de nombreuses activités que le CA a mis en place. On a organisé des choses, ça nous a permis d'aller vers les personnes, de travailler avec les personnes, de travailler ensemble. »

De même, Gabriel, 24 ans, coordinateur de la commission jeunes raconte :

« Je suis assis là. Rien que la position, on est devant les autres, ça amène une expérience à parler en public, même si c'est en petit public. Savoir communiquer avec les autres, savoir s'adapter aux autres. Parfois quand on parle, certains peuvent croire qu'on les prend pour des imbéciles. Gérer la séance. Ça m'apprend à être à l'écoute des autres, j'en aurai besoin si je suis psychologue. »

Ces apprentissages se font soit à travers des dispositifs formels – certains d'entre eux ont bénéficié de formations de quelques jours en France, financées par la fédération, sur le fonctionnement d'une association –, soit à travers un apprentissage sur le tas, par leur présence aux différentes activités.

À travers les réunions internes à l'association, mais également à travers les rencontres que certains jeunes font avec les « partenaires de l'ASE »⁶², la mission des ADEPAPE étant également de

⁶¹ « Incorporé sous forme de techniques, de dispositions à agir, intervenir, ou tout simplement obéir, il recouvre un ensemble de savoirs et de savoir-faire mobilisables lors des actions collectives, des luttes inter ou intra-partisanes, mais aussi exportables, convertibles dans d'autres univers, et ainsi susceptibles de faciliter certaines 'reconversions' » (2004, p. 8).

⁶² Le jeune est toujours accompagné d'un membre plus âgé lors des rencontres avec des acteurs de l'Aide sociale à l'enfance. Dans les associations presque exclusivement composées de jeunes, les jeunes se déplacent à plusieurs lors des rendez-vous institutionnels.

représenter les usagers dans différentes instances de protection de l'enfance, ces jeunes apprennent également le fonctionnement des institutions de protection de l'enfance et de l'aide sociale de droit commun, ce qui leur permet de maîtriser quelques bases juridiques nécessaires pour aider les jeunes en difficulté qui entrent dans l'association et de comprendre les enjeux que pose la fédération au niveau des pouvoirs publics.

De plus, ces relations avec les partenaires constituent un réel apprentissage des codes de l'action publique. Ainsi, Ladj, (23 ans, ancien MIE, diplômé d'un BEP et bac gros œuvre, qui travaille actuellement dans le secteur du bâtiment) raconte que, lors d'un congrès fédéral, une jeune femme membre d'une autre ADEPAPE que la sienne, souhaitant avoir des hébergements pour des jeunes en difficulté (ce qui est le cas de son association), est venue prendre conseil auprès de lui et du travailleur social de son ADEPAPE professionnalisée :

« Elle a obtenu 6 lits et en aura bientôt 8. Elle a fait comme on lui avait dit, d'écrire un mot, d'aller à la mairie, de taper du poing sur la table, mais sans crier [...] elle nous a écoutés et elle allait les voir, elle a eu des petits fonds. »

À l'instar des études qui montrent que la participation des jeunes durant leur placement augmente leur capacité à réclamer de l'aide ultérieurement, leur réussite scolaire et leur estime d'eux-mêmes (Hollingworth, 2012), l'engagement des jeunes dans les ADEPAPE, en renforçant leur capacité de prise de parole, leur connaissance des institutions, du droit et de l'action publique leur permet d'être plus armés dans leur transition vers la vie adulte.

Mobilisation pour leurs droits : changer les conditions de vie des jeunes placés et sortant de placement

Une autre raison du maintien de l'engagement est de nature plus politique. Les jeunes en étant acteurs et en se collectivisant de façon militante visent à changer les conditions des jeunes placés.

« Agir pour la protection de l'enfance, en sorte qu'aucune personne ne puisse subir la même chose que j'ai pu subir et améliorer aussi le système aussi au maximum, donc en fait, tout ça, c'est venu de là. » (Demba, 22 ans, ADEPAPE.)

« J'ai eu un passé assez troublant dans le centre de jeunesse quand j'ai été plus jeune, qui est encore aujourd'hui une problématique pour moi, faque j'ai décidé de travailler avec le comité EDJeP pour pouvoir changer, en fait, les règlements qui m'ont traumatisée. » (Jasmine, 24 ans, EDJeP.)

En pointant les défaillances des politiques de protection de l'enfance et en réclamant un « socle de protection sociale » pour les jeunes, ces organisations d'entraide montrent que la sortie de placement n'est plus vouée à la responsabilité individuelle et permet alors de se protéger de la personnalisation des droits.

Cette dimension renvoie à tous les combats menés dans l'espace public que nous avons synthétisés dans notre première partie. Ce sont essentiellement les jeunes qui sont engagés dans les ADEPAPE en France et le comité EDJeP qui socialisent le plus les jeunes à cette dimension politique de l'engagement, même si, comme nous l'avons montré plus haut, nous sommes davantage enclins à une socialisation propre à influencer les politiques publiques plutôt qu'à encourager la contestation sociale. Le droit est pour eux « une ressource de transformation d'un ordre politique qu'ils jugent injuste » (Delpuech *et al.*, 2014, p. 126). Le travail d'accès aux droits des jeunes sortant de placement est entendu

au sens large, c'est-à-dire qu'il se situe bien plus dans ses modalités d'information et d'accompagnement des personnes à des prestations de logement, d'emploi, d'allocations diverses que dans le champ juridictionnel. En réalisant également un travail d'information auprès des jeunes sur l'accès aux droits sociaux à la sortie du placement, en participant ainsi à leur socialisation juridique, les organisations d'entraide leur donnent la capacité de réclamer leurs droits non plus au regard de leur situation strictement individuelle mais à celui de leur statut d'enfant issu de l'ASE ou des centres jeunesse, ce qui va à l'encontre des politiques d'activation actuelle centrées sur la personne et non sur les catégories d'ayants droit (Vidal-Naquet, 2009). Ainsi, par exemple, le « passeport malin »⁶³, réalisé pendant plusieurs mois par la commission jeunes de l'ADEPAPE du Var, rassemble toutes les informations utiles (comment trouver un logement, une formation, un emploi, prendre contact avec l'administration, obtenir une couverture de santé) à destination des jeunes majeurs sortant du dispositif de l'ASE qui prennent leur autonomie (Lacroix, 2016). Ce « passeport malin » les informe également que le niveau 7 de la bourse du CROUS⁶⁴ est attribué aux pupilles de l'État et aux jeunes passés par l'ASE et que cette bourse peut être prolongée pendant l'été sous certaines conditions. Cette défense des droits était réalisée jusque-là localement mais le combat actuellement mené au niveau national par les organisations d'entraide françaises, en particulier celles intitulées REPAIRS!, composées majoritairement de jeunes, vise à changer la loi française pour rendre obligatoire le contrat jeune majeur. Il est un moteur dans le maintien des engagements malgré l'échec cuisant qu'ils ont connu au mois de mai 2019. Ainsi, ces jeunes Français témoignant de l'importance pour eux de défendre les droits des jeunes placés et sortant de placement :

« J'ai le sentiment et l'envie de m'investir dans la cause des jeunes majeurs, parce qu'on a pas su, à la suite de mon contrat avec l'ASE, on a pas su poursuivre alors que j'avais des projets, plutôt, entre guillemets, sans vouloir être prétentieux, brillants pour mon avenir. Et je pense que c'est ce qui les a amenés à rompre le contrat, c'est que pour eux je m'en sortais très bien donc, du coup, pour eux, il n'avait plus de nécessité d'aide quoi. » (Lucas, 20 ans, ADEPAPE.)

« Eh bien, le jeune, justement, le jeune peut se plaindre, comme je l'ai fait, auprès de son juge, auprès de ses éducateurs ou de son référent. Éventuellement, si on l'accompagne un petit peu, peut-être auprès des défenseurs des enfants s'il a besoin, les défenseurs des droits, parce que ça fait partie aussi des droits des enfants. Mais, au-delà de ça, si effectivement, dans mon cas par exemple, j'avais demandé à saisir le défenseur des enfants, sachant que mon juge ne disait rien, que personne n'écoutait ce que je disais, ben, là, il y a un gros problème, parce que ça mène à rien au final, donc même si il y a une commission de plaintes, si c'est pour que le jeune dise "voilà j'ai un souci", ben là, et que la commission déduit "ouais mais il va très bien"... il y a vraiment un gros souci, personnellement, voilà ce sont des choses que je voudrais vraiment améliorer, justement dans l'avenir. » (Demba, 22 ans, ADEPAPE.)

Il en est de même pour les jeunes Québécois :

« Mon objectif, c'est que je veux que plus jamais personne ne subisse ce que j'ai subi. Je ne veux que plus personne n'ait à subir ce que j'ai subi. Je ne veux que personne ne puisse dire "moi je vais subir ça si je fais ça", non ! Je veux que la personne arrive et dise, "si je m'en vais au centre jeunesse, je vais bien vivre. Je vais avoir une vie heureuse, plus que chez mes parents". » (Jasmine, 24 ans, EDJeP.)

« Aujourd'hui, mon engagement, c'est vraiment parce que, sans être fataliste, pour moi, il y a de choses que seront irréversibles, mais je me dis, pour ceux qui viennent par la suite, il y a encore la possibilité de changer les choses, de les améliorer, pour que justement ces jeunes-là, rendus à 18 ans, ils puissent dire, ben pas nécessairement "je sais déjà ce que je vais faire", mais "je sais quel choix je peux faire". Donc, juste qu'un jeune puisse dire "ok, j'ai le choix d'y aller", "ok, j'ai ça pour les appartements", "si j'ai besoin d'aide, je peux aller là", donc, tsé, ça c'est comme... mon engagement à travers ça, c'est vraiment, c'est l'importance de remettre un peu comme, au jeune le droit de lever ses droits. » (Charlène, 31 ans, EDJeP.)

⁶³ https://adepape-var.fr/wp-content/uploads/2016/09/Livret_Adepape_2016_WEB.pdf

⁶⁴ Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.

« Dans le fond, moi, je veux faire en sorte que ceux qui vont passer dans le système après moi, qu'ils aient quelque chose qui les aide tsé. Je veux donner un sens dans ma vie à travers tout ce que je fais tsé dans mes projets partenariat-patient, faque moi tsé, je ne vois pas ça comme une grosse affaire là, je veux juste être capable d'influencer les décideurs justement pour leur faire tenir en compte des particularités qui vient avec la maladie physique. » (Cynthia, 25 ans, EDJeP.)

Ainsi, ce sont tout autant les rétributions matérielles (secours financiers) que les rétributions symboliques (recherche de liens, revalorisation de soi) qui sont recherchées par les jeunes engagés dans l'association d'entraide. La mobilisation s'inscrit alors tout autant dans un travail de revalorisation identitaire du groupe stigmatisé de référence que dans un combat de redistribution des ressources, considérant que les jeunes placés et ex-placés entrent dans la vie adulte avec peu de ressources matérielles et relationnelles. À l'instar de ce qu'a montré Laurent Willemez (2013) pour certains syndicats, partis politiques ou fédérations associatives, cette entrée dans ce type d'organisations d'ex-placés participe à des « requalifications symboliques » (Faure, Thin, 2007) et à la réparation d'identités blessées (Pollack, 1993). En donnant des rétributions symboliques (Gaxie, 2005), le militantisme agit ici comme un mécanisme de réassurance permanente de sa propre identité, d'une identité valorisante (Neveu, 2002).

Conclusion générale

En échangeant sur leurs expériences de vie similaires, en s'entraïdant et en pointant à l'adresse des pouvoirs publics les défaillances et les inégalités territoriales des politiques de protection de l'enfance et de la jeunesse, ces associations d'entraide montrent que la sortie de placement n'est plus vouée à la responsabilité individuelle. Il s'agit ainsi de se décharger de l'injonction à l'autonomie individuelle qui est faite aux jeunes à la sortie de l'Aide sociale à l'enfance ou des centres jeunesse en créant des formes de résistance collective. L'entraide dans une structure communautaire d'individus partageant la même expérience sociale permet alors de se protéger de la personnalisation des droits et de l'individualisation des politiques publiques. À l'image des précaires, décrits par Magali Boumaza et Frédéric Pierru (2007), les jeunes sortant de l'Aide sociale à l'enfance ou des centres jeunesse se heurtent à une insécurité à la fois matérielle et statutaire (en termes de déficit de protection) et à l'indignité sociale à la sortie de placement. « La capacité à retourner le stigmate reste le fondement de la construction collective » de ce type de cause (Goffman, 1975, p. 14). Les associations d'entraide permettent d'appréhender la façon dont les usagers des politiques sociales tentent de trouver de nouvelles voies d'émancipation, notamment de trouver un espace d'affiliation qui puisse jouer le rôle de transition vers la vie adulte après le placement en l'absence d'une famille qui puisse jouer cette fonction et face au lâchage rapide des institutions de protection de l'enfance pour des jeunes ayant encore besoin d'être protégés. Comme le constatent Bénédicte Havard-Duclos et Sandrine Nicourd (2005), les associations « contribuent à produire des individus autonomes, parce qu'elles les dotent de supports collectifs et de ressources objectives » (p. 201). Observer comment ces jeunes se constituent en sujets de droits et non plus en objets des politiques publiques constitue des pistes de recherche d'avenir.

Ces associations d'anciens placés qui se sont concentrées au fil des années ou créées spécifiquement autour de la question de la transition vers l'âge adulte sont actives dans une période de la vie pauvre en aides sociales. Elles tentent de remédier aux différentes carences des politiques publiques destinées aux 18-25 ans et suppléent en quelque sorte l'État au détriment, en particulier en France, d'autres thématiques liées aux parcours de placement comme les violences institutionnelles, les conditions de placement, la scolarité, etc. Ces thématiques sont notamment prises en charge par d'autres acteurs de la société comme le lanceur d'alerte Lyes Louffok qui ne fait pas partie du réseau des ADEPAPE. La lettre de la FNADEPAPE, *La rue pour toit*, avait, en 2013, fait la proposition que les ADEPAPE deviennent « les véritables opérateurs d'une aide aux jeunes majeurs et jeunes adultes de la protection de l'enfance de 18 à 25 ans », se positionnant ainsi comme acteur majeur dans les politiques sociales pour cette population.

Si de nombreux résultats de notre recherche sont similaires à d'autres travaux sur l'engagement militant dans les partis politiques ou d'autres champs associatifs (apprentissage du capital militant, convivialité), ce sont les caractéristiques de cette catégorie de jeunes qui donnent une connotation singulière à leur engagement. La faiblesse de leur réseau social liée à de nombreux placements, les difficultés scolaires, pour une partie d'entre eux, le sentiment de honte lié à un parcours social stigmatisé et une entrée très rapide dans l'âge adulte dans un cumul de difficultés sociales sont souvent des facteurs d'éloignement de la sphère de la participation collective. Mais l'aide que fournissent ces organisations d'entraide (le développement de ressources symboliques et matérielles permettant une meilleure insertion et l'amélioration de l'estime d'eux-mêmes) produit chez certains jeunes une dette positive vis-à-vis de l'association d'entraide qui les pousse à maintenir leur engagement en leur sein.

L'un des enjeux centraux qu'a pu dégager la comparaison internationale France/Québec est l'importance du financement public de ce type d'organisations dans l'aide apportée aux jeunes. Sur ce point, le retard du Québec est criant, puisque leurs organisations d'entraide n'ont pas à ce jour de subventions publiques, même si, en France, les ADEPAPE sont confrontées également à des difficultés de financement selon les départements. Pour autant, il nous semble dangereux que ces organisations d'entraide soient amenées à remplacer la solidarité nationale, et le débat sur le prolongement de l'aide par les États aux jeunes en difficulté après 18 ans et 21 ans, appelée *care extended* dans de nombreux pays anglo-saxons, doit également être envisagé. Les récents combats des jeunes du collectif #larueà18 ans et de la FNADEPAPE vont dans ce sens. Comme l'affirment Bénédicte Havard-Duclos et Sandrine Nicourd (2005), « les solidarités loin de se substituer les unes aux autres doivent en effet se cumuler pour permettre de se dégager des dépendances et des dominations » (p.201).

De même, si nous avons pu voir le rôle bénéfique de ce type de structures sur ces jeunes, il nous a semblé important que, dans leur trajectoire, ces formes collectives d'engagement n'arrivent pas en fin de parcours de protection. En l'absence de socialisation à l'engagement au sein de leur famille, cette initiation au collectif doit être accompagnée et prodiguée dans l'ensemble des espaces de socialisation que traversent les jeunes. Sans cela, les jeunes ne se sentent pas autorisés à investir ces espaces d'engagement. Alors qu'on souligne l'importance actuelle de la famille et de l'école dans l'apprentissage de la citoyenneté des jeunes, de leur devenir de citoyen dans la société, l'espace du placement, qui est un des lieux de socialisation les plus importants pour le jeune placé, semble écarté de ce processus. La socialisation institutionnelle ne favorise pas l'apprentissage de la citoyenneté. L'intégration du jeune sortant de placement ne semble pas pensée de façon complète, mais vu seulement sous l'intégration socio-économique ou d'apprentissage de la civilité. La participation collective des jeunes est un registre peu évoqué par les professionnels au regard de l'autonomie résidentielle et de l'insertion professionnelle, alors que les recherches montrent que l'intervention de groupe permet d'expérimenter leur autonomie future et que l'entraide entre jeunes peut agir sur les blocages structurels à leur insertion (Goyette *et al.*, 2012). Bien souvent les professionnels soulignent que ce n'est pas dans leur priorité d'intervention et que ces jeunes ont mieux à faire pour leur avenir que de se préoccuper d'engagement social ou d'engagement politique. Dans la réalité institutionnelle de l'accompagnement des jeunes qui vont bientôt sortir de placement, le travail sur « l'autonomie matérielle » (capacité du jeune à subvenir à ses besoins) prime sur « l'autonomie de la volonté » (Join-Lambert Milova, 2006), c'est-à-dire la capacité des individus à faire des choix, parce que là aussi l'intérêt immédiat du jeune prime sur ses intérêts à long terme. Les *hard skills* (gestion de la vie quotidienne : faire ses courses, chercher du travail et rédiger un CV) supplantent les *soft skills* (gestion de la colère, estime de soi, prise de décision, etc.) (Maluccio, 1990, Milne, 2002, cités par Goyette, Turcotte, 2004).

La citoyenneté politique de jeunes placés et sortant de placement, et pas seulement leur citoyenneté socio-économique, reste un chantier à construire et des pistes d'avenir d'accompagnement socio-éducatif. Développer leur capacité à faire entendre leur voix à la fois individuellement et collectivement est un enjeu majeur pour leur entrée dans l'âge adulte. Pour cela, les conditions d'une mise en œuvre effective de la participation dans les lieux de placement et à la sortie dépendent de changements à tous les niveaux du système de la protection de l'enfance, de la direction aux types d'interventions menées, mais également dans l'ensemble de la société elle-même et dans le regard qu'elle porte sur ces jeunes.

BIBLIOGRAPHIE

- Amsellem-Mainguy Y., Vuattoux A., 2018, *Enquêter sur la jeunesse. Outils, pratiques d'enquête, analyses*, Armand Colin, Paris.
- Andrews Y. M., Manser L., 2001, *From The Roots Up : A National Youth In Care Network Historical Research Project*, National Youth in Care, Ottawa.
- ANESM, 2014, *L'expression et la participation du mineur, de ses parents et du jeune majeur dans le champ de la protection de l'enfance*, Protection de l'enfance, Recommandations de bonnes pratiques professionnelles.
- Augsberger A., 2014, « Strategies for engaging foster care youth in permanency planning family team conferences », *Children and Youth Services Review*, p. 51-57.
- Baribeau C., 2005, « L'instrumentation dans la collecte de données. Le journal de bord du chercheur », *Recherches qualitatives*, n° 2, p. 98-114.
- Becquet V., Goyette M., 2014, « L'engagement des jeunes en difficulté », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, n° 14 (<http://sejed.revues.org/7828>).
- Beetlestone E., Loubieres C., Caria A., 2011, « Le soutien par les pairs dans une maison des usagers en psychiatrie. Expérience et pratiques », *Santé publique*, HS, vol. 23, p. 141-153.
- Bélisle R., Yergeau E., Bourdon S., Dion M., Thériault V., 2011, « Défis de la programmation ouverte dans l'insertion sociale et professionnelle de jeunes en difficulté », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, n° 11 (<http://journals.openedition.org/sejed/7093>).
- Bellot C., Rivard J., Greissler E., 2010, « L'intervention par les pairs : un outil pour soutenir la sortie de rue », *Criminologie*, n° 1, vol. 43, p. 171-198.
- Bellot C., Sylvestre M-E., St-Jacques B., 2014, « Commitment and Participation : A Collective Action to Defend the Rights of Homeless People against Anti-Disorder Policing Practices in Montreal », in Kilty J., Felices-Luna M., Fabian S., (eds.), *Demarginalizing Voices Commitment, Emotion, and Action in Qualitative Research*, UBC Press, Vancouver.
- Bernard P.-Y., 2018, « L'accompagnement des jeunes en situation de décrochage scolaire : inégalités et non-recours », *Formation emploi*, n° 143, p. 33-55.
- Bessant J., 2003, « Youth participation : a new mode of government », *Policy Studies*, n° 2/3, vol. 24, p. 87-100.
- Bidart C. (coord.), 2006, *Devenir adulte aujourd'hui : perspectives internationales*, L'Harmattan, Paris.
- Biland E., Desage F., 2017, « Vers un enracinement cosmopolite. Sciences et pratiques de la comparaison internationale », *Politix*, n° 4, vol. 120, p. 7-35.
- Blackstock C., Trocmé N., Bennett, M., 2004, « Child maltreatment investigations among aboriginal and non-aboriginal families in Canada », *Violence Against Women*, n° 10, vol. 8, p. 901-916.
- Blanc M., Chadoin O., 2015, « Editorial », *Espaces et Sociétés*, n° 163, p. 7-23.
- Boumaza M., Pierru E., 2007, « Des mouvements de précaires à l'unification d'une cause », *Sociétés contemporaines*, n° 65, p. 7-25.
- Bourdieu P., 2002, *Le Bal des célibataires. Crise de la société paysanne en Béarn*, Le Seuil, Paris.
- Braconnier C., Mayer N. (dir.), 2015, *Les inaudibles. Sociologie politique des précaires*, Les Presses de Sciences Po, Paris.
- Breton A., Dufour S., Lavergne C., 2012, « Les enfants autochtones en protection de la jeunesse au Québec : leur réalité comparée à celle des autres enfants », *Criminologie*, n° 45, p. 157-185.

- Broqua C., Jauffret-Roustide M., 2004, « Les collectifs d'usagers dans les champs du sida et de la toxicomanie », *Revue M/S : médecine sciences*, n° 4, vol. 20, p. 475-479.
- Cadiou S., Dechezelles S., Roger A., 2006, *Passer à l'action : les mobilisations émergentes*, L'Harmattan, Paris.
- Cahen M., 2004, *La dialectique des secrets. Histoire et idéologie dans l'accouchement sous X et l'adoption plénière*, Karthala, Paris.
- Calmo P., Daran M., Mazet P., Warin P., 2013, *Analyse compréhensive de la participation et non-participation des usagers de la MECS du Chaudan aux groupes d'expression*, Odenore, Albertville/Grenoble.
- Capelier F., 2014, *Revue de littérature. L'accompagnement vers l'autonomie des jeunes sortant du dispositif de protection de l'enfance*, ONED.
- Capelier F., 2015, *L'accompagnement vers l'autonomie des « jeunes majeurs »*, ONED.
- Chabanet D., Dufour P., Royall F., 2011, *Les mobilisations sociales à l'heure du précarité*, Presses de l'École des hautes études en santé publique, Rennes.
- Chaïeb S., 2013, *Revue de littérature. Les recherches francophones sur les parcours de placement, la transition à l'âge adulte et le devenir des enfants placés*, ONED.
- Chaïeb S., 2016, *À l'épreuve du placement : renégociations identitaires de personnes issues de familles immigrées ayant été accueillies en protection de l'enfance*, Thèse de sociologie, Université de Strasbourg.
- Chapon N., Montambault E., 2012, « Le placement des enfants de la France au Québec : deux politiques, une même intention », *Intervention*, n° 137, vol. 2, p.15-25.
- Charbonneau J., 2010, « La comparaison internationale : un outil de repérage des réversibilités et irréversibilités institutionnelles », in Bessin, M., Bidart, C., Grossetti, M. (dir.), *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, La Découverte, Paris.
- Châtel V., Soulet M.H., 2003, *Agir en situation de vulnérabilité*, Les Presses de l'Université Laval, Québec.
- Chobeaux O., 2011, « Jeunes en errance et accompagnement social », *Journal des anthropologues* [En ligne], Hors-série | 2011 (<http://journals.openedition.org/jda/5766>).
- Cicchetti D., Valentino K., 2006, « An ecological-transactional perspective on child maltreatment : Failure of the average expectable environment and its influence on child development », in D. Cicchetti, Cohen D. J. (Eds.), *Developmental Psychopathology : Risk, Disorder, and Adaptation*, John Wiley & Sons Inc, Hoboken, NJ, US, p. 129-201.
- Clément M., 2011, « La participation, les temps de la parole et le mouvement des usagers des services de santé mentale au Québec », *Le Partenaire*, n° 2, vol. 20, p. 4-13.
- Créoff M., Laborde, F., 2018, *Le Massacre des Innocents : « Les Oubliés de la République »*. Manifeste contre les violences familiales et d'État, Independently published.
- Couronné J., Sarfati F., 2018, « Une jeunesse (in)visible : les « Neets vulnérables » de la Garantie jeunes », *Travail et Emploi*, n° 153, vol. 1, p. 41-66.
- Cyrulnik B., 2012, *Mourir de dire. La honte*, éd. Odile Jacob, Paris.
- Cyrulnik B., 2013, « La résilience : un processus multicausal », *Revue française des affaires sociales*, n°1, p. 15-19.
- Daguerre A., 1999, *La protection de l'enfance en France et en Angleterre : 1980-1989*, L'Harmattan, Paris.
- De Gaulejac V., 1996, *Les sources de la honte*, Desclée de Brouwer, Paris.
- De Jongh J. F., 1954, « Self-Help in Modern Society », *Social Work Journal*, n°4, vol.35, p. 139-144.

- Delalande J., 2014, « Le concept d'enfant acteur est-il déjà périmé ? Réflexions sur des ouvertures possibles pour un concept toujours à questionner », *AnthropoChildren* [En ligne], n° 4, (<https://popups.uliege.be/443/2034-8517/index.php?id=1927>).
- De Verdalle L., Vigour C., Le Bianic T., 2012, « S'inscrire dans une démarche comparative. Enjeux et controverses », *Terrains et Travaux*, n° 21, p.5-21.
- Delcroix C., 2007, « Ressources subjectives et construction d'un capital d'expérience biographique : l'exemple des médiatrices socioculturelles », in Dardy C., Fretigné C., *L'expérience professionnelle et personnelle en questions*, L'Harmattan, Paris.
- Delpuech T., Dumoulin L., Galembert (de) C., 2014, *Sociologie du droit et de la justice*, Colin, Paris.
- Demazière D., Pignoni M-T, 1998, *Chômeurs : du silence à la révolte*, Hachette, Paris.
- Demers M.-A., 2017, « Portrait des jeunes Québécois sur le marché du travail en 2016 », *Cap sur le travail et la rémunération*, [en ligne], n° 9, Institut de la statistique du Québec, p. 1-6 (www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/bulletins/cap-remuneration-201712-9.pdf).
- Denecheau B., 2013, *Etude comparative de l'accrochage scolaire des enfants placés en France et en Angleterre : la suppléance familiale à l'épreuve de la question scolaire*, Thèse de doctorat, Université Bordeaux 2.
- Derville G., Rabin-Costy G., [2009] 2014, *Maxi fiches — La protection de l'enfance*, Dunod, Paris.
- Detienne M., 2000, *Comparer l'incomparable*, Le Seuil, Paris.
- Dietrich-Ragon P., 2018, *Quitter l'aide sociale à l'enfance. De l'hébergement institutionnel aux premiers pas sur le marché résidentiel*, n° 244, Collection : Documents de travail, INED.
- DPJ-DP, 2018, *Bilan des Directeurs de la Protection de la jeunesse/ Directeurs Provinciaux, La cause des enfants tatouée sur le cœur*, Québec.
- Dunezat X., 2010, « Organisation du travail militant, luttes internes et dynamiques identitaires : le cas des "mouvements de chômeurs", in Surdez M., Voegtli M., Voutat B. (dir.), *Identifier-S'identifier, À propos des identités politiques*, Editions Antipodes, Lausanne.
- Dupuis J., Mann-Feder V., 2013, « Moving towards emancipatory practice : Conditions for meaningful youth empowerment in Child Welfare », *International Journal of Child, Youth, and Family Studies*, vol. 3, p. 371-380.
- Duriez B., Sawicki F., 2003, « Réseaux de sociabilité et adhésion syndicale. Le cas de la CFDT », *Politix*, n° 63, vol. 16, p. 17-51.
- Duvoux N., 2006, « La contractualisation du droit social ou la citoyenneté à l'épreuve des transformations de l'État social », Colloque international « État et régulation sociale. Comment penser la cohérence de l'intervention publique ? ».
- « Editorial », 2017, *Politix*, n° 4, vol. 120, p. 3-5.
- Eisinger P. K., 1973, « The Conditions of Protest Behavior in American Cities », *American Political Science Review*, 67, p. 11-28.
- Evans H., 2013, « The impact of organisations representing children and young people in public care in the United Kingdom », *Dialogue In Praxis*, p. 59-72.
- Faure S., Thin D., 2007, « Femmes des quartiers populaires, associations et politiques publiques », *Politix*. Revue des sciences sociales du politique, n° 78, p. 87-106.
- Fillieule O., 2009, « Carrière militante », in Fillieule O., Mathieu L., Péchu C. (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Presses de Sciences Po, Paris.

- Follesø R., 2004, *User or used ? The organization for youth in care : An analysis of an interest organization's encounter with the present child welfare*, Norwegian University of Science and Technology, Trondheim.
- Frechon I., 2003, *L'insertion sociale et familiale de jeunes femmes anciennement placées en foyer socio-éducatif*, Thèse doctorale de démographie et de sociologie, Université de Paris X – Nanterre.
- Frechon I., 2005, « Les stratégies féminines d'entrée dans la vie adulte », in Callu E., Jurmand J.-P., Vulbeau A. (dir.), *La place des jeunes dans la cité – Tome 2, Espaces de rue, espaces de parole*, L'Harmattan, Paris, p. 215-232.
- Frechon I., Dumaret A.-C., 2008, « Bilan critique de 50 ans d'études sur le devenir des enfants placés », *Neuropsychiatrie de l'enfant et de l'adolescent*, n° 56, p. 135-147.
- Frechon I., Boujut S., Drieu D., Plagès M., Abdouni S., Philibert A. et al., 2009, *Les politiques sociales à l'égard des enfants en danger, Trajectoires des prises en charge par la protection de l'enfance dans deux départements d'une cohorte de jeunes ayant atteint 21 ans*, INED, CNRS, Université de Caen, (www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/Politiques_pour_enfants_en_danger_Rapport_INED_2012.pdf).
- Frechon I., Marpsat M., 2016, « Placement dans l'enfance et précarité de la situation de logement », *Economie et Statistique*, n° 488-489, p. 37-68.
- Frechon I., Marquet, L., 2016, *Comment les jeunes placés à l'âge de 17 ans préparent-ils leur avenir ?*, Documents de travail 227, INED (www.ined.fr/fichier/s_rubrique/25515/document_travail_2016_227_sortie.de.placement_autonomie.des.jeunes.place.s.fr.pdf).
- Frechon I., Marquet, L., 2018, *Sortir de la protection de l'enfance à la majorité ou poursuivre en contrat jeune majeur* (<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01837210/document>).
- Galland, O., 2011, *Sociologie de la jeunesse*. 5^e édition, Armand Colin, Paris.
- Gardien E., 2017a, « L'accompagnement et le soutien par les pairs : le tournant politique », *Handirect*, n° 167, juillet-août 2017, p.20-21.
- Gardien, E., 2017b, *L'accompagnement et le soutien par les pairs*, PUG, Grenoble, p. 20-21.
- Gaudet S., 2018, « Introduction : citoyenneté des enfants et des adolescents », *Lien social et Politiques*, n° 80, p. 4-14
- Gaxie D., 2005, « Rétributions du militantisme et paradoxes de l'action collective », *Revue suisse de science politique*, n° 1, vol. 11, p. 159-190.
- Geoffrion S., Ouellet F., 2013, « Quand la réadaptation blesse ? Éducateurs victimes de violence », *Criminologie*, n° 2, vol. 46, p. 263-289.
- Gilbert N. (ed.), 1997, *Combating Child Abuse : International Perspectives and Trends*, Oxford University Press, New York.
- Gilbert N., 2012, « A comparative study of child welfare systems : Abstract orientations and concrete results », *Children and Youth Services Review*, n° 3, vol. 34, p. 532-536.
- Gilbert N., Parton N., Skivenes M., 2011, *Child Protection Systems : International Trends and Orientations*, Oxford University Press, New York.
- Gilligan R., 2007, « Spare time activities for young people in care : what can they contribute to educational progress ? », *Adoption and Fostering*, n° 31, p. 92-99.
- Godbout J., 2000, *Le don, la dette et l'identité. Homo donator vs homo oeconomicus*, Boréal, Montréal.
- Godin C., Nadeau F., 2015, « Un réseau d'entraide créé par et pour les jeunes adultes en difficulté », *Le sociographe*, vol. 51, n° 3, p. 89-98.
- Goffman E., 1968, *Asiles. Etudes sur la condition sociale des malades mentaux*, Minuit, Paris.
- Goffman E., 1975, *Stigmate. Les usages sociaux du handicap*, Minuit, Paris.

- Gottely P., 2009, « Avant-propos », *Santé, Société et Solidarité*, n° 2, p. 3.
- Goyette M., 2010, « Dynamiques relationnelles des transitions à la vie adulte. Complémentarité entre réseaux, soutiens et supports », *Redes, Revista hispana para el análisis de redes sociales*, n° 4, vol. 18, p. 83-106.
- Goyette M., 2019, « Social Networks and Social Support in the Transition to Adulthood : A Reflection on Social Integration Processes », in Mann-Feder V. R., Goyette M. (eds.), *Leaving Care and the Transition to Adulthood International Contributions to Theory, Research, and Practice*, Oxford University Press, Oxford.
- Goyette M., Blanchet A., 2018, *Etude sur le devenir des jeunes placés. Rapport sommaire de la vague 1*, CREVAJ, ENAP.
- Goyette M., Frechon I., 2013, « Comprendre le devenir des jeunes placés : la nécessité d'une observation longitudinale et représentative tenant compte des contextes socio-culturel et politique », *Revue française des affaires sociales*, n° 1-2, p. 164-180.
- Goyette M., Pontbriand A., Bellot, C., 2011, *Les transitions à la vie adulte des jeunes en difficulté. Concepts, figures et pratiques*, Les Presses de l'Université du Québec, Québec.
- Goyette M., Sasseville E., 2012, « Adulthood Transition Support Programs and Services for Young People Transitioning out of Québec Youth Centres », in G. Charles, C. Oliver, A. Lach, M. Torrans, P. Dudding (eds.), *Transitioning Young People out of Care in Canadian Jurisdictions : A Review of the Issues*, CWLC, Ottawa.
- Goyette M., Turcotte D., 2004, « La transition vers la vie adulte des jeunes qui ont vécu un placement : un défi pour les organismes de protection de la jeunesse. », *Service social*, n° 1, vol. 51, p. 30-44.
- Goyette M., Turcotte D., Mann-Feder V., Grenier S., Turcotte M-E, 2012 Soutenir le passage à la vie adulte des jeunes issus des centres de jeunesse : Une expérimentation de deux modalités d'intervention de groupe, Rapport de recherche, *Cahier de la CREVAJ*, Montréal.
- Greissler E., 2010, « Les jeunes de la rue sont-ils militants ? Une réflexion », *Criminologie*, n° 1, vol. 43, p. 115-135.
- Greissler E., 2013, « L'engagement des jeunes en situation de marginalité – une démarche d'insertion », *Revue Internationale d'Ethnographie*, n° 2, p. 34-45.
- Greissler E., Lacroix, I., Morissette I., 2018, « Les cadres de la participation citoyenne en milieu de vie : le discours des jeunes en difficulté », *Lien social et Politiques*, n° 80, p.190 – 209.
- Grenier S., Goyette M., Turcotte D., Mann-Feder V., Turcotte M.-É., 2013, « L'intervention de groupe pour soutenir le passage à la vie adulte des jeunes autochtones issus des centres jeunesse et de deux communautés », *First Peoples Child & Family Review*, n° 2, vol. 7, p. 148-159.
- Grévoit A., Lacharité C., 2009, « Familles et dispositifs de protection de l'enfance, des relations marquées par les contextes nationaux : mise en perspective France-Québec », *Santé, Société et Solidarité*, n° 1, vol. 8, p. 109 – 117.
- Guimard N., Petit-Gats, J., 2011, *Le contrat jeune majeur : un temps négocié*, L'Harmattan, Paris.
- Hamidi C., 2002, « Les raisons de l'engagement associatif. Le cas de trois associations issues de l'immigration maghrébine », *Revue française des affaires sociales*, n° 4, p. 149-165.
- Hamidi C., 2010, *La société civile dans les cités. Engagement associatif et politisation dans des associations de quartier*, Economica, Paris.
- Hassenteufel P., 2005, « De la comparaison internationale à la comparaison transnationale. Les déplacements de la construction d'objets comparatifs en matière de politiques publiques », *Revue française de science politique*, vol. 55, p. 113-132.
- Havard-Duclos B., Nicourd S., 2005, *Pourquoi s'engager ? Bénévoles et militants dans les associations de solidarité*, Payot, Paris.

- Havlicek J., Samuels G., 2018, « The Illinois State Foster Youth Advisory Board as a Counterspace for Well-Being through Identity Work : Perspectives of Current and Former Members », *Social Service Review*, n° 2, vol. 92, p. 241-289.
- Hollingworth K., 2012, « Participation in social, leisure and informal learning activities among care leavers in England : positive outcomes for educational participation », *Child And Family Social Work*, p. 438-447.
- Homsy M., Savard S., 2018, *Décrochage scolaire au Québec : dix ans de surplace, malgré les efforts de financement*, Institut du Québec, Montréal.
- Huberman M.A., Miles M.B., 1994, « Data management and analysis methods », in Denzin N.K., Lincoln Y.S (Eds), *Handbook of Qualitative Research*, SAGE Publications, London/New Delhi, p. 428-444.
- INSEE, 2018, « 1.5. Cumul emploi-études », *Fiches — L'école et ses sortants*, Insee Référence p. 78-79.
- Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS), 2018, *Portrait des pratiques visant la transition à la vie adulte des jeunes résidant en milieu de vie substitut au Québec*, Rapport rédigé par Sophie Bernard, INESSS, Québec.
- Janvier R., 2015, « Vous avez dit "usager" ? », *Actualités sociales hebdomadaires (ASH)*, n° 2919-2920, 17 juillet 2015.
- Jasper J. 1998, « The Emotions of Protest : Affective and Reactive Emotions in and around Social Movements », *Sociological Forum*, vol. 13, n° 3, p. 397-424.
- Jauffret-Roustide M., 2004, « Les groupes d'auto-support d'usagers de drogues : de nouvelles formes d'expertise construites autour d'une expérience de vie », in Dumoulin L., La Branche S., Robert C., Warin P., 2004, *Le recours aux experts. Raisons et usages politiques*, Presses universitaires de Grenoble, Grenoble.
- Join-Lambert Milova H., 2006, « Autonomie et participation d'adolescents placés en foyer (France, Allemagne, Russie) », *Sociétés et Jeunesses en difficulté*, n° 2 (<https://journals.openedition.org/sejed/188#quotation>).
- Join-Lambert Milova H., 2004, *L'autonomie et les éducateurs de foyer : pratiques professionnelles et évolutions du métier en Allemagne, en Russie*, Thèse de sociologie, Paris 8.
- Jung C. 2010, *L'Aide sociale à l'enfance et les jeunes majeurs. Comment concilier protection et pratique contractuelle ?*, L'Harmattan, Paris.
- Keddell E., 2014, « Current debates on variability in child welfare decision-making : A selected literature review », *Social Sciences*, n° 4, vol. 3, p. 916-940.
- Kertudo P., Sécher, R., 2016, « L'entourage familial des enfants placés dans le cadre de la protection de l'enfance », *La Lettre de l'ONPES*, n° 1.
- Kilty M. J., Felices-Luna M., Fabian S. C., 2014, *Demarginalizing Voices, Commitment, Emotion, and Action in Qualitative Research*, UBC Press, Vancouver.
- Lacroix I., 2016a, « La participation collective des jeunes en protection de l'enfance. Une revue de littérature internationale », *Les Cahiers de la CREVAJ*, Montréal.
- Lacroix I., 2016b, « Les associations d'anciens placés : des intermédiaires dans l'accès aux droits sociaux des jeunes sortant de la protection de l'enfance ? », *Agora débats/jeunesses*, n° 74, p.89-100.
- Lacroix I., 2017, « Combattre la disqualification sociale d'enfant placé. Les enjeux symboliques de l'engagement des jeunes dans les associations d'anciens bénéficiaires de l'Aide sociale à l'enfance », in J.-P. Higélé, L. Jacquot (dir.), *Figures de l'engagement, Objets, formes, trajectoires*, Presses Universitaires de Nancy-Editions universitaires de Lorraine, p. 337-355.
- Lacroix I., 2018, Radicalisations et jeunesses. Revue de littérature, INJEP Notes et rapport/Revue de littérature, mars (<https://injep.fr/wp-content/uploads/2018/09/rapport-2018-02-rl-radicalisation-1.pdf>).
- Lallement M., Spurk J. (dir.), 2003, *Stratégies de la comparaison internationale*, CNRS Editions, Paris.

- Lardeux L., 2016, « Engagement contemporain des jeunes : fossilisation et fertilisation », in M.-M. Gurnade et C. Ait-Ali (dir.), *Jeunesses sans parole, jeunesses en paroles*, L'Harmattan, Paris, p. 107-119.
- Lavergne C., Dufour S., Sarmiento J., Descôteaux M.-E., 2009, « La réponse du système de protection de la jeunesse montréalais aux enfants issus des minorités visibles », *Intervention*, n° 131, p. 233-241.
- Lavergne C., Dufour S., Trocmé N., Larrivée M.-C., 2008, « Visible minority, Aboriginal and Caucasian children investigated by Canadian protective services », *Child Welfare*, n° 85, p. 5-31.
- Lavoie K., 2017, « L'encadrement intensif dans les centres jeunesse du Québec : l'impact de la législation sur la pratique clinique », *Revue de l'Université de Moncton*, p. 5-36.
- Le Collectif Onze, 2013, *Au tribunal des couples. Enquête sur des affaires familiales*, Odile Jacob, Paris.
- Leclercq C., Pagis J., 2011, « Les incidences biographiques de l'engagement », *Sociétés contemporaines*, n° 84, p. 5-23.
- Le Naour G., 2005, « Entrer dans l'action publique en la contestant : Quand la cause des usagers de drogues devient soluble dans la politique marseillaise de lutte contre le sida et la toxicomanie », *Politix*, n° 70, p. 9-28.
- Lesemann F., 2010, *Repenser les sciences sociales à partir de l'« informel » : l'intérêt d'une comparaison Sud/Nord*, Texte inédit.
- Lesemann F., Martin C., 2007, « Québec/France : des recherches sociales en miroir. Aux prises avec la mondialisation des savoirs », *Informations sociales*, n° 143, p. 5-15.
- Liebel M., 2010, *Enfants, droits et citoyenneté. Faire émerger la perspective des enfants sur leurs droits*, L'Harmattan, Paris.
- Lima L., 2006, « Le temps de l'insertion dans les politiques sociales en France et au Québec », in Bidart C., (coord.), *Devenir adulte aujourd'hui. Une approche comparative internationale*, L'Harmattan, Paris.
- Lima L., 2010, « Les référentiels des dispositifs d'insertion professionnelle des jeunes au Québec », in Papinot C., Vultur M., *Les jeunesses au travail. Regards croisés France-Québec*, Presses de l'Université Laval, Québec.
- Lima L., 2012, « Politiques d'insertion et citoyenneté sociale des jeunes », in Becquet V., Loncle P., Van de Velde, C. (dir.), *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*, Champs social, Nîmes.
- Linares de C., 2005, « Chapitre V. Jeunes « en difficulté » : les malentendus de l'engagement », in Becquet V., Linares de C. (dir.), *Quand les jeunes s'engagent. Entre expérimentations et constructions identitaires*, L'Harmattan, Paris, p. 79-92.
- Lochak D., 2013, « Penser les droits catégoriels dans leur rapport à l'universalité », *La Revue des droits de l'homme* (<http://revdh.revues.org/187>).
- Lushey C. J., Munro E. R., 2015, « Participatory peer research methodology : An effective method for obtaining young people's perspectives on transitions from care to adulthood ? », *Qualitative Social Work*, n° 4, vol.14, p. 522-537.
- Louffok L., Blandinières B., 2014, *Dans l'enfer des foyers*, Flammarion, Paris.
- Macquet C., Vrancken D., 2003, *Les formes de l'échange : contrôle social et modèles de subjectivation*, Les Éditions de l'Université de Liège, Liège.
- Maluccio A. N., Krieger R., Pine B. A., 1990, « Adolescents and their preparation for life after family care: An overview », in Maluccio A. N., Krieger R., Pine B.A. (dir.), *Preparing Adolescents for Life after Foster Care. The Central Role of Foster Parents*, Child Welfare League of America (contient des références bibliographiques, Washington (DC).
- Mann-Feder V., Goyette M., Roman A., Turcotte D., Grenier S., 2014, « Shifting gears : facilitating groups with youth leaving care », *Journal of Child and Youth Care Work*.

- Manser L., 2011, « The courage to become », in Bird, F., Westley, F., *Voices from the Voluntary Sector : Perspectives on Leadership Challenges*, University of Toronto Press Incorporated, Toronto.
- Mathieu L., 1999, « Une mobilisation improbable : l'occupation de l'église Saint-Nizier par les prostituées lyonnaises », *Revue française de sociologie*, vol. 40, p. 475-499.
- Mathieu L., 2004, *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*, Ed. Textuel, Paris.
- Matonti F., Poupeau F., 2004, « Le capital militant. Essai de définition », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 155, p. 4-11.
- Maurer S. 2000a, *Ecole, Famille et politique : socialisations politiques et apprentissages de la citoyenneté. Bilan des recherches en science politique*, CNAF.
- Maurer S., 2000b, « Le mouvement des chômeurs de l'hiver 1997-1998 », *Recherches et Prévisions*, n° 61, p. 3-17.
- McAdam D., 1982, *Political Process and the Development of Black Insurgency. 1930-1970*, The University of Chicago Press, Chicago.
- McAdam D., 1988, *Freedom Summer*, Oxford University Press, New York.
- McCarthy J. D., Zald M. N., 1977, « Resource Mobilization and Social Movements : A Partial Theory », *American Journal of Sociology*, vol. 82, n° 6, p. 1212-1241.
- Mettler S., Soss J., 2004, « The Consequences of Public Policy for Democratic Citizenship : Bridging Policy Studies and Mass Politics », *Perspectives on politics*, vol.2, n° 1, p. 55-73.
- Milne C., 2002, « Youth transition to independence », in C.I.L.T.F.T.S.L. Alliance (dir.), *Permanency Planning in the Child Welfare System*, Sparrow Lake Alliance, Ottawa.
- Monod H., 1898, « Les enfants assistés de France », *Revue Philanthropique*, n° 17, p. 545-561.
- Moulin S., 2012, « L'émergence de l'âge adulte : de l'impact des référentiels institutionnels en France et au Québec », *SociologieS* (<https://sociologies.revues.org/3841>).
- Münder J., Mutke B., 2001, *Kindeswohl zwischen Jugendhilfe und Justiz. Ergebnisse eines Forschungsprojektes*, Sozialpädagogisches Institut im SOS-Kinderdorf,
- Muniglia V., Rothé C., 2013, « Parcours de marginalisation de jeunes en rupture chronique : l'importance des autres significatifs dans le recours à l'aide sociale », *Revue française des affaires sociales*, n° 1-2, p. 76-95.
- Munro E., 2001, « Empowering looked-after children », *Child and Family Social Work*, n° 6, p. 129-137.
- Murray C., 2005, « Children and young people's participation and non-participation in research », *Adoption & Fostering*, n° 1, vol. 29, p. 57-66.
- Nanhou V., Desrosiers, H, Ducharme, A., 2017, « Portrait des bénévoles de 16 à 65 ans au Québec », *Portraits et trajectoires*, n° 22, Institut de la statistique du Québec.
- Neveu E., [1996] 2002, *Sociologie des mouvements sociaux*, La Découverte, Paris, 3^e édition.
- Nicourd S., 2009, *Le travail militant*, PUR, Rennes.
- Noël M., 2008, « La participation des jeunes au sein du Conseil de la vie sociale d'un établissement de protection de l'enfance », *Vie sociale*, n° 2, p. 55-63.
- Ollitrault S., 1996, « Science et militantisme : les transformations d'un échange circulaire. Le cas de l'écologie française », *Politix*, n° 36, p. 141-162.
- Olson M., 1978, *Logique de l'action collective*, PUF, Paris.
- ONPE, 2019a, *Treizième rapport au Gouvernement et au Parlement*, avril 2019, GIP Enfance en Danger, La Documentation française, Paris.

- ONPE, 2019b, *La situation des pupilles de l'État. Enquête au 31 décembre 2017*, juillet 2019, GIP Enfance en danger.
- Orofiamma R., 2008, « Les figures du sujet dans le récit de vie. En sociologie et en formation », *Informations sociales*, n° 145, p.68-81.
- Ossipow L., 2011, « La citoyenneté à l'épreuve des rites : l'exemple des réunions de foyer dans un dispositif d'éducation spécialisée », *Pensée plurielle*, n° 26, p. 65-80.
- Ossipow L., Berthod M.-A., Aeby G., 2014, *Les miroirs de l'adolescence. Anthropologie du placement juvénile*, Editions Antipodes, Lausanne.
- Parazelli M., 2002, *La rue attractive. Parcours et pratiques identitaires des jeunes de la rue*, Presses de l'Université du Québec, Sainte Foy.
- Passelande A., Pelletier R., 2007, « La psychanalyse au Canada, vue du Québec », *Psychanalyse*, n° 10, p. 43-69.
- Pattegay P., 2001, « L'actuelle construction, en France, du problème des jeunes en errance. Analyse critique d'une catégorie d'action publique », *Déviance et Société*, n° 3, vol. 25, p. 257-277.
- Paugam S., 1991 2004, *La Disqualification sociale*, 4^e ed., PUF, Paris.
- Payet J-P., Giuliani F., Laforge D. (dir.), 2008, *La voix des acteurs faibles. De l'indignité à la reconnaissance*, PUR, Rennes.
- Peiron D., 2018, *La plus grande famille de France. FNADEPAPE : soixante ans d'engagement pour une meilleure protection de l'enfance*, Bastidehugo éditions.
- Petit-Gats J., 2009, « Focus — L'accès à l'autonomie des jeunes majeurs hébergés en foyer », *Informations sociales*, n° 156, p. 100-102.
- Pimor T., 2014, *Zonards. Une famille de rue*, PUF, Paris.
- Pizzorno A., 1990, « Considérations sur les théories des mouvements sociaux », *Politix*, vol. 3, n° 9, pp. 74-80.
- Pizzorno A., 1991, « Chapitre 12. Sur la rationalité du choix démocratique », in Birnbaum P., éd., *Sur l'individualisme : Théories et méthodes*, Presses de Sciences Po, Paris, p. 330-369.
- Plamondon A., 2007, *Les interactions entre le « je » et le « nous ». L'apport des interventions sociales, mémoire de maîtrise en service social*, Université Laval, Québec.
- Pollack M., 1993, *Une identité blessée. Etudes de sociologie et d'histoire*, Métailié, Paris.
- Potin, E., 2014, « Mesure imposée et engagements négociés. Mineurs, acteurs familiaux et professionnels dans le cadre de mesures d'Action éducative en milieu ouvert (AEMO) », *Sociétés et jeunesse en difficulté* [En ligne], n°14 (<http://journals.openedition.org/sejed/7752>).
- Prouteau L., 2018, *Bénévolat et bénévoles en France en 2017. Etat des lieux et tendances*, Rapport de recherche CRA/CSA.
- Prouteau L., Wolff F.-C., 2004, « Donner son temps : les bénévoles dans la vie associative », *Economie et Statistique*, n° 372, p. 3-39.
- Rabeharisoa V., Callon M., 2002, « L'engagement des associations de malades dans la recherche », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 171, vol. 1, p. 65-73.
- Racine S., 2010, *La mobilisation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion à travers des organismes communautaires québécois*, Thèse en service social, Université de Montréal.
- Rebotier J., 2010, *La rencontre dans la comparaison : outils, approches et concepts*, (<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00470550>).
- Revillard A., 2016, *La cause des femmes dans l'État : une comparaison France-Québec*, Presses universitaires de Grenoble, Grenoble.

- Richard M.-C., 2014, Réseau l'Intersection de Québec. Youth in care transition to adulthood. Needs and ressources ; Development of youth peer support network », 13th International EUSARF Conference, Copenhague.
- Rivière A., 2009, « La quête des origines face à la loi du secret », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* [En ligne], n°11 (<http://journals.openedition.org/rhei/3060>).
- Robin P., 2009, *Entrer dans l'âge adulte, La préparation et l'accompagnement des jeunes en de mesure de protection*, ONED.
- Robin P., 2012, « Les jeunes sortant de la protection de l'enfance : une citoyenneté à accomplir par l'action collective ? », *Nouvelles Pratiques sociales*, n° 2, vol. 24, p. 185-203.
- Robin P., 2014, « La recherche par les pairs. Emergence d'un dispositif analytique sur l'aide aux jeunes majeurs : quel potentiel critique ? », in Becquemin, M., Montandon, C., (dir.), *Les institutions à l'épreuve des dispositifs. Les recompositions de l'éducation et de l'intervention sociale*, PUR, Rennes.
- Robin P., Séverac N., 2013, « Parcours de vie des enfants et des jeunes relevant du dispositif de protection de l'enfance : les paradoxes d'une biographie sous injonction », *Recherches familiales*, n° 10, p. 91-102.
- Rothé C., 2016, *Jeunes en errance : relation d'aide et carrières de marginalité*, PUR, Rennes.
- Rousseau D., Riquin E., Rozé M., Duverger P., Saulnier P., 2016, « Devenir à long terme de très jeunes enfants placés à l'Aide sociale à l'enfance », *Revue française des affaires sociales*, p. 343-374.
- Sallée N., Tschanz A., 2018, « « C'est un peu la prison, mais c'est pas comme la vraie ». La carcéralité d'un centre de réadaptation pour jeunes délinquants à Montréal », *Métropolitiques*, 29 janvier 2018 (www.metropolitiques.eu/C-est-un-peu-la-prison-mais-c-est-pas-comme-la-vraie.html).
- Sarmiento J., Lavergne C., 2017, « Les enfants et les jeunes des minorités ethnoculturelles en protection de la jeunesse et dans les services aux jeunes contrevenants : portrait des usagers et de leur trajectoire de services », *Défi jeunesse*, n° 2, vol.23, p. 8-19.
- Sawicki F., 2003, « Les temps de l'engagement, A propos de l'institutionnalisation d'une association de défense de l'environnement », in Lagroye J. (dir.), *La politisation*, Editions Belin, Paris, p. 123-146
- Sawicki F., Siméant J., 2009, « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français », *Sociologie du travail*, n°1, vol. 51, p. 97-125
- Schreiber J., Culbertson M., J., 2014, « Religious socialization of youth involved in child welfare », *Journal Child Abuse and Neglect*, vol. 38, p. 1208-1220.
- Schofield G., 2002, « The significance of a secure base : A psychosocial model of long-term foster care », *Child and Family Social Work*, n° 4, vol. 7, p. 259 - 272.
- Schofield G., Beek M., 2005, « Providing a secure base : Parenting children in long-term foster family care », *Attachment & Human Development*, 7 (1), p. 3-25.
- Seim S., Slettebo T., 2011, « Collective participation in child protection services : partnership or tokenism ? », *European Journal of social work*, n° 4, vol.14, p. 497-512.
- Siméant J., 1998, *La cause des sans-papiers*, Presses de Science po, Paris.
- Snow D., 2001, « Analyse de cadres et mouvements sociaux », in Cefaï D. et Trom D., (dir.), *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*, Éditions de l'EHESS, Paris, p. 27-49
- Stangherlin G., 2006, « L'approche biographique de l'engagement public dans la modernité avancée », *Recherches sociologiques et anthropologiques* [En ligne], 37-1 (<http://journals.openedition.org/rsa/616>).
- Stein M., 2011, *Care Less Lives the story of the rights movement of young people in care in England*, National Care Advisory Service, London.

- Stein M., Munro E., 2008, *Young people's transitions from care to adulthood : International research and practice (child welfare outcomes)*, Jessica Kingsley Publishers, London.
- Stettinger V., 2014, « Pour une approche sociologique renouvelée des « enfants pauvres » », *Sociologie*, n° 4, vol. 5, p. 441-453.
- Surdez M., Voegtli M., Voutat B. (dir.), 2010, *Identifier — S'identifier, À propos des identités politiques*, Editions Antipodes, Lausanne.
- Tarrow, S., 1998, *Power in Movement : Social Movements, Collective Action & Politics*, Cambridge University Press, New York.
- Thomas N., Percy-Smith B., 2012, « 'It's about changing services and building relationships': evaluating the development of Children in Care Councils », *Child & Family Social Work*, vol. 17, p. 487- 496.
- Tilly C., 1995, *Social Movements 1768-2004*, Paradigm, Boulder.
- Tilly C., 1986, *La France conteste, de 1600 à nos jours*, Fayard, Paris.
- Tisseron S., Cyrulnik B., 2007, « Controverse : la résilience en question », in Aïn J. éd., *Résilience. Réparation, élaboration ou création ?* ERES, Toulouse, p. 15-53.
- Törrönen M. L., Vornanen, R. H., 2014, « Young People Leaving Care : Participatory Research to Improve Child Welfare Practices and the Rights of Children and Young People », *Australian Social Work*, vol. 67, p. 135-150.
- Trombert C., 2010, « Mobilisations d'usagers précaires et action sociale autogérée », HAL SHS (<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00562619v2>).
- Turcotte D., Mireault G., Rouzeau M., Hirlet P., Bouchard P., Guédo H., 2016, « L'évaluation des pratiques en protection de l'enfance : Une comparaison France – Québec », *Nouvelles pratiques sociales*, n° 1, vol. 28, p. 228-249.
- Van de Velde C., 2015, *Sociologie des âges de la vie*, Armand Colin, Paris.
- Vendramin P., (dir.), 2013, *L'engagement militant*, Presses universitaires de Louvain, Louvain-la-Neuve.
- Verdier P., Noé, F., 2013, *L'aide sociale à l'enfance*, Dunod, Paris.
- Vidal-Naquet P., 2009, « Quels changements dans les politiques sociales aujourd'hui ? Le projet entre injonction et inconditionnalité », *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, n° 47, I.N.H.S.E.A, 2009, p. 61-76.
- Vigour C., 2005, *La comparaison dans les sciences sociales : Pratiques et méthodes*, La Découverte, Paris.
- Vulbeau A., 2005, « Chapitre IV. Le dégage ment : notes sur le côté obscur de l'engagement », in Becquet V., Linares de C. (dir.), *Quand les jeunes s'engagent. Entre expérimentations et constructions identitaires*, L'Harmattan, Paris, p. 69-77.
- Willemez L., 2013, « Apprendre en militant : contribution à une économie symbolique de l'engagement », in Vendramin P., *L'engagement militant*, Presses universitaires de Louvain, Louvain-la-Neuve.
- Winance M., Ravaud, J.-F., 2010, « Le handicap, positionnement politique et identité subjective. Le cas des pays anglo-saxons », *Les Cahiers du Centre Georges Canguilhem*, n° 4, p. 69-86.
- Wouango J., Turcotte D., 2014, « Configurations institutionnelles de la protection de l'enfance : regards croisés de l'Afrique, de l'Europe et de l'Amérique du Nord », *Enfances, Familles, Générations*, n° 21, p. 237-259.

■ Février 2020

■ INJEPR-2020/03

JEUNES SORTANT DU SYSTÈME DE PROTECTION DE L'ENFANCE EN FRANCE ET AU QUÉBEC.

FAIRE FACE AUX DIFFICULTÉS DE TRANSITION VERS LA VIE ADULTE VIA UNE ASSOCIATION D'ENTRAIDE

L'engagement des jeunes sortant du système de protection de l'enfance dans des causes défendant leurs droits est un phénomène méconnu. Des recherches sont apparues ces dernières années sur la participation individuelle des enfants et des jeunes dans leur propre accompagnement socio-éducatif mais se sont peu centrées sur leur participation collective dans des groupes cherchant à changer les pratiques ou la politique qui les affectent. La recherche menée ici vise à décrire et à comprendre les processus et facteurs d'engagement des jeunes, lors de leur transition vers la vie adulte, dans plusieurs organisations de « placés » et d'anciens « placés » par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ou par la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) en France et au Québec.

Sortir des institutions de la protection de l'enfance à 18 ou à 21 ans confronte ces jeunes à de multiples difficultés d'intégration sociale. La transition vers l'âge adulte des jeunes placés en France comme au Québec s'accompagne d'une injonction à l'autonomie et à l'indépendance dès qu'ils atteignent l'âge de la majorité, dans un contexte de prolongement de la jeunesse sous dépendance familiale et une situation socio-économique sombre en particulier en France.

S'appuyant sur des entretiens de jeunes engagés dans l'accompagnement de leurs pairs, sur des observations de terrain ainsi que sur le recueil de documents issus de ces organisations d'entraide, cette enquête, mobilisant une équipe de recherche internationale et interdisciplinaire, tente de saisir comment et pourquoi ces jeunes placés et sortant de placement sont amenés à s'engager dans des organisations d'entraide et comment ces formes collectives d'engagement peuvent les soutenir dans leur processus d'autonomisation vers l'âge adulte. Cette solidarité entre pairs au sein des organisations d'entraide permet aux jeunes d'acquérir des connaissances sur leurs droits sociaux ainsi qu'un soutien social et un espace dans lequel ils peuvent donner du sens à leurs expériences difficiles de transition vers la vie adulte sans soutien familial. Ces associations d'anciens placés jouent un rôle majeur de soutien pour ces jeunes dans une période de leur vie pauvre en aides sociales. Elles tentent de remédier aux différentes carences des politiques publiques destinées aux 18-25 ans.

Cette recherche montre aussi tout leur travail de sensibilisation auprès des pouvoirs publics, notamment leur rôle dans la mise à l'agenda des problèmes publics qui les concernent (logement à la sortie, insertion professionnelle, continuité dans les études).



Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

Social Sciences and Humanities Research Council of Canada

